



# **PROCÈS VERBAL**

**du Conseil Communautaire**

**du 9 mars 2023 à 18h00**

**Le Conseil Communautaire de Mont de Marsan Agglomération s'est réuni en salle du Conseil Communautaire, le 9 mars 2023 à 18 heures sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Président, suite à convocation du 2 mars 2023.**

MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION  
575 Avenue du Général Foch  
40000 MONT DE MARSAN

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 55

Nombre de conseillers communautaires présents : 52

Nombre de votants : 54

Quorum : 28

Date de la convocation : 2 mars 2023

**Président** : Charles DAYOT.

### **Membres titulaires présents :**

M. Pierre MALLET, Mme Nathalie BOIARDI, M. Jean-Guy BACHE, M. Dominique CLAVÉ, Mme Janet DELETRE (à partir du point n°6), M. Frédéric CARRERE, Mme Émilie LABEYRIE, Mme Catherine BERGALET, M. Jean-Paul ALYRE, M. Jean-Pierre ALLAIS, M. Claude COUMAT, Mme Catherine DEMEMES, M. Charles DAYOT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, M. Farid HEBA, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Jean-Jacques GOURDON, Mme Nathalie GASS, M. Hervé BAYARD, Mme Marie-Pierre GAZO, M. Bruno ROUFFIAT, Mme Claudie BREQUE, M. Gilles CHAUVIN, Mme Pascale HAURIE (jusqu'au point n°12), M. Philippe DE MARNIX, Mme Catherine PICQUET, M. Christophe HOURCADE, Mme Éliane DARTEYRON, M. Jean-Marie BATBY, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Chantal PLANCHENAU, M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Alain BACHE, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Véronique GLEYZE, M. Michel GARCIA, M. Philippe SAES, Mme Monia LABOULAIS, M. Jean-Louis DARRIEUTORT, Mme Sandrine CASINI, M. Joël BONNET, Mme Delphine SALEMBIER, M. Bernard KRZYNSKI, Mme Ghislaine LALLAU, M. Jean-Marie BAYLE, Mme Marie DENYS BACHO, M. Julien PARIS, Mme Patricia BEAUMONT, M. Denis CAPDEVILLE.

### **Sont excusés avec procuration :**

Mme Danielle KUBLER donne pouvoir à M. Pierre MALLET.

Mme Céline PIOT donne pouvoir à M. Alain BACHE.

### **Sont excusés :**

M. Pierre MERLET-BONNAN.

Mme Janet DELETRE absente jusqu'au point n°5.

Mme Pascale HAURIE absente à partir du point n°13.

Mme Émilie LABEYRIE est nommée secrétaire de séance par le Conseil Communautaire conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

---

**Monsieur le Président :** Je voudrais en préambule de notre Conseil Communautaire vous dire quelques mots et vous faire une déclaration. Je vais prendre un peu de temps. Vous avez vu qu'il y avait une délibération, la n°7, que je ne présenterai pas et sur laquelle je ne prendrai pas part au vote, mais je voudrais vous faire part de quelques éléments liés à l'actualité.

La presse s'est largement fait l'écho d'une perquisition qui est intervenue jeudi 23 février au sein de l'administration. C'est dans le cadre d'une enquête préliminaire qui a été diligentée par M. le Procureur de la République suite à une démarche d'alerte de cinq maires de notre Agglomération. Cela porte sur les conditions de passation du marché public relatif au projet de territoire de notre Agglomération. Dès que j'ai été informé, j'ai donné des instructions très claires pour que le travail des enquêteurs soit facilité et que l'ensemble des documents demandés soient remis.

Je vais essayer de vous dire très factuellement ce que l'on sait en l'état actuel des choses, étant entendu que nous sommes dans le cadre d'une enquête préliminaire, que nous n'avons pas accès au dossier et donc, à ce titre-là, je ne pourrai pas répondre à l'intégralité des questions que vous pourriez être amenés à me poser.

Le déroulement factuel de cette procédure est donc la seule information que je peux vous communiquer. Quand je parle de procédure, c'est aussi la procédure de choix du bureau d'étude pour le projet de territoire, et je voudrais vous parler aussi de l'avancement de ce dossier.

Je vais vous en parler en quatre points.

Premier point, ce projet de territoire est un projet qui a été souhaité et porté par les élus.

Deuxième point, la procédure qui a conduit à choisir ce bureau d'étude est une procédure qui a été partagée et coconstruite. Je vous en dirai également un mot.

Troisième point, le choix de ce fournisseur, de ce bureau d'études, de cette entreprise, a été clair et transparent.

Enfin, quatrième point – et j'y reviendrai en fin de mon intervention-, nous sommes dans le cadre d'une mission qui se déroule et qui, d'ailleurs, est toujours en cours à ce jour.

Je me dois de détailler ces quatre points sans être trop long en vous disant que quand c'est un projet souhaité et porté par les élus, c'est bien une démarche d'élaboration d'un projet de territoire qui a largement été discuté entre élus et qui répond à une volonté forte de notre exécutif.

Il est d'ailleurs monnaie courante de faire ce genre de démarche prospective dans la plupart des Agglomérations de notre strate et je note également que c'est une démarche prospective qui avait été réclamée en février 2021 dans une lettre qui avait été transmise à la presse par un certain nombre d'élus. Projet souhaité et porté par les élus dans lequel le recours à un bureau d'études est indispensable. Peu et quasiment aucune collectivité de notre strate n'est en mesure d'engager une telle démarche prospective en interne sans avoir recours à un appui extérieur.

Suite à cet échange et à cette volonté partagée, j'ai donc chargé deux collaborateurs de cette collectivité, notre DGS de l'époque et mon collaborateur de cabinet d'être les chefs de projet de

cette démarche. Donc, je le répète, un projet souhaité et porté par les élus. Une procédure partagée et coconstruite.

Qu'est-ce que j'entends par là ? Le lancement du marché public relatif à ce projet de territoire a été largement partagé et coconstruit avec les services, mais aussi et bien sûr avec les élus.

La rédaction du cahier des charges a été assurée par les chefs de projet, comme c'est toujours le cas en pareille circonstance, cette rédaction a été travaillée avec plusieurs membres de la Direction Générale au cours de plusieurs réunions et le cahier des charges a ensuite été partagé avec les élus, à deux reprises notamment au départ, avec une réunion des vice-présidents qui a eu lieu le 6 mai 2021 à 10h. Cette réunion a entériné la composition du comité de pilotage chargé du suivi de projets, comité de pilotage composé de Charles DAYOT, Cathy DEMEMES, Joël BONNET, Dominique CLAVE, Philippe SAES, Jean-Marc THEATE et Aurélien SOURINE. Ce Copil sera ensuite renforcé par la présence d'Hervé BAYARD et Patricia BEAUMONT et des membres de la Direction Générale. Je reviendrai sur la tenue des Copil ensuite.

Deuxième point, après cette réunion des vice-présidents du 6 mai, une conférence des maires a eu lieu le 17 mai 2021. 14 maires sur 18 étaient présents à cette réunion. Étaient excusés Maylis ETCHEVERRY, Claude COUMAT, Pierre MALLET et Denis CAPDEVOLLE. Une note relative au projet de territoire avait été transmise en amont. Je tiens le compte-rendu à votre disposition, comme d'ailleurs tous les éléments que j'avance qui s'appuient sur des comptes rendus, des mails, des notes qui sont à votre disposition. Il y aura un compte-rendu exhaustif de tout cela et vous pourrez me demander toutes les pièces que vous voulez.

Je disais qu'une note relative au projet de territoire a été transmise en amont. Lors de cette réunion, les objectifs du projet ont été rappelés ainsi que la méthodologie et le calendrier prévisionnel. Je note également que des remarques de plusieurs élus ont permis de compléter et d'améliorer les attendus. On a nourri notre cahier des charges des remarques de certains des élus qui étaient présents qui ont formulé des remarques lors de cette réunion, conférence des maires du 17 mai 2021.

Le dossier de consultation a été mis en ligne le 20 mai par la Direction des Affaires Juridiques qui a fixé à cette occasion les critères de sélection et leur pondération : 60% sur la valeur technique de l'offre et 40% sur la valeur du prix. Une large publicité a été mise en œuvre dans le bulletin officiel des annonces des marchés publics, le BOAMP, et les sites internet.

Cela signifie - et j'ai le sentiment qu'on l'a peut-être un peu oublié ces dernières semaines - que le critère prix n'est pas le critère déterminant dans le choix d'un prestataire. Le critère prix n'est pas le critère déterminant. La valeur technique d'une offre compte davantage que son prix. Si d'ailleurs le prix était le seul critère, il n'y aurait pas besoin de faire des marchés publics et on se contenterait de prendre à chaque fois l'offre la moins-disante.

Je note également que la remise des offres a été clôturée le 10 juin 2021. Seules deux offres avaient été remises et elles ont été transmises par mail le jour même pour analyse et suite à donner aux deux chefs de projet précités, à savoir le Directeur Général des Services et le

collaborateur de cabinet. Donc, une démarche et une procédure partagées, coconstruites avec des services et des élus.

Je vous parlais également d'un choix, le choix d'un fournisseur, d'une entreprise, d'un bureau d'études, bureau d'études que je connais maintenant, mais que je ne connaissais pas et que je n'ai pas choisi seul. Une démarche claire et transparente. Après une phase de négociation qui est prévue dans le cahier des charges, le rapport d'analyse des offres a été complété à plusieurs mains, comme c'est toujours le cas, avec une appréciation de la valeur technique, de la notation, de l'analyse financière. J'aurais d'ailleurs pu me contenter, comme le permet la réglementation sur le plan national pour des consultations de ce type, de prendre la responsabilité d'attribuer le marché de mon propre chef.

Ce n'est pas l'option que nous avons prise puisque nous avons réuni l'ensemble des vice-présidents de l'Agglomération pour présenter ces offres. Elles ont été présentées à l'ensemble des vice-présidents qui ont été convoqués et invités à une réunion le 9 septembre 2021. Cette réunion s'est tenue au pôle culturel, au rez-de-chaussée, dans la salle de l'IDEM qui sert pour l'école de musique. Elle a donné lieu à une convocation, à un ordre du jour, à une note qui a été préalablement adressée aux élus. Dans tout ce que je suis en train de vous dire là, je m'appuie sur des choses que je peux justifier et qui sont à votre disposition à la première demande.

Chacun a pu constater à cette occasion que nous disposions d'une offre, certes plus onéreuse que l'autre, mais répondant à nos besoins, proposée par un bureau d'études disposant de références probantes dans le domaine en question et constitué d'une équipe pluridisciplinaire dotée de compétences que nous recherchions.

L'autre bureau d'études proposait une offre que l'on qualifie administrativement d'inappropriée qui aurait pu être rejetée car pas en mesure de répondre à nos besoins. Pas de références probantes, des profils de consultants ne correspondant absolument pas aux enjeux. Ces deux offres sont à votre disposition là, tout de suite. Cette analyse est factuelle, objective et je vous propose, quand vous le souhaitez - on ne va pas les lire intégralement - de prendre connaissance de ces offres qui sont à votre disposition. Cela vous permettra de vous faire une idée sur le sujet.

Le choix du cabinet a donc été partagé par les vice-présidents en connaissance parfaite du montant des deux offres et sans qu'aucune opposition ni même réserve ne se manifeste. Je vous parle d'une réunion qui a eu lieu le 9 septembre 2021 au rez-de-chaussée du pôle culturel dans la salle de l'IDEM.

C'est à la suite de cette réunion que le bureau d'études Spin & Stratégie a démarré sa mission. Leurs consultants sont venus pour la première fois à Mont de Marsan un peu moins d'un mois après, le 6 octobre 2021, et le comité de pilotage a été installé ce jour-là, comité de pilotage dont je vous ai parlé.

Donc, je le répète, ce fournisseur, cette entreprise a été clairement et de manière transparente choisie, dans un choix qui a été partagé et puis enfin, un dernier point c'est une mission qui se déroule effectivement, qui s'est déroulée effectivement et qui est toujours en cours à ce jour.

Une délibération du Conseil communautaire du 15 novembre 2021, à l'unanimité moins 1 voix, a acté en transparence le lancement de cette mission. Cette délibération est également la mission qui a démarré postérieurement à un choix politique des élus de la réunion du 9 septembre. Cette délibération a également validé officiellement la composition du comité de pilotage que nous avons construit, je le rappelle un Copil constitué de Charles DAYOT, de Cathy DEMEMES, Joël BONNET, Philippe SAES, Dominique CLAVE, Hervé BAYARD et Patricia BEAUMONT, ainsi que l'ensemble des membres de la Direction Générale.

Ce comité de pilotage s'est donc réuni pour la première fois le 6 octobre 2021 - le compte-rendu est à votre disposition- et des points d'étape ont été effectués toutes les deux semaines entre les services et le bureau d'études. Il y a eu des allers-retours sur la phase de diagnostics. Près d'une cinquantaine d'entretiens individuels - bon nombre d'entre vous y ont participé - ont été réalisés en présentiel ou en visioconférence. C'est d'ailleurs beaucoup plus que ce qui était prévu initialement.

Les équipes de consultants se sont déplacées à huit reprises au moins sur le terrain ici. Des groupes de travail ont été constitués au niveau du Conseil de Développement avec la participation des consultants. Une concertation citoyenne a également été organisée sur la base du diagnostic afin d'éclairer le choix des élus sur le scénario de développement. Copil, entretiens, points réguliers, restitution en bureau communautaire ou en conférence des maires, notes d'étape, groupes de travail, réunions thématiques : le travail a été riche et intense.

Il est factuellement inexact d'affirmer que la mission n'aurait pas été réalisée. Le travail se poursuit d'ailleurs toujours à ce jour puisque l'été dernier, des propositions de plans d'actions thématiques ont été transmises à nos services. Au cours des derniers mois, les deux collaborateurs qui assuraient la fonction de chefs de projet, Jean-Marc THEATE et Aurélien SOURINE ont été appelés à d'autres fonctions. Ils n'ont à ce jour pas été remplacés ou pas encore remplacés sur leurs postes initiaux, d'où la prise de retard, mais la mission se poursuit bel et bien et doit aller normalement à son terme.

J'en veux pour preuve que le 22 février dernier, à 9h46 précisément, la veille de la perquisition, les équipes de Spin & strategy envoyaient encore un mail - il y en a eu précédemment aussi - pour fixer un nouveau point d'étape et relancer des échanges visant à finaliser la phase 3, la phase 3 étant la phase de validation de plans d'actions, avec une nécessité, un souhait d'améliorer et de travailler plus en profondeur avec les services et les élus.

Tels sont, et j'en terminerai là, les éléments factuels aisément vérifiables que je souhaitais porter à votre connaissance. Des faits, rien que des faits. Nous abordons la suite de la procédure avec confiance et sérénité. Nous restons bien sûr à la disposition de la justice et des enquêteurs dans le seul but de contribuer à la manifestation de la vérité. Il appartiendra à chacun et chacune le moment venu d'apprécier les méthodes employées par celles et ceux qui nuisent directement ou indirectement à l'image de notre collectivité, avec toutes les répercussions que cela engendre bien évidemment sur nos services.

Je déplore pour ma part cette alerte puisque nous sommes en face d'un marché public - un marché public est avant tout un acte administratif -, le recours judiciaire étant avant tout un choix politique.

Voilà ce que je souhaitais dire en quelques mots. J'ai été un peu long, mais je souhaitais démarrer ce Conseil Communautaire avec cette précision. Je suis bien évidemment à votre disposition pour ensemble commenter ce que je vous ai dit ou le faire, si vous le souhaitez, à l'occasion de la délibération numéro n°7. Je vous remercie de m'avoir prêté attention.

Je vous propose, s'il n'y a pas d'intervention, de rentrer dans le déroulé de notre Conseil Communautaire qui commence comme à l'accoutumée par le procès-verbal et le compte-rendu des décisions du Président.

■ Ordre du jour de la séance :

**- Procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023 (n°1)**

Y a-t-il des choses qui, selon vous, n'auraient pas été retranscrites correctement ?

**M. A BACHE** : Très brièvement, deux petites corrections. Une à la page n°9 où il vaut mieux écrire : « Des éléments qui ont été communiqués et d'autres qui ne l'ont pas été » Ce n'est pas du tout écrit ainsi. Et enlever un d au 2<sup>ème</sup> paragraphe de la page 15.

Je voudrais faire une déclaration. Chacun a pu constater que les rues montoises ont été largement inondées de monde ces dernières semaines. Nous voudrions, le groupe de gauche, saluer l'esprit de responsabilité des organisations syndicales et des manifestants qui, au contraire d'autres manifestations, n'ont commis aucune dégradation, à ma connaissance. Nous tenons à le signaler. Et nous tenions aussi à signaler notre soutien à ces manifestations parce que celles et ceux qui ont décidé, ou qui vont le faire d'ici quelques semaines à l'Assemblée Nationale, de reculer l'âge de départ à la retraite, prennent une responsabilité parce que c'est une réforme qui est inutile et insupportable pour le monde du travail et nous aurons, nous collectivité, à payer largement l'allongement du temps de travail puisque, vous le constatez tous les jours, il y a de plus en plus de gens qui partent ou qui sont réformés ou qui sont mis inaptes, etc., etc.

Donc, nous considérons que c'est une réforme qui n'avait pas lieu d'être et que c'est un recul de civilisation pour notre peuple. Nous tenons à saluer l'ensemble des agents de l'Agglomération qui y ont participé, beaucoup d'élus de cette assemblée qui y ont participé – je tenais à le dire au-delà des simples rangs d'élus encartés à gauche que nous sommes – parce qu'il faut bien que nous mesurions ce que cela va donner dans le temps et les méfaits que cela aura sur la vie des gens.

Merci de votre attention.

**Monsieur le Président** : Pour revenir sur le procès-verbal, y a-t-il des points sur lesquels vous voulez intervenir pour des modifications ?

Avec les modifications qui ont été notées, je considère que ce PV est adopté.

**Adopté à l'unanimité**

## **- Compte rendu des décisions du Président (n°2)**

Prenons connaissance des décisions que j'ai été amené à prendre dans la période du 5 janvier au 3 février.

Y a-t-il besoin d'explications sur différentes décisions ?

**Mme BEAUMONT** : Merci Monsieur le Président.

Est-ce qu'on pourrait avoir des explications concernant la désignation de deux avocats, l'un concernant une histoire avec la SATEL et l'autre avec M. CHABAUD.

**Monsieur le Président** : Un peu aidé sur cette réponse, sur la SATEL, il me semble que l'on est sur l'opération qui est liée à l'îlot Dulamon. J'aurai peut-être besoin que quelqu'un prenne la main pour plus de précisions. Une démolition est en cours. Concernant l'îlot Dulamon, on me signale que c'est simplement en prévention puisque nous sommes dans la démolition d'un îlot autour de friches que l'on a réussi à reconstituer et qui vont pouvoir faire l'objet d'une réhabilitation. On ne se situe pas loin de l'ancien siège de l'Étoile et donc, c'est préventif et il y a un constat d'huissier qui peut intervenir pour se couvrir en cas de mauvaises surprises sur la démolition.

Concernant le dossier CHABAUD, il s'agit d'une problématique de bornage pour assurer les limites de propriété. On a un terrain sur lequel il peut y avoir des précisions ou des sécurités à obtenir sur le bornage. Voilà ce qui m'est répondu.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions sur ces décisions ?

Je considère donc que vous en avez pris connaissance.

## **- Délibération N° 2023/03-0029 (n°3)**

**Objet : Présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de Mont de Marsan Agglomération – Année 2022.**

Nomenclature Acte :  
8.8 – Environnement

**Rapporteur : Véronique GLEYZE**

L'article L.2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) soumet les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens afin de favoriser une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.



L'article D.2311-15 du CGCT précise le contenu de ce rapport. Le rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2022 au sein de Mont de Marsan Agglomération retrace donc les politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire ainsi que le fonctionnement et les activités internes de la collectivité, en matière de développement durable.

Pour mémoire, les cinq finalités du développement durable définies par la réglementation sont les suivantes :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les générations et les territoires ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

**Monsieur le Président** : Sur cette première délibération, avez-vous des remarques ou des prises de parole ?

**Mme BEAUMONT** : J'ai quelques remarques et questions. Je félicite les services pour la rédaction du rapport parce que c'est un joli rapport qui est clair.

On voit qu'il y a des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique dans plusieurs groupes scolaires comme l'Argenté, Laglorieuse et le Peyrouat. Cela va dans le bon sens.

Ensuite, au niveau des remplacements de chaudières qui sont effectués avec des chaudières à gaz, même si ce sont des chaudières à condensation, il serait mieux de trouver un autre mode de chauffage plus énergie renouvelable que le gaz.

Je voudrais savoir quels sont les projets de rénovation qui sont ciblés pour 2023 au niveau des bâtiments de l'Agglomération ?

**Mme GLEYZE** : Il y en a certains à l'étude.

**M. CLAVE** : Aujourd'hui, il n'y a rien de fixé, de vraiment inscrit sur 2023.

**Monsieur le Président** : Deux sujets aujourd'hui d'actualité qui sont connus de tous, c'est le sujet du centre de loisirs de Bougue, qui n'est pas seulement un problème d'énergie, mais d'agrément et le sujet de l'école Mistral qui n'est pas qu'un problème d'isolation, mais de structuration des bâtiments. Ces deux sujets sont d'actualité. Il y aura forcément des planifications budgétaires en fonction des urgences à faire, mais j'ai ces deux sujets en tête.

On connaît les sujets du passé : l'Argenté qui a été isolé phoniquement.

Après, avec le budget et la ligne budgétaire dont on dispose, il y a des choses qui vont se faire ça et là dans les écoles. Ce que je sais, c'est qu'il y a un diagnostic qui a été partagé. Je n'ai pas forcément la liste de toutes les mesures, mais les deux grands sujets sont ceux que je vous ai cités.

Je ne sais pas si cela apporte quelques éléments d'information. Autre question ?

**Mme BEAUMONT** : Il y aura le décret tertiaire où il y aura forcément des travaux à réaliser sur des bâtiments.

Autre question, dans le rapport de développement durable, vous parlez de la prime mobilité durable. Dans le rapport, vous parlez de 135 agents qui ont déposé les dossiers et dans le DOB, vous parlez de 26 agents qui ont bénéficié de cette prime. Est-ce que c'est 135 ou 26 ?

**Monsieur le Président** : Je ne sais pas si quelqu'un a la réponse.

**Mme GLEYZE** : C'est 135. Les inscriptions sont arrivées jusqu'à maintenant et lors du dernier CST, il y en avait 135.

**Monsieur le Président** : Toutes n'ont pas encore été mandatées, mais on est sur un chiffre de 135.

**Mme BEAUMONT** : Une dernière remarque, on sait que dans la partie développement durable il y a aussi les pistes cyclables. On avait évoqué lors d'un Conseil Communautaire la possibilité de créer un groupe de travail entre commission d'aménagement, développement durable pour échanger avec les associations d'utilisateurs du vélo.

Je remets cela sur le tapis ce soir parce que je pense qu'il y a quand même beaucoup à faire sur notre territoire. Donc, nouvelle proposition pour faire un groupe de travail entre élus et associations.

A ce sujet, au niveau du développement des pistes cyclables, je sais qu'il y a un projet au niveau de l'Office de Tourisme pour relier les différentes communes de l'agglomération. Je voudrais savoir où en est ce projet.

**Monsieur le Président** : Je peux formuler une réponse sur ce qui se fait déjà. Je suis tout à fait favorable à ouvrir ce genre de groupe de travail. Je laisserai Joël BONNET sur la partie tourisme et éventuellement Marie-Christine me compléter. Pour élargir dans un groupe de travail, pas de souci pour l'ouvrir. Il n'y a pas un dossier structurant de requalification de voirie, ou autre, qui ne passe pas par une consultation appuyée et nommant sur les acteurs du vélo, il y a Mont2Roues, mais il y en a d'autres. Nous les consultons.

Les deux ou trois exemples que j'ai en tête sur le passé sont Saint-Médard et Rozanoff et l'actualité, c'est l'entrée ouest, avenue Farbos et Route de Sabres. C'est sous la forme de réunions publiques et de préconisations de ces associations qui nous challengent régulièrement et nous tenons compte, dans la limite de ce que l'on peut faire, de leurs préconisations. C'est pour les chantiers actuels.

On va se noter de mettre en place un groupe de travail de plus à l'échelle du territoire, en lien avec la voirie, avec le VP mobilités. Sur la partie tourisme, Joël, ou sur la partie mobilités... ?

**Mme BOURDIEU** : Sur la partie mobilités, dès lors que l'on a des commissions, on y associe les associations d'usagers et du vélo, notamment Mont2Roues. Au niveau du CODEV, le CODEV travaille en ce moment sur les mobilités et justement, y participe l'association Mont2Roues.

C'est un sujet qui nous tient à cœur et bien sûr que l'on est tout à fait partants pour organiser un comité de pilotage et y associer les élus qui le souhaitent et le Département.

Après, il y a un travail au niveau de l'Office de Tourisme et je laisse Joël vous en parler.

**M. BONNET** : Au niveau du tourisme, il ne s'agit pas de pistes cyclables, mais de chemins de randonnée. Le travail qui est fait est au niveau des chemins de randonnée. Ce travail est toujours en cours. Il a été évoqué lors du dernier comité directeur de cette semaine de l'Office de Tourisme pour pouvoir présenter aux maires d'ici la fin de l'année un projet plus finalisé, non pas au niveau des tracés, mais au niveau de la répartition des charges à laquelle est associé le Département puisque le Conseil Départemental est en relation avec l'Office du Tourisme par rapport à ce dossier-là. Nous associerons bien évidemment le Département lorsque nous ferons la restitution de l'ensemble du dossier.

**Mme BEAUMONT** : Les chemins de randonnées pédestres et cyclables.

**M. BONNET** : Au départ, le cahier des charges qui a été mis en place au niveau de l'OTCA concerne les chemins de randonnées pédestres. Souvent, ils peuvent être associés à des tracés pour les Vététistes qui utilisent beaucoup de ces chemins, mais le cahier des charges porte sur les chemins pédestres.

**M. A BACHE** : D'abord merci pour le rapport qui est un rapport qui aborde tout un tas de problématiques. A mon avis, il aurait été bien d'y inclure la question agricole et alimentaire parce que ce sont des choses qui sont très importantes aujourd'hui dans la vie des gens et que l'on ait des ambitions en termes de développement durable beaucoup plus fortes que celles qui sont les nôtres aujourd'hui.

Nous avons eu un débat lors du dernier Conseil Communautaire concernant le développement des transports collectifs. Je pense qu'il ne faut pas qu'on les oublie au regard des enjeux qui sont devant nous. Je dis cela parce qu'il y a, semble-t-il, des débats qui commencent à naître dans notre Agglomération et je pense qu'il faut que nous y prêtions très attention. Je ne voudrais pas et nous ne voudrions pas qu'aujourd'hui, au regard des enjeux et des ambitions qui sont affichés, y compris au niveau national, on se prive d'ici quelque temps de pouvoir refaire circuler du transport collectif sur des voies qui ont été abandonnées il y a quelque temps.

Je pense également que nous devrions réfléchir à avoir une ambition beaucoup plus importante sur le développement des déplacements doux et réfléchir, notamment au niveau de notre ville montoise, à faire en sorte qu'il y ait moins de voitures qui circulent, notamment dans le centre-ville. Je sais que c'est un grand débat, mais à mon avis, si on ne prend pas le taureau par les cornes sur cette question, on ne réglera jamais rien. Ce que je pense, c'est que l'on a un Conseil de Développement qui est un bon outil sur lequel nous pourrions nous appuyer et un outil avec lequel on pourrait, y compris nous élus, travailler et être associés.

Vous avez parlé tout à l'heure d'auditions sur diverses choses. Il y a peut-être des élus qui pourraient être auditionnés sur ces questions-là, ce qui nous permettrait d'aborder la prochaine période avec beaucoup plus d'ambition. J'attire votre attention sur la nécessité de regarder les

projets qui se discutent et de ne pas faire n'importe quoi. J'ai eu vent qu'il y a des choses qui se discutent qui ne vont pas dans le bon sens.

**Mme BOURDIEU** : Par rapport au CODEV, il travaille depuis peu sur les mobilités au niveau du territoire. Les groupes de travail se sont réunis lundi. J'ai demandé au chargé de mission d'envoyer à tous les maires des communes les comptes rendus de ces travaux. Si vous voulez, on peut demander à ce que tous les élus du Conseil Communautaire reçoivent les comptes rendus pour qu'ils voient l'avancement des travaux par rapport au Conseil de Développement sur ce thème.

**M. PARIS** : Merci Monsieur le Président. Je commence par une coquille qui m'a été un peu douloureuse à la lecture. L'espace François Mitterrand, c'est deux t et deux r. Il manquait un r.

**Monsieur le Président** : Il n'y avait aucune intention de nuire.

**M. PARIS** : Je vois qui l'écrit parce que, finalement, quand on a apprécié son bilan, on sait comment il s'appelle.

Une question sérieuse sur la prime mobilité. Patricia a demandé le nombre de personnes qui la percevait. 135 sur 1200 agents, à peu près ? Est-ce qu'une campagne de promotion existe dans les services ? Est-ce que les agents sont incités à utiliser ce mode de déplacement ? Est-ce qu'il y a une vraie information en interne pour qu'ils puissent en bénéficier ?

**Mme GLEYZE** : L'information est faite dans tous les services.

**M. PARIS** : Deux questions sur le parc urbain. Sur les Neuf Fontaines. On a vu passer une annonce sur les réseaux. Est-ce qu'on a eu des candidatures pour le gérer à nouveau ?

Sur le Limac, je me permets d'en parler devant Monsieur le Maire de Laglorieuse puisqu'on a été associés sur une réunion de travail pour le devenir du site, mais savoir si l'Agglomération pouvait faire un effort aux côtés du Département et d'autres partenaires pour préserver ce site remarquable puisque le lavoir nécessite quelques travaux ?

Ce n'est pas dans la convention cadre, mais quand on a un site aussi important, touristique et attractif sur son territoire, peut-être qu'il est important de faire un effort, si possible.

Je me permets ces deux questions et une remarque sous forme d'espoir. Vous évoquez l'expérimentation sur les circuits courts dans la restauration scolaire. On aura un rendu de cette expérimentation, mais j'espère, je souhaite qu'à la rentrée prochaine, on puisse poursuivre, y compris sur de nouvelles écoles.

**Mme GLEYZE** : Sur les Neuf Fontaines, on est en train de recevoir les candidatures jusqu'au 17 mars. C'est le service juridique qui les reçoit et qui envoie le cahier des charges qui a été fait. Ensuite, il est prévu une journée le 24 sur site à Bostens où on recevra les candidats. Il y a des candidatures. Après, il faut faire un peu le tri parce qu'il y a de tout. On va voir tout cela et essayer de ne pas se tromper.

Concernant Limac, c'est un superbe site. Le lavoir ne rentre pas dans l'accord. Normalement, ces travaux ne sont pas pris en charge par l'Agglo. A voir. On ne ferme pas la porte.

**Monsieur le Président** : Sachant que sur ce point, je sais qu'il y a un sujet, mais je n'ai pas de chiffrage. Donc, je ne sais pas de quelle proportion on parle. On va se le noter.

**M. PARIS** : Ce n'est pas très cher.

J'avais oublié un élément. Pour compléter ce qu'a dit notre collègue Alain BACHE, sur les transports, puisque ce n'est pas intégré alors que l'on a parlé de mobilité, notamment sur la prime, vous savez ce que l'on dit depuis longtemps : il faut mieux desservir l'ensemble des quartiers montois et saint-pierrois et mieux desservir les communes rurales, mais il faudrait aussi réfléchir, si possible dans la prochaine délégation s'il y a délégation, aux horaires, à augmenter l'amplitude horaire quand c'est possible parce que le soir, si on veut se déplacer dans la zone urbaine ou ailleurs, on ne peut pas le faire en bus. Donc, on est obligé de prendre un véhicule.

**Monsieur le Président** : On a eu cet échange puisqu'on a visité l'agence TMA en face du Crédit Agricole pour regarder la tarification, le cadencement. Il y a toujours débat sur la gratuité des transports, mais on ne va pas faire ce débat aujourd'hui, s'il vous plait. Là où on peut se rejoindre, c'est sur le fait que le cadencement et les horaires sont le facteur le plus important quant à la fréquentation et l'envie de prendre le bus, peut-être plus encore que le tarif. Forcément, le choix sera fin 2025. On n'a pas parlé des énergies propres sur les bus. Là aussi il y aura un choix et des critères à prendre en ligne de compte.

Aujourd'hui, 10 à 15% des gens, peut-être plus, ont accès à une gratuité des transports puisque nous avons une tarification qui est intéressante, que ce soit pour les étudiants, les seniors et autres, et on a aussi de la gratuité pour ne pas bloquer l'accès à ces transports des personnes les plus embêtées, démunies ou autre, avec des dossiers liés au CCAS ou au CIAS.

**M. DUTIN** : Quelques propos consensuels avec peut-être plus tard des propos qui le seront moins. Sur le circuit de randonnée qui était évoqué par Patricia BEAUMONT et Joël BONNET, bien sûr et soyons optimistes et puis, essayons de porter les choses peut-être au-delà du seul chemin de randonnée.

Je crois qu'il y a lieu de prévoir l'aspect cycliste, l'aspect de déplacement par ces moyens-là parce que, au-delà de l'aspect de promenade ou de loisir, il y a un intérêt, notamment des communes qui composent le territoire, qu'elles puissent être reliées dans le cadre d'activités professionnelles ou d'activités scolaires pour les enfants, etc. C'est-à-dire que je pense qu'il faut avoir une vision, puisque les choses sont lancées, puisque les choses intéressent à la fois la Communauté d'Agglomération, mais également le Département. Les maires du canton de Mont de Marsan 1 que je sillonne sont parfaitement informés de ma volonté de faire avancer les choses, vous l'êtes aussi, et donc, je pense qu'il faut aussi profiter de l'occasion pour que l'on dynamise un petit peu les choses et que l'on essaie de les rendre plus grandes.

En tout état de cause, je suis à l'écoute des uns et des autres pour participer et faire avancer ce sujet qui est un sujet extrêmement difficile dont je n'ignore pas le coût important, mais en tout état de cause, voilà des sujets qui peuvent fédérer, rassembler dans l'intérêt du territoire et auxquels nous devons tous participer main dans la main.

Sur le site des Neuf Fontaines, mais peut-être que c'est déjà fait, je crois qu'il y a un intérêt à ce que les services de la Communauté d'Agglomération se rapprochent des services du Département puisque le Département a la possibilité, vous le savez peut-être mais sinon, je pourrai vous donner quelques informations, de participer concernant le site des Neuf Fontaines de manière qui n'est pas négligeable. Je pense que de ce côté-là aussi, réinventons le dialogue et les partenariats parce qu'on sait l'importance de ce site qui est un site remarquable. Par rapport à Madame le Maire de Bostens, j'ai un regard très affectueux sur l'évolution qui peut être donnée à la remise en route de ce site qui mérite que l'on puisse s'y attarder et que les choses soient faites en commun.

Donc, là encore je pense que des discussions entre les différentes collectivités peuvent être mises en place dans l'intérêt bien senti de chacun.

**M. JG BACHE** : Merci Monsieur le Président. Tout à l'heure, vous avez parlé des projets structurants et vous avez noté Bougue. Il y a des réalisations structurantes à l'Argenté, au Peyrouat et à Laglorieuse. Il ne faut pas oublier que dans les villages, nous avons des écoles qui sont peut-être dans des états un peu vieillissants et il faut y prêter une attention particulière. Je note que chez nous à Bougue, on aurait besoin de quelques travaux et je voudrais vous en faire part. Voilà.

**Monsieur le Président** : Votre intérêt pour notre agglomération me va droit au cœur.

Je vous propose de prendre acte de ce rapport.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-1-1 et D.2311-15,

**Vu** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, et notamment son article 255,

**Vu** le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

**Vu** la circulaire ministérielle du 3 août 2011, relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

**Vu** le rapport annexé,

**Considérant** que ce rapport doit être présenté par le Président préalablement aux débats d'orientation budgétaire,

**Prend acte** du rapport sur la situation en matière de développement durable au sein de Mont de Marsan Agglomération, tel que débattu, pour l'année 2022.

**- Délibération N° 2023/03-0030 (n°4)**

**Objet : Signature de la Charte d'engagement de la stratégie départementale pour la transition énergétique 2021-2030.**

Nomenclature Acte :  
8.8.1 – Environnement

**Rapporteur : Véronique GLEYZE**

Souhaitant allier la préservation de l'environnement et le développement d'une économie locale porteuse d'activités et d'emplois non délocalisables, le Conseil Départemental des Landes et l'État, en partenariat avec l'ADEME, sont porteurs d'une Stratégie Départementale pour la Transition Énergétique ambitieuse et volontaire à l'horizon 2030.

Cette stratégie vise à définir l'ambition du territoire en matière de sobriété énergétique, de maîtrise des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables. Elle permet d'engager le territoire sur une trajectoire énergétique, d'une part en cohérence avec les engagements pris par les collectivités des Landes, et d'autre part, par les échelons régionaux et nationaux.

De plus, cette stratégie ne prend pas seulement en compte la question énergétique, mais également les impacts économiques, environnementaux et sociaux qui en découlent.

Les travaux menés ont permis de définir une trajectoire énergétique volontariste pour le département. Cette trajectoire vise à réduire les consommations d'énergie de 25 % d'ici 2030 tout en augmentant la part des énergies renouvelables dont la production atteindra 84 % de la consommation en 2030 et permettra de couvrir la totalité de celle-ci d'ici 2030.

La Charte d'engagement vise à mobiliser et fédérer les forces vives du département dans la durée sur l'enjeu de lutte contre le changement climatique, particulièrement au travers de la sobriété énergétique, de la maîtrise des consommations d'énergie et du développement des énergies renouvelables.

Le signataire de la Charte s'engage à mobiliser les ressources dont il dispose afin de :

- décliner les objectifs de la stratégie en terme de sobriété énergétique, de maîtrise des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables sur son territoire et/ou dans le cadre de ses activités ;
- mettre en œuvre, suivre et évaluer la réalisation des actions qui ont été identifiées comme devant être pilotées par lui-même ;
- apporter son soutien aux acteurs du territoire pour mettre en œuvre les actions sur lesquelles il est en capacité de participer ;
- participer aux groupes de travail constitués dans le cadre de la stratégie départementale afin de suivre la mise en œuvre de la stratégie, échanger sur les difficultés rencontrées, partager les retours d'expériences, faire évoluer la stratégie en renforçant son programme d'actions ou en révisant ces objectifs ;

- participer aux rencontres communes afin de suivre l'avancée de la stratégie sur le long terme.

En signant la Charte, l'Agglo s'engage à piloter certaines actions, pour lesquelles elle a été identifiée en tant que pilote (fiches action 1.01 / 1.02 / 1.03 / 1.09 / 2.05 / 2.10) et en tant que partenaire (fiches action 1.06 / 1.07 / 1.08 / 2.01 / 2.03 / 2.06 / 2.07 / 2.08 / 2.11/ 2.12 / 3.01 / 3.02 / 3.03 / 3.04).

L'Agglo s'engage également à participer aux groupes de travail suivants :

- rénovation thermique,
- mobilité du quotidien,
- chaleur renouvelable et fatale,
- méthanisation et gaz vert,
- photovoltaïque sur zones artificialisées et planification des projets,
- photovoltaïque sur toitures agricoles,
- agrivoltaïque.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Président à la signer.

**Monsieur le Président** : Est-ce que vous avez des questions, des remarques ?

**M. A BACHE** : On va signer une convention, une charte. Très bien. Ma question est : comment est-ce que nous allons y être associés à l'intérieur ? Quand je dis *nous*, l'ensemble des élus, mais pas que les élus communautaires ; les élus des Conseils Municipaux, le Conseil de Développement. Il faut que l'on précise ces choses-là. Sinon, on va toujours tourner autour du pot, sauf qu'à l'arrivée, on va prendre une délibération et personne n'y aura été associé.

Mon souhait est que l'on acte ce soir que les élus que nous sommes seront associés aux diverses commissions.

**Monsieur le Président** : Ce souhait est complètement légitime. Il me semble qu'il y a déjà beaucoup de travaux, que ce soit sur le développement durable et les mobilités. Côté CODEV, c'est indépendant des élus, mais je vois beaucoup de commissions, de travaux et de réflexions sur ces sujets-là.

**Mme GLEYZE** : Beaucoup d'actions qui sont dans cette charte sont également dans le plan climat sur lequel on a travaillé, sur lequel on va encore travailler. Il y a une commission le 15 mars pour présenter les premières actions qui vont être menées et le plan climat vous sera présenté en Conseil Communautaire, normalement fin mai. Il y a des gens qui participent à ces commissions et il y a des VP qui ont participé également à ces travaux. Sur la charte, les réunions sont beaucoup en préfecture avec le Conseil Départemental, des techniciens, des élus.

**Mme BEAUMONT** : Je compléterai la réponse de Véronique tout à l'heure, mais tout d'abord, je voudrais saluer cette délibération et la proposition qui nous est faite ce soir d'engager notre Agglomération dans la stratégie départementale de transition énergétique. Comme Véronique l'a



dit, c'est copiloté par les services de l'État et le Conseil Départemental, mais c'est vraiment un projet de territoire qui a été élaboré pendant plus de deux ans avec l'ensemble des acteurs, à la fois les chambres consulaires, les EPCI, les distributeurs ou les producteurs de gaz, les artisans du bâtiment. C'est vraiment une réflexion, un projet qui a été coconstruit et cette stratégie est composée d'actions pragmatiques qui permettront d'atteindre les objectifs qui sont fixés, à la fois en termes de sobriété et d'économie d'énergie, mais également en termes de production énergétique par le biais d'énergies renouvelables.

Un petit exemple sur la stratégie, au cas où vous n'auriez pas eu le temps de regarder les documents qui sont fournis, sur l'axe sobriété et maîtrise de l'énergie, il y a un point qui vise à rénover 9000 maisons et 2700 logements collectifs par an. C'est à ce rythme-là que l'on arrivera à atteindre les 25% de réduction d'énergie à horizon 2030. Il ne s'agit pas seulement d'augmenter la production. Si on ne fait pas un effort sur la sobriété et l'économie d'énergie, on n'arrivera pas à atteindre nos objectifs.

On en a parlé tout à l'heure, il y a tous les aspects mobilités, développement des pistes cyclables, covoiturage, transports en commun, le développement du fret également pour le transport de marchandises.

Et en ce qui concerne le développement des énergies renouvelables, elles ciblent un mix énergétique qui, grâce au déploiement de technologies diversifiées, permettra de pallier les inconvénients de certaines technologies ENR comme le photovoltaïque. On sait qu'il y a beaucoup de projets photovoltaïques, mais il y a quand même une contrainte du photovoltaïque puisqu'il va beaucoup produire en été et peu en hiver, il ne produit pas la nuit et il faut bien qu'il y ait un mix énergétique qui vienne compenser ce défaut de production.

Je voudrais faire un point. Sur notre territoire, il y a une forte sollicitation d'opérateurs photovoltaïques qui, pour des raisons de rentabilité économique, préfèrent déployer le photovoltaïque au sol plutôt qu'en toiture, que ce soit sur des zones naturelles ou agricoles. Sachez qu'au niveau des terres agricoles, le Conseil départemental a voté à l'unanimité une position qui définit les critères que doivent respecter les projets agrivoltaïques car il est de notre responsabilité de veiller au maintien des pratiques et des usages. Nous devons tous être responsables et déployer les énergies renouvelables en privilégiant les surfaces déjà artificialisées. Il y a beaucoup de maires dans cette assemblée. Dans nos collectivités, on a tous des toitures, des parkings, des friches industrielles ou d'anciennes décharges et je pense qu'il faut vraiment qu'au niveau de notre Agglomération on ait une vraie volonté commune de recenser ces sites pour privilégier le déploiement sur ces sites artificialisés et privilégier ces surfaces permettra de préserver au maximum nos espaces naturels agricoles et forestiers qui permettront de répondre à nos besoins présents sans hypothéquer celui des générations futures.

J'en profite pour vous inviter au forum de la transition énergétique qui se tiendra les 21 et 22 avril à Mimizan. Le vendredi 21 sera plutôt axé institutions. Le 22 sera ouvert au public. Jean-Guy et l'ensemble des élus, ce sera avec grand plaisir que vous serez accueillis.

Concernant la stratégie départementale, il y a des groupes de travail qui sont déployés par thématique et donc, les Agglomérations peuvent s'inscrire. L'Agglomération est inscrite dans 7 ou 8

groupes. Il y a des chargés de mission développement durable qui participeront, mais c'est également ouvert à l'ensemble des élus qui souhaitent s'associer à la démarche parce que c'est une démarche que l'on doit tous mener ensemble pour atteindre les objectifs.

**M. PARIS** : Merci. Une question. Dans la stratégie départementale, il est inscrit une réduction de la consommation d'énergie de 25% d'ici 2030 et dans le DOB, pour faire le lien, il est écrit dans la dernière partie du DOB page 50 que vous prévoyez -10% de consommation d'énergie sur l'ensemble des équipements publics et donc, je voulais faire le lien. -10%, est-ce que c'est en prévision pour l'année 2023 ? Le chapeau de cette partie-là, ce sont les grandes priorités pour ces prochaines années. Donc, il y aurait contradiction entre la stratégie que l'on va approuver, je l'espère, et ce qui est inscrit dans le DOB.

**Monsieur le Président** : Je vous propose de garder cette question pour quand on va parler du DOB. Je n'ai pas les éléments maintenant. -10, c'est en fin d'exercice 2023 ? D'accord.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
  
Le Conseil Communautaire,  
A l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la commission « aménagement du territoire et développement durable » du 27 février 2023,

**Considérant** la stratégie départementale de la transition énergétique,

**Engage** l'Agglo à piloter certaines actions,

**Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la Charte d'engagement de la stratégie départementale pour la transition énergétique 2021-2030 toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**- Délibération N° 2023/03-0031 (n°5)**

**Objet : Convention de partenariat avec SOLIHA pour la plateforme de rénovation énergétique (programme SARE 2023).**

Nomenclature Acte :  
8.8 – Environnement

**Rapporteur : Véronique GLEYZE**

Depuis 2022, la Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'État et l'ADEME, a souhaité renforcer le service public de conseils aux ménages pour la rénovation énergétique de leurs logements. C'est dans ce cadre qu'a été déployé un réseau de plateformes proposant un guichet unique de conseil/accompagnement pour la rénovation énergétique.

Les plateformes incitent à la rénovation énergétique globale performante et bas carbone de l'habitat privé et du petit tertiaire privé. Elles assureront notamment les missions suivantes :

- Information de premier niveau des ménages et des copropriétés ;
- Conseils personnalisés des ménages et des copropriétés ;
- Accompagnement des ménages et des copropriétés dans leurs travaux de rénovation globale ;
- Sensibilisation, communication, animation auprès des ménages et des professionnels.

Les plateformes sont des tiers de confiance de proximité qui participent à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux de rénovation énergétique et dynamisent sur leur territoire le marché de la rénovation énergétique globale performante du logement.

Pour le département des Landes, c'est SOLIHA qui comme l'année précédente anime la plateforme mutualisée pour les 12 intercommunalités Landaises.

Les objectifs prévisionnels de traitement d'actes pour le territoire de Mont de Marsan Agglomération sont de :

- 359 actes d'information de 1<sup>er</sup> niveau estimés à 8 € chacun,
- 239 actes de conseils personnalisés pour les ménages et les copropriétés estimés à 50 € chacun,
- 12 actes d'accompagnement pour les travaux de rénovation globale estimés à 800 € chacun.

Mont de Marsan Agglomération doit participer au financement de la plateforme et des missions d'accompagnement aux propriétaires assurées par SOLIHA au prorata du nombre d'habitants sur son territoire, soit 20 % du coût total.

Ainsi, le montant de sa participation est fixé à 7 857 €. A cette participation s'ajoute l'adhésion à Soliha pour l'année 2023 dont le montant est de 150 €.

**Monsieur le Président** : Merci. Un partenaire que l'on côtoie et avec qui on travaille depuis un petit moment. Y a-t-il des questions, des remarques ?

**Mme BEAUMONT** : Merci. Je voudrais avoir des précisions. Comment avez-vous défini le nombre d'actes ? Est-ce que c'est par rapport au nombre d'actes qui a été réalisé l'an passé ? Vous restez à peu près sur le même le nombre ?

**Mme GLEYZE** : Oui, c'est le nombre d'actes qui a été réalisé.

**Mme BEAUMONT** : Est-ce que vous avez eu un rapport d'activité et un retour sur le nombre d'actes et combien d'actes ont été menés au bout pour la réalisation de travaux ?

**Mme GLEYZE** : On se renseignera et on te répondra.

**Monsieur le Président** : Sauf si on avait des statistiques précises, on s'engage à demander à SOLIHA de nous faire un état 2021-2022, par exemple. On se le note.

**M. PARIS** : Dans l'annexe, il est précisé que SOLIHA tiendra des permanences et que l'Agglomération les accueillera, mais il n'y a pas de lieu.

**Mme GLEYZE** : C'est au pôle technique, une fois par mois de mémoire.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,  
A l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2021120235 en date du 13 décembre 2021 relative à la création de la Plateforme et à l'adhésion de l'Agglomération au dispositif,

**Vu** le projet de convention de partenariat programme SARE 2023,

**Vu** l'avis de la commission « aménagement du territoire et développement durable » en date du 27 février 2023,

**Considérant** que Mont de Marsan Agglomération participe activement à travers les actions de son Programme Local de l'Habitat à la promotion de la rénovation de l'habitat et à l'amélioration thermique des logements,

**Considérant** que Mont de Marsan Agglomération participera à la gouvernance juridique de la plateforme aux côtés de Soliha Landes,

**Considérant** que Mont de Marsan Agglomération s'engage à participer financièrement à hauteur de 20% au financement du dispositif

**Considérant** que Mont de Marsan Agglomération adhérera à l'association Soliha Landes à hauteur de 150 € pour l'année 2023,

**Approuve** les termes du projet de convention de partenariat,

**Approuve** l'adhésion à l'association Soliha pour un montant de 150 € pour l'année 2023 ainsi que

la participation de 7 857 € pour 2023, soit un total de 8 007 €,

**Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat, ainsi que toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**- Délibération N° 2023/03-0032 (n°6)**

**Objet : Déclaration de projet n°1 – Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Projet de centrale photovoltaïque de Geloux.**

Nomenclature Acte :

2.1.4 – Autres

**Rapporteur : Philippe SAES**

La société NEOEN envisage, sur la commune de Geloux, la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur les parcelles cadastrées AD 124, 126, 128 132 au lieudit « Grand Communal ».

Les parcelles concernées sont classées en zone N du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Afin que ce projet d'intérêt général puisse être mis en œuvre, il convient de classer les parcelles concernées en zone AUENR (à urbaniser énergie renouvelable).

L'article L. 300-6 du Code de l'Urbanisme prévoit une telle évolution du zonage à travers la procédure de Déclaration de Projet (DP) visant la mise en compatibilité du PLUI.

Pour cela, la procédure doit remplir quatre conditions qui, dans le cas d'espèce, sont parfaitement remplies, à savoir :

- un projet d'intérêt général ;
- un projet public ou privé ;
- l'absence d'atteinte à l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUI ;
- une personne publique compétente pour mettre en œuvre la déclaration de projet.

Ainsi, il appartient à Mont de Marsan Agglomération, compétente en matière d'urbanisme, de mettre en œuvre la procédure et d'approuver la mise en compatibilité du projet avec le PLUI.

Le dossier de mise en compatibilité a été réalisé par la société NEOEN et le service aménagement de Mont de Marsan Agglomération. Celui-ci a été soumis aux avis de la MRAE (Missions Régionales d'Autorité Environnementale), de la Commission de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ainsi qu'aux avis de l'ensemble des services de l'État et autres personnes publiques associées notamment lors d'une réunion spécifique en date du 8 septembre 2022.

Par la suite, une enquête publique s'est tenue du 7 novembre au 9 décembre 2022 en Mairie de Geloux et au pôle technique de Mont de Marsan Agglomération. A l'issue de celle-ci, Monsieur Philippe FAYE, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Pau, a émis un avis favorable le 7 janvier 2023.

Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver la mise en compatibilité du zonage du PLUI afin que le permis de construire puisse être délivré.

Il est précisé que, bien que la surface du projet clôturé s'élève à 11,16 ha, c'est une surface totale de 17ha 17a 78ca qui sera classée dans la mesure où le projet a nécessité la création d'une bande d'aléa feux de forêt permettant de sécuriser le site par rapport au massif forestier environnant.

**Monsieur le Président** : Y a-t-il des questions ?

**M. MALLET** : Merci. Juste une explication. Pourquoi classer 17 hectares ? Les aléas feux de forêt, tout le monde a bien compris, mais il n'est pas possible de laisser cela en zone forestière ou agricole parce qu'on a une enveloppe d'une cinquantaine d'hectares de projets photovoltaïques sur l'agglomération et cela nous fait perdre 6 hectares d'un coup.

Est-ce que c'est une obligation qui a été demandée ? Est-ce qu'il n'est pas possible de renégocier cela ?

**M. ALYRE** : C'est une obligation qui a été demandée par rapport à la limite suite aux incendies. C'était prévu plus court, mais ils ont demandé à ce que la bande qui fait le tour de la surface clôturée soit plus importante, d'où la nécessité d'arriver à 17 hectares qui viennent, malheureusement, amputer le quota global.

**M. MALLET** : Que l'on garde la bande, d'accord, mais qu'on la classe... Elle aurait pu rester classée aire forestière quand même mais aléas feux de forêt. C'est surtout la classer qui est compliqué.

**M. ALYRE** : Ils ont demandé à ce que ce soit comme ça.

**M. A BACHE** : Nous allons voter cette délibération.

Ma question est la suivante. Au regard de tout ce qui se passe sur ces questions de mix énergétique, quelle est la procédure après ? Est-ce qu'il peut y avoir in fine une interdiction, malgré la délibération que nous prenons ?

Je pose cette question avec beaucoup de sérieux parce qu'il y a bon nombre de projets photovoltaïques qui sont aujourd'hui en débat et on connaît le positionnement de certaines organisations, de certaines associations, de certains groupes sur cette question et il nous faut prendre la mesure de ce qui se passe sur les territoires quand il y a un projet. Il peut être mis à mal de différentes façons. C'est pour cela qu'il faut s'assurer de certaines choses.

**M. ALYRE** : La procédure va continuer. L'étape, c'est la délibération. Comme vous avez pu l'entendre dans les propos de Philippe, c'est passé en commission départementale. Tous les services concernés ont donné un avis favorable, notamment la commission départementale qui est

la plus importante, où sont réunis les représentants de la Chambre d'Agriculture, de la forêt, la SEPANSO et autres. C'est un petit projet.

Maintenant, l'enquête publique va avoir lieu après la délibération qui sera prise et suite à cette nouvelle enquête publique, c'est le dernier document qui manquera pour déposer le permis de construire définitif sur lequel il peut y avoir des recours. A mon avis, la procédure va s'étaler dans le temps sur toute l'année 2023.

**Mme BEAUMONT** : Je voudrais poser des questions d'ordre général. Vous proposez de modifier le PLUi pour que ce soit placé en AUENR. Quand c'est classé en AUERN, est-ce qu'il y a une consommation de foncier au niveau urbanisme ? Est-ce que cela vient en déduction ? D'accord. Donc, cela vient en déduction du constructible. Il y a 47 hectares qui sont fléchés dans les documents d'urbanisme. Il en resterait 35 sur l'agglomération.

Le permis de construire n'a pas été obtenu. Dans ce projet, il y a 17 hectares qui ont été déboisés avec une compensation d'un facteur 3. Est-ce que les 51 hectares de boisements compensateurs ont été réalisés ?

**M. ALYRE** : Cela a été déboisé en 2009 par quelque chose qui est passé par les Landes et qui a déboisé un certain nombre d'hectares, si vous vous en souvenez. C'est la tempête. Sur la commune de Geloux, 4000 hectares de forêts, environ 1400 hectares par terre. Ce sont des hectares communaux. La centrale sera sur des surfaces appartenant à la commune. La compensation est une obligation. Sans quoi le permis ne peut pas être délivré. L'opérateur s'engage à le reboiser. Il faut trouver les parcelles. Ce sont des parcelles qui sont en Gironde, qui sont dans le Médoc parce que nous avons déjà une centrale sur Geloux qui a été construite à peu près de la même superficie. Ce sont des parcelles de la tempête de 1999 du Médoc qui ne sont pas encore reboisées et c'est sur un syndicat du Médoc que ces parcelles seront reboisées. Ce n'est pas par ici.

**Mme BEAUMONT** : Soit on paye, soit on reboise. J'ai lu dans le document que l'opérateur avait privilégié le paiement de l'amende plutôt que de reboiser. Vous dites le contraire.

**M. ALYRE** : Cela dépend du fait du boisement compensateur, s'il peut se faire dans les délais impartis. Même quand on est ok pour faire un reboisement compensateur, il faut savoir qu'il faut l'accord du syndicat et de certains propriétaires. Il y a un choix sur les essences. Cela peut mener loin. L'opérateur a dit : « Si jamais on n'arrive pas à s'entendre dans un délai relativement court, on préfère payer l'amende quitte à ne pas reboiser.

**Mme BEAUMONT** : Est-ce qu'il y a une possibilité d'ouverture au capital pour la commune, pour l'Agglomération, pour le collectif, pour les habitants ? Est-ce que vous avez échangé à ce propos ?

**M. ALYRE** : Non, mais la société NEOEN est une société cotée en bourse. Je ne pense pas qu'elle ouvre son capital.

**Mme BEAUMONT** : Sur ce projet, il y a des sociétés de projet qui sont faites pour chaque projet et les opérateurs ouvrent de plus en plus aux riverains, aux collectivités pour qu'il y ait des dividendes qui reviennent...

**M. ALYRE** : Non, cela ne nous est pas proposé.

**Mme BEAUMONT** : Est-ce qu'au niveau de Geloux il y a du photovoltaïque en toiture sur les bâtiments de la commune ?

**M. ALYRE** : Pas sur les bâtiments de la commune. C'est une étude qui est en cours qui est menée par le SYDEC qui nous offre la possibilité, moyennant finances, de choisir de faire faire des devis pour des installations possibles sur les toitures. Nous sommes en train de le faire sur l'année 2023.

**Mme BEAUMONT** : Je vais juste reprendre l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale qui mentionne qu'il y a quand même des impacts sur les zones humides, quand on connaît l'importance des zones humides qui est mise de plus en plus en avant. L'évaluation des impacts sur les zones humides reste clairement sous-évaluée et le projet est en nette contradiction avec les orientations du SDAGE Adour-Garonne en matière de protection des zones humides.

Je ne connais pas le SDAGE, mais il y a ce point qui, à mon sens, doit être considéré.

Au niveau de l'avis de la DDTM, le rapport présenté est insuffisant sur les questions sur l'évaluation des impacts liés à la destruction des zones humides, des couverts forestiers du cortège écologique du site d'accueil du projet et les mesures proposées ne sont pas proportionnées aux enjeux.

Au regard de ce que j'ai dit tout à l'heure sur le fait qu'à notre avis, il faut privilégier les zones artificialisées parce qu'on a beaucoup de choses à faire sur les zones artificialisées avant de toucher les zones naturelles, avec Julien PARIS, nous voterons contre.

**M. ALYRE** : Par rapport à tout ce que vous avez dit et à vos remarques, j'ai fait joindre la réponse à l'avis de la MRAE. Vous n'avez peut-être pas eu le temps de l'ouvrir. Vous avez en mémoire toutes les réponses qui ont été faites lors d'une réunion qui s'est tenue ici le 9 septembre 2022 avec la MRAE et avec la DDTM, de manière à pouvoir répondre à toutes leurs interrogations sur ces différents sujets. Cela a été joint ce soir ou ces jours-ci parce que je me doutais que l'on y reviendrait. Vous le lirez et peut-être que le fait de le lire va vous permettre de changer d'avis. Je n'en sais rien.

**M. PARIS** : Il semble que l'avis de la MRAE soit postérieur à vos réponses. Elle dit que dans vos réponses, il n'y a pas les compléments, que les zones humides sont toujours en fragilité. Je ne sais pas si vous avez répondu encore à ce dernier avis.

**M. ALYRE** : Oui.

**Monsieur le Président** : Vous allez donc vous abstenir sous réserve de la lecture... C'est votre liberté.

<p><b>Ayant entendu son rapporteur,</b> <b>Après en avoir délibéré,</b></p> <p><b>Le Conseil Communautaire,</b> <b>Par 52 voix pour et 2 voix contre (Mme Patricia BEAUMONT, M. Julien PARIS),</b></p>
--



**Vu** le Code des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.300-6 et R.1153-15-2,

**Vu** la déclaration de projet d'août 2021,

**Vu** le dossier soumis à enquête publique,

**Vu** l'avis de la Préfecture des Landes pour la dérogation de l'ouverture à l'urbanisation en date du 14 février 2022,

**Vu** l'avis de la MRAE en date du 23 février 2022,

**Vu** les avis de l'État en date du 1<sup>er</sup> août et du 7 septembre 2022,

**Vu** les conclusions motivés et l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 7 janvier 2023,

**Vu** l'avis de la commission « aménagement du territoire et développement durable » en date du 27 février 2023,

**Considérant** qu'il y a lieu de classer le foncier concerné par l'opération en zone AU ENR pour permettre la réalisation de ce projet d'intérêt général,

**Considérant** qu'il y a lieu de soutenir un projet d'énergie renouvelable permettant de produire de l'énergie verte de manière locale,

**Considérant** que le projet a été présentée aux Personnes Publiques Associée le 8 septembre 2022,

**Approuve** la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par la procédure de déclaration de projet pour le changement de zonage réglementaire permettant l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le site « Grand Communal » de Geloux,

**Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**- Délibération N° 2023/03-0033 (n°7) - RETIRÉE**

**Objet : Octroi de la protection fonctionnelle de la collectivité à Monsieur Charles DAYOT, Président.**

Nomenclature Acte :

4.1.6 - Autres

**Rapporteur : Catherine DEMEMES**

Dans son courrier en date du 1<sup>er</sup> mars 2023, Monsieur Charles DAYOT, Président, sollicite l'octroi de la protection fonctionnelle de la collectivité consécutivement à une enquête diligentée par les services de police judiciaire portant sur le marché public par lequel la collectivité a retenu un prestataire pour élaborer le projet de territoire 2035.

Pour rappel, la protection fonctionnelle des élus communautaires est notamment régie par les dispositions des L. 5211-15 et L. 2123-34 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que l'établissement public de coopération intercommunale est tenu, à l'égard du président et des vice-présidents ayant reçu délégation, de leur accorder sa protection lorsque ceux-ci font l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de ses fonctions.

A ce titre, l'agglomération est tenue de souscrire, dans un contrat d'assurance, une garantie visant à couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultant de l'obligation de protection à l'égard des élus concernés. La réparation couvre les frais de procédure, dépens et frais irrépétibles (honoraires d'avocat, frais de consignation, d'expertise, ...), ainsi que les dommages-intérêts civils prononcés, le cas échéant, par le juge, à charge pour l'élu de restituer l'équivalent des sommes qu'il aurait perçues de la part de la partie adverse. Au cas présent, la collectivité dispose d'un contrat de protection fonctionnelle des agents et des élus souscrit auprès de la SMACL.

Par ailleurs, il est rappelé que les délibérations auxquelles participent des membres du Conseil Communautaire intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires, sont déclarées illégales (article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il convient dès lors que l'intéressé ne prenne pas part au débat et au vote.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'octroi de la protection fonctionnelle de la collectivité à Monsieur Charles DAYOT, Président.

**Mme DEMEMES** : Je vais donc vous demander de procéder au vote. Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. MALLET** : Chers collègues, je vais peut-être réveiller chez certains d'entre vous de mauvais souvenirs et peut-être auriez-vous préféré que je n'en parle pas, mais sachez que ce n'est rien à côté de ce que j'ai vécu.

Le 9 juin 2021, à Mazerolles, je vous invite vraiment toutes et tous à relire le procès-verbal de cette séance. Nous avons eu à nous prononcer sur ma demande de protection fonctionnelle dans le cadre de la plainte que j'avais déposée pour diffamation. Une plainte ou une procédure qui n'était donc pas contre moi, mais bien une plainte que j'avais moi-même déposée. Je n'ai jamais demandé de protection fonctionnelle pour me défendre, simplement parce que je n'ai jamais été accusé de rien.

En résumé, début 2021, M. DAYOT a fait un signalement au Procureur de la République sur la base de l'article 40 du code pénal concernant ma participation au vote du PLUi que je n'ai jamais

contestée. A titre d'information, l'article 40 stipule : « Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit, est tenu d'en donner avis sans délai au Procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont attachés. »

M. DAYOT a donc logiquement été auditionné par la PJ de Bayonne, comme il en est d'usage lorsque l'élu signale des faits. Sur la base de cette seule audition, M. DAYOT a considéré que le doute était jeté sur mon action d'élu et m'avait par conséquent unilatéralement retiré mes délégations de vice-président de l'Agglomération de façon, soi-disant, provisoire. Pour ceux qui s'en souviennent, vous étiez visiblement nombreux à l'époque à trouver normal qu'à partir du moment où l'enquête préliminaire était en cours, l'élu concerné devait être mis en retrait.

Je suppose que votre conception de la présomption d'innocence a dû brusquement évoluer depuis quelques jours. Plus encore, une séance du Conseil Communautaire avait été spécialement avancée à une semaine du tour des élections départementales où un certain nombre de personnes dans cette salle étaient candidates. Je rappelle que vous aviez prétexté une demande de la préfecture pour justifier ce changement de date. C'était un mensonge, bien sûr. Je vous invite là encore à relire le PV du 9 juin 2021. Mensonge renouvelé par trois fois lorsque M. DUTIN vous a demandé si vous étiez à l'origine de cela.

Après la lecture d'articles de presse par plusieurs élus ici présents, Mme HAURIE, Mme PLANCHENault, M. CARRERE et autres, et après un argumentaire qui vaut aujourd'hui son pesant d'or, M. DAYOT s'était abstenu avec 13 autres élus sur l'octroi de ma protection fonctionnelle.

Pour ceux qui aiment à penser que cet acharnement de M. DAYOT contre moi était la conséquence logique de ce qui avait été appelé « le courrier des frondeurs », je vous invite une nouvelle fois à relire le PV du 9 juin 2021. M. DAYOT y déclare plusieurs fois que sa décision de m'attaquer était préalable à la réception du fameux courrier d'alerte. J'ai porté seul une démarche responsable et qui reste, je crois par ailleurs, terriblement d'actualité. La chronologie, ça compte, ça permet de remettre les choses à leur place.

Depuis cette date, il y a plus d'un an et demi, il ne s'est plus rien passé dans cette soi-disant affaire : pas de perquisition, pas de garde à vue, rien. C'est un dossier qui n'a connu aucune suite, où je ne suis accusé de rien, où la collectivité n'a subi aucun préjudice, que ce soit administratif ou financier. Le PLUi adopté avec 52 voix, dont la mienne, sur 56 il y a trois ans, n'a subi aucun recours, n'a fait l'objet d'une fragilité juridique.

A part M. DAYOT, ce qui pourrait d'ailleurs lui valoir d'autres soucis, personne ne conteste le fait que j'ai toujours agi en toute transparence dans ce dossier de PLUi. Je remercie ce soir les nombreux maires et les services de l'Agglomération d'avoir rétabli la vérité. Je n'ai jamais rien dissimulé, ni aux services de l'État, ni aux services de l'administration, ni à aucun élu d'ailleurs. Il n'y a eu aucun enrichissement personnel, aucune somme engagée par l'Agglomération. Selon les enquêteurs qui m'ont interrogé à l'époque, tout ce que je risque éventuellement, c'est un rappel à la loi, en quelque sorte me faire tirer les oreilles. Mon vote n'a pas fait basculer le choix du PLUi de l'Agglomération. Tout ça pour ça.

Essayez, Mesdames-Messieurs, de penser un instant au mal qui a été fait à un homme, à ma femme, à mes enfants, pour rien. Je ne reproche à personne d'avoir signalé des faits au Procureur. C'est la loi. Chaque élu qui a connaissance de faits pouvant tomber sous le coup de la justice doit en faire le signalement. Une fois ce signalement fait, la procédure n'appartient plus à celui ou ceux qui l'ont rédigée. Seuls le Procureur de la République et le Parquet peuvent décider des suites à donner ou pas et dans quel calendrier. Seul le Procureur de la République peut décider d'une perquisition et éventuellement d'une procédure judiciaire.

C'est M. DAYOT seul qui a décidé de me retirer mes délégations, d'organiser une séance spéciale avant le tour des élections départementales, d'y faire mon procès public en faisant lire des articles de presse, enfin de ne pas me voter la protection fonctionnelle. Il a entraîné dans cet engrenage un bon nombre d'élus qui, pour certains, comptaient parmi mes amis depuis des décennies. Ils se reconnaîtront. J'ai même été l'objet de menaces physiques avec un vice-président en séance publique. Certains ici en sont témoins.

Tout cela pour me salir, me détruire afin que les autres baissent la tête, comme était venu me le dire M. DAYOT en février 2021. J'espère sincèrement que tout cela aura fait réfléchir certains d'entre vous.

Aujourd'hui, M. DAYOT qui se dit pourtant très serein et qui ne peut pas imaginer qu'une irrégularité existe nous demande la protection fonctionnelle. Ce sujet, je crois, n'a pas été évoqué au dernier bureau communautaire, mais est apparu le surlendemain à l'ordre du jour de cette séance.

Après les informations que nous avons entendues en début de séance, pourquoi se précipiter ? A ce jour, que je sache et de ce que je lis dans la presse, y a-t-il une urgence qui ne puisse pas attendre une prochaine séance ? De ce que je peux lire, seul le membre de votre cabinet serait pour l'instant impliqué. Le moins que l'on puisse dire, pour reprendre vos propos du 9 juin 2021, « c'est qu'il nous manque pas mal d'éléments pour nous prononcer sur cette protection fonctionnelle ». Pourtant, j'ai comme le pressentiment que les 14 élus dont j'ai bien retenu les noms et qui se sont abstenus me concernant ne vont pas le faire ce soir.

Vous voyez, contrairement à certains, mes principes et mes propos ne sont pas à géométrie variable et à la tête du client. La protection fonctionnelle, je le répète, est un droit pour tous les élus et pour tous les agents. Puisque M. DAYOT estime qu'il va en avoir besoin, s'il faut, je la voterai, tout comme je le ferais pour l'importe lequel d'entre nous dans cette salle, mais à ce stade, cela me semble très prématuré, M. DAYOT, que je sache, n'étant pas mis en cause.

Vous avez choisi, M. DAYOT, la brutalité et la division. Moi, j'ai toujours été honnête et respectueux et en responsabilité depuis 33 ans et je m'enorgueillis d'avoir toujours respecté mes amis, mais aussi mes adversaires politiques.

Je conclurai sur une autre de vos citations, M. DAYOT, dans un courrier que vous m'avez adressé le 1<sup>er</sup> juin 2021, mais qui s'applique parfaitement à la situation d'aujourd'hui : « Restez confiant, M. DAYOT, car nous avons dans notre pays la chance de pouvoir compter sur une justice indépendante

et compétente qui sait établir la vérité des faits et des responsabilités. C'est, vous en conviendrez au final, la seule chose qui compte. »

Je vous remercie.

**M. SAVARY** : Je vous remercie. A ce stade, nous avons beaucoup de questions et nous avons toujours aussi peu de réponses pour pouvoir nous prononcer sur la question de la protection fonctionnelle à laquelle nous sommes, je le précise d'emblée, favorables par principe.

Néanmoins, pour que nous puissions accorder la protection fonctionnelle au Président de l'Agglomération – et cela rejoint un peu ce qu'a dit M. MALLET -, nous souhaiterions savoir si une plainte a été déposée ou si des poursuites sont entamées envers M. DAYOT sur une prise illégale d'intérêts, du favoritisme, etc., car vous comprendrez bien que s'il n'y a pas aujourd'hui de plainte contre le Président de cette Agglomération, alors effectivement le vote d'une protection fonctionnelle n'a pas lieu d'être. Il nous semble d'ailleurs que dans le document qui est joint à la délibération de ce soir, les éléments qui sont fournis dans le courrier sont trop minces pour que nous puissions nous prononcer.

Par ailleurs, et j'en terminerai là, nous souhaiterions également, car nous avons lu dans la presse que plusieurs maires avaient été à l'origine de l'alerte sur cette possible illégalité ou ce possible délit qui aurait été commis, tant par les services que par la présidence de l'Agglomération, nous souhaiterions pour une certaine transparence des débats et une certaine transparence dans les relations qui animent les conseillers communautaires, que tant les maires que toute autre personne qui ont participé à cette dénonciation puissent le dire publiquement pour que nous puissions enfin savoir qui a fait cette dénonciation.

Cela nous semble important dans le cadre de nos débats et pour, éventuellement, une suite apaisée au sein de ce Conseil Communautaire, même si nous n'y croyons plus guère.

**M. DUTIN** : Suite à la question qui vient d'être posée par M. SAVARY, peut-être que l'on va attendre de savoir ce que nous disent les personnes qui sont interpellées. Je reprendrai la parole après.

**Monsieur le Président** : Je vais juste apporter un élément sur le premier point. Cette demande est préventive, tout simplement, puisqu'il n'y a pas de mise en cause de ma personne directement. Il n'y a pas d'audition. J'ai essayé d'être factuel et je m'en tiendrai à ce que je vous ai dit dans mon propos, à savoir les points que j'ai déclinés. Tout ce que j'ai décliné, je l'ai décliné en fonction de comptes rendus, de mails et d'échanges qui sont publics et qui sont consultables. Sur cette partie-là, il y a une enquête préliminaire en cours. Pour répondre sur cette partie, c'est de manière préventive en effet. L'octroi de cette protection fonctionnelle peut éventuellement donner lieu à l'utilisation de conseils et autres ou pas en fonction des suites qui seront données. C'est simplement un aspect préventif. C'est une couverture qui peut ne pas être activée ou utilisée et je me contenterai de vous répondre sur cet aspect-là.

**M. MALLET** : Je vais répondre à plusieurs choses. Vous vous doutez bien que je fais partie des maires qui ont porté cette procédure. Ce n'est pas une dénonciation, c'est un contrôle. Je l'ai rappelé et j'ai fait exprès de donner la définition de l'article 40 parce que beaucoup en parlent, mais peu savent ce que c'est. Malheureusement, j'ai appris à savoir ce que c'était et je viens de

vous remémorer un certain nombre de choses qui m'ont beaucoup affecté. Sachez-le, j'ai toujours assumé et j'assumerai jusqu'au bout quoi qu'il arrive, et Benquet, qu'on le veuille ou non fait partie de l'Agglomération, est la troisième collectivité de l'Agglomération et le restera pour l'instant.

**M. DARRIEUTORT** : Ce n'est plus un secret pour bon nombre de conseillers communautaires ici présents ce soir, je fais aussi partie des cinq maires ayant fait le signalement auprès de la police judiciaire. Ce soir, je vais vous dire pourquoi j'ai fait ce signalement et cette démarche.

En effet, il y a, semble-t-il, dans ce dossier des zones d'ombre qui vont être levées, je pense, par la juridiction. Sur ces zones d'ombre, on attend que la justice se prononce. A ce stade de l'enquête ce soir, il est prudent de ne pas se prononcer. C'est bien ce que je ferai ce soir. Je crois qu'il faut que la justice travaille de façon transparente et que la lumière soit faite sur ce dossier et chacun à ce moment-là pourra juger ultérieurement.

Ce que je veux dire aussi, c'est que nous sommes tous responsables de la bonne utilisation de l'argent public et c'est aussi une motivation pour ma part de cette démarche. Voilà ce que j'avais à dire ce soir.

**M. BONNET** : Simplement pour dire que je fais partie des maires qui ont fait le signalement et non pas la dénonciation, eu égard aux éléments que nous avons pu avoir en notre possession. Il s'agit bien d'un signalement.

**M. SAES** : Moi également, je fais partie des maires qui ont signé cette lettre, eu égard notamment à la délégation d'aménagement du territoire qui est la mienne.

**M. GARCIA** : Le cinquième, c'est moi.

**M. DUTIN** : J'ai plusieurs axes. Je rejoins Jean-Baptiste SAVARY. Je pense que nous avons toujours eu un discours extrêmement clair. Le discours était clair concernant M. MALLET puisque nous avons voté la protection fonctionnelle. Par principe et par conviction personnelle, je pense que chacun a le droit de se défendre dans les meilleures conditions qui soient. C'est pour moi intangible.

Par contre, il faut respecter les dispositions textuelles et le texte qui est visé est un texte du Code Général des Collectivités Territoriales qui est d'ailleurs repris dans la délibération. C'est l'article L.2123-34. Il prévoit notamment que la personne qui a vocation à bénéficier de la protection fonctionnelle doit faire l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de ses fonctions. C'est-à-dire que la personne qui demande la protection fonctionnelle, comme l'a rappelé M. MALLET tout à l'heure, mais qui est un cas différent, mais dans ce cas-là doit faire l'objet de poursuites pénales.

A ma connaissance et au vu de ce qui a été déclaré par M. DAYOT à titre liminaire au début de notre réunion, au vu de ces quelques informations parcellaires qui nous sont données, au vu de ce que vous nous avez précisé à l'instant M. DAYOT, vous ne faites l'objet d'aucune poursuite pénale.

Par ailleurs, c'est le deuxième point de mon observation, la demande de protection fonctionnelle – ce sont les textes et la jurisprudence – doit être motivée et contenir toutes les précisions utiles sur les faits ou les poursuites visées. Le seul élément que nous avons à l'appui de la demande de

protection fonctionnelle, c'est la lettre de M. DAYOT qui fait 5 lignes et qui n'est absolument motivée par rien et pour cause puisqu'il n'y a aucune poursuite contre lui, sauf autre information que nous n'ayons pas, il n'y a pas de qualification pénale qui soit retenue contre lui et donc, cela me pose un problème de caractère prématuré - cela a été dit tout à l'heure, mais peut-être y a-t-il un caractère prématuré et la réponse qui a été formulée par le Président tout à l'heure, c'est-à-dire à titre préventif, je l'entends parfaitement, mais j'ai du mal à m'y retrouver juridiquement.

Après, j'ai un souci parce que je trouve que la démarche qui est faite est extrêmement particulière. Elle est extrêmement particulière puisque, nous dit-on, ce n'est pas véritablement une plainte, mais c'est un signalement et pas une dénonciation. Du bout des lèvres, on nous indique que l'on s'associe à cette dénonciation ou à ce signalement ou je ne sais quoi, mais on nous demande pourtant de voter sur quelque chose, mais on ne sait strictement rien de ce qui a été signalé, dénoncé, écrit au Procureur de la République. Et au-delà du courage tiède qui a porté ceux qui se sont désignés, j'attends, pour que nous ayons un débat éclairé sur le point de savoir si nous sommes en mesure de voter ou pas la protection fonctionnelle, de savoir très exactement pourquoi est-ce qu'ils signalent, parce que s'ils signalent, c'est qu'ils ont quelque chose à signaler. Je voudrais savoir ce qui, dans tout le cursus factuel que vous avez rappelé tout à l'heure, ne va pas.

Ces éléments-là me paraissent indispensables au débat que nous devons avoir et surtout à l'éclairage qui doit être le nôtre pour décider en conscience si la protection fonctionnelle, dont je rappelle qu'a priori j'y suis favorable, doit être accordée ou pas avec l'analyse juridique que je faisais tout à l'heure. Nous avons une demande, une analyse juridique que nous connaissons, mais factuellement, nous ne savons pas ce que vous reprochez. C'est quand même extrêmement ennuyeux.

Ce que l'on sait, c'est que manifestement ce n'est pas une plainte, que c'est une enquête préliminaire sous l'égide du Procureur de la République, mais sur quoi ?

Donc, je voudrais que cette précision nous soit apportée par ceux qui ont pris l'initiative de ce signalement. C'est la première partie.

Et puis, il y a un phénomène qui m'atterre, indépendamment de toute considération d'amitié, de respect que je peux avoir pour certains : je ne comprends pas, je vous regarde M. SAES et je regarde M. BONNET, comment deux vice-présidents qui ont le droit de signaler, de s'insurger, de critiquer, sont en train de mettre en cause l'intégrité et la probité du Président de l'exécutif auquel ils appartiennent et qui restent tranquillement – je l'avais déjà dit une première fois et je le redis – assis dans leur fauteuil indemnitaire sans tirer les conséquences et les conclusions de leurs actes.

Soit vous considérez par le signalement, et vous êtes manifestement plus éclairés que nous, que celui qui préside et certains de ses collaborateurs ont fait des fautes gravissimes et à ce moment-là, politiquement, vous ne pouvez plus participer à un exécutif qui serait un exécutif qui pose problème au point de vue de l'éthique. Eh bien non, vous continuerez, comme M. BONNET, à jouer sur la terminologie et à vous protéger derrière un écran de fumée : « J'ai fait un signalement et pas une dénonciation. » Sémantiquement, vous avez raison. Juridiquement, cela ne veut strictement rien dire et c'est pareil.

En conséquence de quoi j'attends les deux réponses à mes questions, mais je suis sûr qu'elles vont venir.

**M. BONNET :** Je ferai ma réponse en deux phases. Par rapport à la sémantique, dans le signalement, il n'y a aucun signalement à l'égard du Président de l'Agglomération. C'est un signalement qui a été fait par rapport à une procédure, tout simplement. Je n'irai pas plus loin. Je reprendrai les propos que vous aviez tenus en juin 2021, si ma mémoire est bonne, où vous disiez que, par définition, quand il y a une enquête il y a un secret et il est évident que l'on ne peut pas avoir d'éléments au dossier, que l'on ne peut pas vous fournir d'éléments. Je crois que vous l'aviez dit à l'époque. Je vais vous répondre à ce niveau-là. Aujourd'hui, il y a une enquête qui est en cours. Vous comme moi n'avons pas accès à cette enquête. Sur le secret de l'enquête...

**M. DUTIN :** Ce que vous nous dites est effrayant. Je vous demande pas de savoir ce qu'il y a dans l'enquête préliminaire. Personne ne peut le savoir. Par contre, à mon sens, vous savez ce qu'il y a dans le signalement puisque vous l'avez signé. C'est ce que je vous demande. Je ne vous demande pas de savoir ce qu'il y a dans la perquisition, ni de savoir qui va être entendu, qui a été entendu ou les éléments de l'enquête, mais de dire ce que vous avez signé. Vous avez le droit de le dire.

**M. BONNET :** Je viens de vous le dire, un signalement pour une procédure qui peut être illégale, par rapport à un marché qui a été fait sur lequel il pourrait y avoir une illégalité.

**M. DUTIN :** Quelle illégalité ?

**M. BONNET :** J'en resterai là.

**M. DUTIN :** Sur le signalement au Procureur de la République, vous n'avez pas simplement dû lui dire : « Monsieur le Procureur de la République, je pense qu'il y a une illégalité parce qu'un des membres du cabinet qui a été choisi serait ami avec... » Parce que c'est un peu léger. Je suppose que c'est allé au-delà de cela. C'est ce que je veux savoir.

**M. BONNET :** J'en resterai là.

**M. DUTIN :** Merci de ce courage, M. BONNET.

**M. BONNET :** Je ne vous permets pas de dire cela, M. DUTIN. Ce n'est pas une question de courage. Je vous dis la vérité. Je ne vais pas répondre des choses que vous aimeriez entendre et qui ne seraient pas vraies. Je vous dis exactement ce qui a été fait. Je conçois que la réponse ne vous convienne pas, mais ne dites pas que je ne vous réponds pas.

**M. SAES :** M. DUTIN, vous le savez certainement, toute mise en concurrence pour les marchés publics nécessite un formalisme particulier avec des procédures à respecter. De notre point de vue, et c'est ce qui a été motivé dans la lettre, nous avons constaté une opacité dans le respect de cette procédure par la personne concernée qui n'est pas M. le Président. Donc, ce non-respect des procédures nous alerte parce que cela engage des montants financiers conséquents et comme le disait M. DARRIEUTORT en propos liminaires, nous sommes aussi responsables de la bonne consommation de deniers publics.

Nous avons donc alerté le Procureur puisque nous avons des doutes sur cette bonne consommation et c'est tout.



**M. A BACHE** : Très brièvement pour dire que je partage ce qu'ont dit M. SAVARY et M. DUTIN, mais j'ai deux questions à poser.

Pourquoi cette procédure alors que, semble-t-il, il y a une commission qui a travaillé et dans laquelle certains ont été associés, y compris qui dénoncent aujourd'hui ?

La deuxième chose, c'est que l'on nous dise réellement ce qu'il y a derrière et quelles sont les intentions réelles du dépôt de ce signalement.

Troisième chose que je souhaite dire, mais il faut que nous en prenions conscience collectivement les uns et les autres, comment va-t-il être possible de continuer à travailler dans un climat de confiance à partir de ces choses-là ?

La quatrième, cela va engendrer un discrédit supplémentaire sur les élus que nous sommes. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises ici, bon nombre d'élus qui siègent dans cette assemblée siègent à titre bénévole et n'ont aucune indemnité et ils y consacrent beaucoup de temps. Je souhaite que l'on mesure les dangers que cela recèle de poursuivre dans cette Agglomération dans ce climat qui nous oppose les uns et les autres et qui lance le discrédit sur l'ensemble des élus et en plus, signalement qui est fait par des gens qui ont participé à la commission. Je suis effaré par cela.

Le Président nous a rappelé la règle qui a régi le règlement. Si j'ai bien retenu, 60% technique, 40% prix. C'est à partir de là que cela se base. Je souhaite que l'on nous dise le pourquoi et quelles sont les intentions réelles.

**M. SAVARY** : Je fais très bref. Très simplement, pourquoi ne pourrions-nous pas être destinataires du signalement ? Effectivement, si la motivation est de dire : « Nous sommes attentifs à l'utilisation des deniers de la collectivité », je vous mets à l'aise, c'est le cas pour nous tous. Dans ce cadre-là, le signalement qui ne fait pas partie de l'enquête en elle-même, qui est un élément qui pourrait être transmissible à nous, élus communautaires, est-ce que vous ne pourriez pas nous en adresser une copie, ou ce que vous voulez, ou nous en faire lecture ici, si vous l'avez ici ?

J'ai une autre question à poser aux maires qui ont fait le signalement. Pourquoi si tard ? Cela rejoint ce que disait Alain. Il y a des travaux qui ont été faits en commission depuis des mois et des mois. Pourquoi est-ce que cela n'intervient que maintenant ? Le marché ne date pas de maintenant. Donc, cette question-là reste encore en suspens.

**M. MALLET** : Je voudrais juste vous dire qu'il serait quand même bien de ne pas faire ce que vous avez fait à Mazerolles, c'est-à-dire de faire le procès avant l'heure. Il y a un signalement. Je crois que la question est : est-ce que protection fonctionnelle ou pas ? M. DUTIN, pour le moment, nous avons très peu d'éléments. Le signalement est sur une procédure. Après, si le document de signalement est transmissible, ce que je ne sais pas, je ne vois pas pourquoi il ne serait pas transmis.

Je crois que je l'ai précisé dans mon propos, mais finalement je n'ai pas été assez clair et je peux tout relire, c'est le Procureur qui décide et pas nous. Peut-être que si le Procureur avait dit : « On classe cela sans suite », ce serait réglé. Sur ce qui s'est passé par la suite, c'est le Procureur et lui

seul qui décide. Peut-être que l'on débat 1 heure sur quelque chose qui n'aura pas de suite et s'il n'y a pas de suite, il n'y aura pas de suite, mais au moins, les choses seront claires.

Vous dire pourquoi cela a été fait plus tôt ou plus tard, il est clair que l'on a des discussions les uns et les autres entre nous. Il arrive que l'on pose des questions. Comme vous le savez, avant d'être débarqué, si je puis m'exprimer ainsi, j'étais responsable d'urbanisme depuis de nombreuses années. J'ai toujours travaillé, je pense, pour cette Agglomération ; cela a été salué récemment par les services de l'État puisqu'on a encore notre PLUi qui est ok par rapport au SRADDET. Dans ce cadre-là, je crois que c'est la seule Agglomération. Je dis cela juste pour faire remarquer deux ou trois petites choses. Cela a fait économiser des centaines de milliers d'euros à l'Agglomération.

Il serait peut-être bon de ne pas passer 2 heures à faire un procès. On n'est pas là pour cela. On a une question. C'est oui ou c'est non. Ne refaites pas, je vous en prie, ce qui a été fait et mal fait à Mazerolles.

**M. PARIS :** L'année dernière, au moment du débat d'orientations budgétaires, on était déjà dans cette forme de tension, de défiance. Finalement, on ne discute plus entre nous de ce que l'on peut faire ensemble, du territoire, de ses politiques publiques, mais du comportement du Président ou de ses actions ou de celles de ses collaborateurs. Si bien que la collectivité n'avance plus ou très peu et que vous avez choisi, vous Monsieur le Président, ainsi que d'autres, de maintenir ce bouillonnement au sein de votre gouvernance par confort, le vôtre, celui de ne pas clarifier les choses, la défiance entre les uns et les autres, et pour les autres, de bénéficier de leur place tout en vous contestant. Et nous, on a à regarder cela en spectateurs, ce spectacle déplorable d'ailleurs et qui, cela a été dit très justement, lasse les citoyens, pour ne pas dire les écœure.

Nous sommes favorables à la protection fonctionnelle. Nous l'avons votée quand elle avait été demandée. Il se trouve qu'avec l'information très claire donnée par notre collègue Frédéric DUTIN, il ne paraît pas à ce jour utile de l'attribuer puisqu'il faut être mis en cause personnellement, ce qui n'est pas votre cas et donc, cette délibération paraît prématurée.

Je tenais à dire que sur le principe, nous y sommes favorables et que si vous deviez être mis en cause personnellement pénalement, nous la voterions, mais a priori aujourd'hui, cela n'est pas utile.

**M. SAVARY :** Pour clôturer nos propos, et je souscris à plein à ce que vient de dire Julien PARIS, nous vous demandons d'ajourner cette délibération et de la remettre au vote le jour où vous aurez réellement une plainte qui vous sera adressée parce qu'il me semble qu'aujourd'hui, cela ne se justifie absolument pas. Donc, nous vous demandons d'ajourner la délibération.

**Monsieur le Président :** Je ne vais pas commenter les commentaires. Cette demande que je fais est une demande personnelle. Elle est acceptée ou elle n'est pas acceptée. Vous avez tout à fait la liberté de vous abstenir, de la refuser ou de l'accorder. C'est une demande complètement préventive qui peut ne jamais être mobilisée. On est dans un calendrier où ce sont des choses qui peuvent intervenir rapidement, ou bien jamais. C'est simplement à titre préventif que je vous demande de m'octroyer cette chose-là. Vous êtes libres de décider, oui, non, abstention ou de ne pas participer au vote. Je n'ai pas de sujet là-dessus.

Je ne retire pas ma demande parce que même si elle peut ne jamais être actionnée, elle peut l'être. Je n'ai pas accès à l'enquête préliminaire et je n'ai pas d'autre commentaire à faire que de vous dire que je vous demande cette protection à titre préventif. Je n'ai pas de mise en cause directe de ma personne au moment où l'on se parle. Voilà. Libre à vous de voter ce que vous souhaitez. Je n'ai pas de problème avec cela.

**M. BONNET** : Par rapport aux propos qui ont été tenus par M. DUTIN, est-ce qu'il n'y a pas le risque d'avoir une délibération qui ne soit pas validée par la préfecture dans la mesure où il n'y a pas de procédure ?

**M. DUTIN** : Je pense qu'il faut vraiment comprendre la position qui est celle de notre groupe. Je ne voudrais pas qu'il y ait de mauvaise interprétation. La protection fonctionnelle, c'est les yeux fermés, mais l'aspect juridique est un aspect fondamental de notre démocratie et donc, puisque vous posez la question, cette délibération est susceptible d'être attaquée ou de ne pas être validée. Aujourd'hui, celui qui demande la protection fonctionnelle n'est pas mis en cause. C'est tout. L'aspect préventif, je l'entends, mais trouvez-moi dans le texte ce qui le prévoit.

**M. MALLET** : Pour rebondir sur ce qu'a dit M. SAVARY, je serais aussi pour ajourner cette délibération. On rentre dans une période où on va avoir des Conseils Communautaires tous les mois. Il serait très facile de reporter cette délibération dans la mesure où tout le monde, je crois, a exprimé sa position et que la protection fonctionnelle y sera. Mais il ne faut pas qu'elle soit attaquable. Je suis tout à fait d'accord avec M. SAVARY. Je crois que ça lui fait très plaisir et j'en suis ravi.

**Mme DEMEMES** : Je ne suis ni avocat ni juge d'instruction. Ce que je sais par contre, c'est qu'on a un Président qui, même s'il n'est pas attaqué aujourd'hui, a eu quand même une perquisition à la mairie de Mont de Marsan et donc, à n'importe quel moment, à mon sens – peut-être que c'est une erreur, mais je vais vous dire ce que j'en pense -, il peut être convoqué pour être entendu.

**M. DUTIN** : (hors micro)

**Mme DEMEMES** : Peut-être que c'est n'importe quoi, mais c'est mon sentiment et je vais finir.

C'est du préventif. Il n'y en aura peut-être pas besoin, mais s'il lui faut dans huit jours prendre un avocat pour se faire représenter et assister, je pense qu'il serait bon, effectivement, de la voter.

**M. PARIS** : Ce n'est pas raisonnable alors que nous avons un Conseil le 30 mars. Honnêtement, on ne peut pas la voter. Il y a un Conseil le 30 mars, si je ne me trompe pas dans les dates. Si cela devait s'accélérer, on la voterait le 30. Vous nous mettez dans une situation compliquée où on ne peut pas voter quelque chose que l'on aurait voté parce que c'est prématuré. Il y a un Conseil le 30 mars. Peut-être qu'il y en aura d'autres plus tard. Franchement Président, ce serait vous priver d'un soutien plus large sur la protection fonctionnelle. Vous nous mettez dans une situation qui est embarrassante.

**Monsieur le Président** : J'entends tout ce qui se dit. Sachez que cela a été aussi en préambule l'occasion pour moi de vous donner la version que j'ai au regard des documents qui, je le rappelle, sont complètement communicables. Ce sont des documents de travail, des comptes rendus et des

choses de ce type. Je fais cette demande parce que c'est quelque chose que l'on m'a conseillé de faire en préventif.

On va se dire les choses. Si vous décidez d'ajourner cette demande, cela ne me pose aucun problème. J'ai juste fait cette demande. C'est vous qui décidez. Je ne prends pas partie là-dessus.

**Mme DEMEMES** : Je reprends la parole puisque c'est moi qui ai présenté cette délibération.

Je vous propose d'ajourner cette délibération.

Est-ce que quelqu'un s'y oppose ?

J'aimerais que toutes les délibérations de l'Éducation soient votées ainsi.

Je ne veux pas remettre de l'huile sur le feu, mais je conclurai quand même sur ce qui s'est passé depuis 1 heure, d'abord pour dire à M. DUTIN que je n'ai pas trop aimé qu'il me dise que c'était n'importe quoi. Ensuite, simplement pour dire, sans remettre une pièce dans le jukebox, qu'encore une fois, je l'ai dit au dernier Conseil Communautaire, je suis excessivement affectée par ce qui se passe. Il y a une enquête, on verra ce qu'elle donne. Entre les cinq maires qui ont signé, j'avoue que se réveiller x mois après alors que l'on fait partie d'un groupe de travail, qu'il y a eu toutes les réunions qu'a citées le Président, je trouve qu'ils n'ont pas été très rapides.

**Monsieur le Président** : Il nous reste quelques délibérations, dont un sujet sur lequel j'espère que l'on passera autant de temps en échanges, c'est le débat d'orientations budgétaires. C'est là-dessus que nos concitoyens nous attendent. Je vais passer la parole à M. ALYRE, notre VP RH, qui va nous passer plusieurs délibérations liées aux RH : le rapport égalité femmes-hommes, la mise à jour du tableau des effectifs, des autorisations de recrutements d'agents contractuels.

Je dis aux médias qu'après ce moment croustillant, il y a un moment très très important - ne partez pas –, ce sont les orientations budgétaires. C'est maintenant que c'est le plus important.

#### **- Délibération N° 2023/03-0034 (n°8)**

**Objet : Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes - Année 2022.**

Nomenclature Acte :

7.1.1 – Débat d'orientations budgétaires

**Rapporteur : Jean-Paul ALYRE**

La loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a renforcé le rôle des acteurs publics dans la promotion de l'égalité femmes/hommes. Elle prévoit à terme que soit développée dans toutes les institutions publiques locales une approche intégrée de l'égalité femmes/hommes, c'est-à-dire une démarche transversale visant à tenir compte de la situation

respective des femmes et des hommes dans toutes les politiques déclinées par la collectivité ou l'établissement public.

En application de cette loi, les communes et Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Les modalités et le contenu de ce rapport ont été précisés par le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

Le rapport doit faire état de la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en ce qui concerne le recrutement, la formation, le temps de travail, la promotion professionnelle, les conditions de travail, la rémunération, l'articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il décrit les orientations pluriannuelles retenues.

Sont, le cas échéant, également présentées les politiques menées par la collectivité sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes 2022 ci-joint est présenté à l'assemblée.

**Monsieur le Président** : Merci Jean-Paul ALYRE. Est-ce que cela appelle des échanges ou des remarques ?

**M. A BACHE** : Très brièvement pour dire que ce rapport a été examiné dans les nouvelles instances du personnel et n'a pas amené de remarques.

Il me vient à l'esprit que sur l'égalité professionnelle, il faudra peut-être que l'on aille plus loin par rapport aux travailleurs handicapés pour voir comment les choses évoluent entre les femmes et les hommes parce qu'on est obligé d'en accueillir, et tant mieux. Peut-être que cela l'enrichira et que cela nous donnera beaucoup d'éléments.

**M. ALYRE** : C'est quelque chose que tu as demandé et qui sera fait.

**Monsieur le Président** : On doit prendre acte que ce rapport a été présenté. Est-ce que vous êtes tous d'accord sur le fait qu'il vous a été présenté ?

Avant la délibération suivante, je voudrais dire que nous avons encore un chemin important à parcourir en la matière. Je voudrais saluer les 13 personnes qui encadrent à des hauts niveaux bon nombre de services chez nous, Ville ou Agglo.

A l'état civil, c'est une Directrice. A la Maison d'Accueil Spécialisée, c'est une Directrice. Au Bureau d'Information Jeunesse, c'est une Directrice. A la Politique de la Ville, c'est une Directrice qui

remplace un homme. A la Direction des Affaires Juridiques qui est un gros boulot, c'est une Directrice, à la Régie des fêtes, à la DRH, à la Police municipale, au musée, à la médiathèque, au scolaire, au pôle domicile, à l'hébergement du CIAS. Simplement pour vous dire qu'elles sont très compétentes. Et bientôt, le 25 avril, une femme sera à la Direction Générale de nos services.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-1-2 et D.2311-16,

**Vu** le Code de la Fonction Publique,

**Vu** la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et notamment ses articles 61 et 77,

**Vu** le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 21 février 2022,

**Considérant** que ce rapport doit être présenté par le Président préalablement aux débats d'orientation budgétaire,

**Prend acte** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes /hommes pour l'exercice 2022.

**- Délibération N° 2023/03-0035 (n°9)**

**Objet : Mise à jour du tableau des effectifs.**

Nomenclature Acte :

4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

4.2 - Personnel contractuel

**Rapporteur : Jean-Paul ALYRE**

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Il évolue tout au long de l'année tant en fonction des différents projets menés que des besoins de la collectivité.

Il est dès lors proposé d'actualiser le tableau des emplois de la communauté d'agglomération comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins et optimiser le fonctionnement des services :

➤ **Transformation d'emplois**

Un agent de la Direction de l'Éducation a réussi le concours territorial d'animateur. Afin de pouvoir le nommer, il convient de transformer l'emploi initial :

- 1 emploi d'adjoint d'animation à temps complet en emploi d'animateur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Un agent de la Direction des Finances a réussi le concours territorial d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe. Afin de pouvoir le nommer, il convient de transformer l'emploi initial :

- 1 emploi d'adjoint administratif à temps complet en emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Suite au départ d'un agent de la Direction des Ressources Humaines en octobre 2022, il est proposé de transformer son emploi afin de pourvoir à son remplacement :

- 1 emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en emploi de rédacteur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Par délibération en date du 4 septembre 2018, le Conseil Communautaire a validé la transformation de l'emploi de graphiste au sein de la Direction de la Communication en Contrat à Durée Indéterminée (technicien territorial à temps complet au 5<sup>ème</sup> échelon).

Il est proposé de faire évoluer ce même poste à compter du 10 mars 2023 afin de permettre une progression de carrière :

- en 1 emploi de technicien territorial, en Contrat à Durée Indéterminée, à temps complet, au 7<sup>ème</sup> échelon.

Enfin, un agent de la Direction de la Jeunesse a bénéficié d'une mutation en septembre 2022, afin de pourvoir son remplacement, il est proposé de transformer l'emploi initial :

- 1 emploi d'adjoint d'animation à temps complet en emploi d'animateur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

➤ **Création d'emploi**

Un agent de la fourrière communautaire a été recruté en contrat aidé (Parcours Emploi Compétences – PEC) depuis novembre 2021. Afin de pérenniser son emploi, il est proposé de créer :

- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet (30 heures hebdomadaires) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

**Monsieur le Président** : Merci Jean-Paul ALYRE. Est-ce que vous avez des remarques sur cette délibération ?

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,  
A l'unanimité.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 21 février 2022,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 27 février 2023,

**Décide** de modifier le tableau des emplois de Mont de Marsan Agglomération selon les termes détaillés ci-dessus,

**Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**- Délibération N° 2023/03-0036 (n°10)**

**Objet : Recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles.**

Nomenclature Acte :  
4.2 - Personnel contractuel

**M. ALYRE** : En fait, quand nous avons de nouveaux embauchés pour pallier ces besoins, il a fallu batailler avec la perception parce qu'il aurait fallu une délibération nominative pour chaque agent, chaque fois que le cas se présente. On nous a demandé pour répondre à ces obligations



réglementaires, de proposer une délibération plus générale en termes de besoins de services. C'est ce qui vous est exposé dans les deux délibérations.

**Rapporteur : Jean-Paul ALYRE**

Sur demande de la Trésorerie, afin de répondre à nos obligations réglementaires en termes de pièces justificatives à transmettre à cette dernière, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant de recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les cas limitativement fixés par l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique. Ces cas sont les suivants :

- lorsqu'ils sont autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel,
- lorsqu'ils sont indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales (maximum 6 mois),
- lors d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois,
- lors d'un congé régulièrement accordé en application dudit code [congé annuels, congés pour raisons de santé (congé maladie ordinaire, congé longue maladie, congé longue durée, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé grave maladie), congés maternité ou pour adoption, congé paternité, congé de présence parentale, congé parental],
- ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats établis sur ce fondement sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

**Monsieur le Président** : Merci Jean-Paul. Est-ce que vous avez des questions sur la 10 ou la 11 ?

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,  
A l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 27 février 2023,

**Décide** d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à recruter, dans le respect de la procédure de recrutement et du décret n° 2019-1414 précité, des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles,

**Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats de travail correspondants et tous documents relatifs à ces recrutements.

**- Délibération N° 2023/03-0037 (n°11)**

**Objet : Création d'emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité.**

Nomenclature Acte :  
4.2 - Personnel contractuel

**Rapporteur : Jean-Paul ALYRE**

Sur demande de la Trésorerie, afin de répondre à nos obligations réglementaires en termes de pièces justificatives à transmettre à cette dernière, il vous est proposé de délibérer sur l'autorisation de recruter des agents contractuels lors des besoins occasionnels.

Ainsi, afin de préciser notre tableau des emplois, il convient de définir le nombre d'emploi sur accroissement temporaires qui est autorisé.

L'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il est nécessaire de prévoir :

- 20 adjoints d'animation à temps non complet (entre 3 heures et 7 heures hebdomadaires) dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité et sont réalisées sur la période scolaire de septembre à juin chaque année. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité et sont réalisées sur la période scolaire de septembre à juillet chaque année.
- 10 adjoints d'animation à temps non complet (entre 3 heures et 7 heures hebdomadaires) en charge d'accompagner les enfants en situation de handicap pendant les temps périscolaires. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité et sont réalisées sur la période scolaire de septembre à juillet chaque année.
- 60 adjoints d'animation à temps non complet et complet (de 14 heures à 35 heures hebdomadaires) afin d'assurer l'encadrement des temps de pause méridienne et périscolaire.
- 10 adjoints technique à temps non complet (de 8 heures à 32 heures hebdomadaires).

Pour la Direction de l'Éducation, le passage à 4 jours en 2021, la mise en place du référentiel ainsi que la fluctuation des effectifs d'enfants inscrits aux activités péri et extra scolaires nécessitent une adaptation des effectifs compte tenu de nos obligations en matière de taux d'encadrement. Ces éléments ont nécessité un temps d'observation et d'évaluation des besoins en effectifs permanents. La pérennisation d'une partie de ces postes « en accroissement temporaire » sera proposée fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023 pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

A noter que depuis le transfert en juillet 2015, des mises en stage sont régulièrement effectuées afin de pérenniser les postes lorsque les besoins sont confirmés :

- 12 mises en stage à la rentrée de l'année scolaire 2020/2021,
- 18 mises en stage à la rentrée de l'année scolaire 2019/2020,
- 6 mises en stage à la rentrée de l'année scolaire 2018/2019,
- 20 mises en stage à la rentrée de l'année scolaire 2016/2017.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,  
A l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines et affaires générales » en date du 27 février 2023,

**Décide** d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à recruter, dans le respect de la procédure de recrutement et du décret n° 2019-1414 précité, des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article L. 332-23 1<sup>er</sup> du Code Général de la Fonction Publique dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité,

**Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats de travail correspondants et tous documents relatifs à ces recrutements.

**- Délibération N° 2023/03-0038 (n°12)**

**Objet : Chargé de mission santé – Demande de subvention.**

Nomenclature Acte :  
7.1.2 – Décision budgétaire

**Rapporteur : Marie-Christine HARAMBAT**

Mont de Marsan Agglomération souhaite dans le cadre des orientations stratégiques du projet régional de santé, évaluer et actualiser les priorités d'actions et coordonner les stratégies définies sur les deux territoires de Mont de Marsan Agglomération et du Pôle d'Équilibre Territorial Et Rural (PETR) Adour Chalosse Tursan.

Pour cela, une chargé de mission a été recrutée et son financement a été assuré par la Région et l'Agence Régionale de Santé (ARS) en 2022.

Cette opération est éligible dans le cadre du contrat de cohésion et de dynamisation 2018-2022 et 2023-2026 dans le cadre d'une demande de soutien à l'ingénierie.

Le PETR Adour Chalosse Tursan a réalisé sur son territoire une analyse des besoins en matière de santé par une approche directe avec les professionnels. Cela a permis la mise en place d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire située à Hagetmau en 2014.

Il convient maintenant d'évaluer la mise en œuvre de cet outil et d'actualiser les besoins du PETR.

Mont de Marsan Agglomération a approuvé par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2019 son Contrat Local de Santé (CLS).

La synthèse des éléments de diagnostic recueillis a permis de dégager les thématiques suivantes :

- Offre de soins : baisse de la démographie médicale,
- Mortalité prématurée par traumatisme élevée : suicides, accidents de la circulation,
- Comportements à risques : addictions, santé sexuelle, utilisation intensive des écrans,
- Logements vétustes et/ou inadaptés à des populations en situation de précarité et/ou en perte d'autonomie,
- Soutien aux publics fragiles de la naissance au grand âge :
  - Parcours de soins en médecine générale et en santé mentale (prévention, accès, continuité, coordination, articulation entre les services, soutien aux aidants, accompagnement, adaptation aux besoins spécifiques),
  - Besoins sociaux (soutien à la parentalité, isolement et mobilité, difficultés d'accès aux droits, équité d'accès aux services) ;
- Qualité environnementale (exposition aux polluants atmosphériques, aux nuisances sonores, ressources en eau exposées aux pesticides sur certaines communes, implantation progressive du moustique tigre).

A partir du cadre des orientations stratégiques du projet régional de santé, les 3 axes suivants ont pu être définis :

- Améliorer les parcours de santé et renforcer la coordination : maintien à domicile, aide aux aidants, articulation entre l'offre de soin libérale, le domicile et l'hôpital, accompagnement et prise en charge adaptée des publics fragiles,
- Garantir un accès équitable à la santé sur l'ensemble de l'agglomération : attractivité du territoire pour les professionnels de santé, offre globale de soins, formation, transport et aller vers, identifier les besoins entre le rural et les deux principales communes,
- Amplifier les actions de promotion de la santé : nutrition (alimentation, activité physiques), santé mentale (prévention suicide, addictions,...), logement, environnement, accès aux droits et aux services.

En parallèle, un diagnostic médical du territoire du Marsan est venu compléter l'analyse des besoins et a permis de dégager des plans d'actions sur 3 objectifs :

- 1- Structurer une politique d'attractivité pour les professionnels de santé,
- 2- Renforcer les démarches d'aller vers les personnes éloignées de la santé,
- 3- Soutenir les démarches de coordination engagées par les professionnels de santé.

Afin de poursuivre le travail entamé par la chargée de mission, il convient de solliciter de nouveau les partenaires que sont la Région et l'ARS.

**Le plan de financement est établi comme suit :**

Nature des financements	Total	%
État - ARS	15 000 euros	25,90 %
Région	10 000 euros	17,20%
<b>Total financements publics</b>	<b>25 000 euros</b>	<b>43,10 %</b>
Autofinancement	33 000 euros	56,90 %
<b>Coût total</b>	<b>58 000 euros</b>	<b>100,00%</b>

**Monsieur le Président** : Y a-t-il des remarques ou des prises de parole ?

**M. BONNET** : Une précision par rapport à la répartition du financement. Les 33 000 €, est-ce que c'est uniquement l'Agglomération ou bien il y a une participation de Chalosse Tursan ?

**Mme HARAMBAT** : J'avais eu la même réflexion parce qu'il y a une activité sur le PETR. En fait, ils ont un chargé de mission qu'ils payent complètement et qui est sur le secteur Développement économique et agricole et qui fait lui aussi un switch 50/50. En fait, c'est pour cela qu'ils ne participent pas au financement de notre chargé de mission.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,  
A l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines et affaires générales » en date du 27 février 2023,

**Considérant** que Mont de Marsan Agglomération souhaite dans le cadre des orientations stratégiques du projet régional de santé, poursuivre la mise en œuvre des priorités d'actions et coordonner les stratégies définies sur les deux territoires de Mont de Marsan Agglomération et du PETR Adour Chalosse Tursan en matière de santé,

**Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires et notamment la Région et l'ARS,

Nature des financements	Total	%
État - ARS	15 000 euros	25,90 %
Région	10 000 euros	17,20%
<b>Total financements publics</b>	<b>25 000 euros</b>	<b>43,10 %</b>
Autofinancement	33 000 euros	56,90 %
<b>Coût total</b>	<b>58 000 euros</b>	<b>100,00%</b>

**Autorise** Monsieur le Président ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**Mme HARAMBAT** : Notre chargée de mission est Evalie COLLOMB qui fait un travail remarquable, qui est extrêmement dynamique et qui connaît bien mieux que nous encore tous les acteurs du territoire, qu'ils soient hospitaliers, libéraux ou associatifs.

**Monsieur le Président** : Et qui a eu en un temps record la capacité à se faire identifier de tous les acteurs du territoire dans une équipe qui est celle de Frédéric BEDIN, en lien aussi avec la DGA de Philippe MARY pour être incontournable sur notre territoire. Donc, merci et passez-lui nos congratulations quand vous la croiserez.

**- Délibération 2023/03-0039 (n°13)**

**Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2023.**

Nomenclature Acte :

7.1 – Décisions budgétaires

**Rapporteur : Hervé BAYARD**

Le débat d'orientation budgétaire a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée. Il doit donc se concevoir comme un outil pédagogique associant la majorité et la minorité.

La loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux. Le premier objectif est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif. Le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi les membres du conseil communautaire ont la

possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité. En outre, un troisième objectif a été ajouté par l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, puisque doivent être présentés les engagements pluriannuels envisagés.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « Loi NOTRe », a par ailleurs modifié les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Conformément aux dispositions contenues à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du débat d'orientation budgétaire constitue un élément substantiel lié à l'adoption du budget primitif. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

**Monsieur le Président :** Il y a une note de présentation qui est faite, qui ne va pas vous être détaillée. Vous êtes censés l'avoir prise en considération. Elle suit aussi un travail de préparation.

**M. BAYARD :** Merci Monsieur le Président. Avant d'examiner le budget 2023 actuellement en cours d'élaboration, nous abordons ce soir ce que l'on appelle le débat d'orientations budgétaires. Un document d'une cinquantaine de pages vous avez été adressé récemment reprenant l'ensemble des éléments en la matière. Je ne doute pas un seul instant que vous en ayez pris connaissance C'est pourquoi je n'en reprendrai pas le contenu, mais m'attarderai par contre sur quelques éléments assortis de quelques commentaires.

Personne ne peut ignorer le contexte dans lequel nos collectivités évoluent. Notre monde change au rythme d'événements nationaux ou planétaires, événements subis, événements qui ces derniers temps s'enchaînent sans qu'à notre échelle nous ayons la moindre influence.

Nous avons connu une pandémie qui a mis à l'épreuve nos organisations. Voilà maintenant que la pression exercée sur le marché de l'énergie nous contraint à modifier nos plans d'action et à définir de nouvelles priorités. Aucun produit, aucune marchandise n'a échappé à une montée vertigineuse des prix : 5, 10, 20 et même 50% de hausse sont constatés sur certains marchés. Pour notre collectivité, l'impact est significatif puisque, par exemple, la hausse du coût de l'énergie représente sur deux ans 750 000 €.

L'inflation conduit les banques à durcir les conditions d'accès au crédit avec une hausse des taux, ce qui provoque un ralentissement de l'activité de notre économie. Il y a deux ans, nous



empruntions à un taux de 1% alors que maintenant, il s'agit d'emprunter à 3,5%. Mont de Marsan Agglomération, comme les autres collectivités, ne peut subir sans réagir afin de continuer à exercer toutes ses compétences. Je dis bien toutes ces compétences et elles sont nombreuses.

La nécessité de plus en plus aiguë de répondre à des enjeux de solidarité, de transition écologique, d'éducation notamment, pour ne citer que les plus prégnants, percute des impératifs de sobriété financière. Cette sobriété financière s'impose à nous, mais pour autant, nous devons garantir à nos concitoyens des services publics de qualité. Bien que notre collectivité ne dispose pas de marges budgétaires confortables, nous pouvons en effet nous targuer de services du quotidien de qualité et aujourd'hui, s'il s'agit de parler chiffres à l'occasion de ce débat d'orientations budgétaires, il s'agit surtout de parler de projets, d'actions et plus globalement de politique publique. Il s'agit aussi de parler du présent et de l'avenir.

Le présent, quel est-il pour notre Agglomération ? Nous n'avons pas changé de boussole et le cap est resté le même : un endettement contenu et notre capacité à rembourser la dette en 2022 affiche 14 ans, et une épargne suffisante pour financer l'essentiel de nos investissements. La preuve, nous enregistrons pour 2022 un taux d'épargne à 9%.

Bien que notre situation reste fragile, notre Communauté poursuit sa route et du matin au soir, du lundi au dimanche, de janvier à décembre, notre collectivité est présente auprès de nos concitoyens : transports en commun, éducation, voirie, culture, accompagnement de nos aînés, transition écologique, soutien aux communes-membres et j'en passe. Soyons clairs, la période n'est pas à l'euphorie, mais pour autant il ne faut pas se laisser gagner par le pessimisme ambiant. Certes, nous pourrions faire plus, mais nous faisons déjà beaucoup.

Nous exerçons pleinement nos compétences avec un budget de fonctionnement de 56 millions € porté par 644 agents en 2022 - ils étaient 672 en 2021 - et nous continuons d'investir 10 millions € en 2022, plus forte enveloppe en investissement de ces dix dernières années.

L'avenir maintenant, qu'en sera-t-il pour notre Agglomération ? Nous continuerons de maîtriser nos dépenses courantes de fonctionnement, 2% par an, alors que l'inflation affichera selon les prévisions un rythme de 6% en 2023. Nous maîtriserons aussi nos dépenses de personnel en intégrant, notamment par anticipation encore cette année, une revalorisation des rémunérations de +2%.

Malgré cela, et soyons clairs une nouvelle fois, pour ne pas dégrader notre épargne, nous n'excluons pas de repenser nos recettes de fonctionnement, tarifs et/ou fiscalité. Cela s'avérera sans doute nécessaire si nous voulons continuer d'investir dans le scolaire, la mobilité à travers le réseau de transport en commun, la culture à travers la médiathèque et le théâtre de Gascogne, le social à travers le CIAS avec une hausse significative de la subvention, l'environnement à travers le plan climat et la politique de la ville, le développement économique et le tourisme à travers notre office, l'enseignement supérieur à travers le campus connecté, la jeunesse à travers notamment la maison des étudiants, l'accueil des gens du voyage, le soutien au service public à travers le bus France Services et plus encore.

Nous continuerons d'accompagner les communes-membres à travers la DSC maintenue à son niveau, soit 1,5 million €, une DSC qui a été revisitée afin de soutenir encore davantage les communes fragiles, preuve que la solidarité n'est pas un vain mot au sein de notre Agglomération.

En investissement, nous souhaitons maintenir un niveau qui nous permette de répondre à l'essentiel en sanctuarisant certaines enveloppes à travers des APCP : le scolaire 1 million €, la voirie 3 millions €, non compris les fonds de concours inversés, le matériel de nos équipes 750 000 €, les aides au logement 460 000 € et de nouveaux investissements, avec notamment la poursuite de la réhabilitation du Café Music, 3 millions € cette année et surtout, notre participation au financement de l'actuelle Tours-Bordeaux et la prochaine Bordeaux-Dax, tout cela à hauteur de 900 000 € par an.

Dans ce contexte difficile, il faut le dire, l'État nous accompagne à travers, notamment, un maintien des dotations en fonctionnement et en investissement, la création de nouveaux fonds de soutien comme le Fonds Vert et des dispositifs d'amortissement à l'augmentation des coûts de l'énergie.

Pour résumer et terminer mon propos, je dirai tout simplement que ce budget 2023 sera celui de la responsabilité, de l'efficacité et de la continuité.

**Monsieur le Président** : Merci M. BAYARD. Donc, place au débat par rapport à ce qui vous a été dit. Vous avez pris connaissance des éléments. Il y a certainement et je l'espère en tous cas un débat qui peut être riche autour de l'aspect budgétaire.

Allez qui veut démarrer ?

**M. A. BACHE** : Je vais essayer d'être bref dans mon propos. Je n'ai pas retenu ce que vous avez dit comme titre de budget. Moi, je dirais, au regard de ce que vous avez dit, que c'est un budget incertain parce que vous nous annoncez qu'il y aura peut-être une hausse d'impôts, peut-être une hausse des tarifs. Quand on présente des orientations budgétaires, on trace des pistes beaucoup plus balisées que cela. Pour moi, c'est un budget incertain aux ambitions limitées.

Quelques remarques. D'abord dans le document, mais c'est dans toutes les collectivités, il est question de la situation mondiale. Je ne vais pas développer sur cette question, mais ce sur quoi on va être tous d'accord, c'est que les collectivités locales dépendent aujourd'hui beaucoup des dotations de l'État et que les dotations de l'État, encore une fois, sont en baisse cette année. C'est un constat, mais c'est le document qui le fait apparaître. C'est en baisse alors que l'on sait très bien les uns et les autres qu'il y a beaucoup de finances qui échappent à la solidarité nationale. Je ne vais pas développer ici, mais les journaux s'en donnent à cœur joie ces dernières semaines où on nous annonce des profits colossaux d'entreprises sans que ces profits soient mis au service du bien commun.

La DGF est en baisse et en plus, je pense qu'elle ne tient pas compte de l'évolution de notre agglomération. On nous dit que l'on gagne en nombre d'habitants et la DGF baisse alors qu'elle devrait augmenter. Il y a des choses qui sont quand même un peu problématiques.

En plus, la DGF baisse, mais on ne compte pas l'inflation. C'est fastoche ! Il y a une inflation et la DGF baisse. Donc, les collectivités sont doublement sanctionnées. On doit faire face à des

dépenses supplémentaires que l'on n'avait pas. Il y a le bouclier tarifaire qui existe, mais il n'empêche qu'il faut payer.

Vous avez dit qu'il faudrait peut-être actionner le levier fiscal. On est à quelques jours de l'adoption du budget et il serait bien que l'on ait des intentions politiques. On ne les a pas. Et vous avez dit, on sera peut-être obligé d'augmenter nos prestations. Dans la situation sociale aujourd'hui, on ne va pas doublement sanctionner notre population. Soit il nous est imposé, vu la situation financière de la collectivité, d'augmenter les impôts, mais on ne va pas faire coup double. Ce n'est pas possible. Ce n'est pas tenable vis-à-vis de la population.

Ensuite, sur la page 12, vous nous parlez de la CVAE. Pareil, diminution. On nous demande de plus en plus d'efforts. On doit répondre à de plus en plus de besoins et on diminue les participations financières. Cela nous conduit à faire des choix et je regrette que dans ces choix, vous ayez proposé des choses qui sont de mon point de vue très discutables. On doit faire ces choix pour l'intérêt collectif.

J'aurais aimé savoir ce soir quels étaient réellement les projets concrets pour notre Agglomération. On a parlé d'écoles, de machins, etc. De mon point de vue, cela ne suffit pas si on veut que l'Agglomération se développe. Il n'y a rien qui est dit ou qui est orienté sur l'économie. Concernant les créations d'entreprises, quelle est notre politique ? Je trouve que l'on est dans une situation un peu difficile aujourd'hui.

Nous avons demandé l'an dernier un budget annexe pour les écoles. Je croyais que cela avait été acté. Vous nous parlez d'un budget analytique. Il ne faut pas tout mélanger. J'ai parlé tout à l'heure de la double sanction. Dans le DOB, on fait allusion à l'eau et à l'assainissement. Je vous rappelle que majoritairement a été votée une hausse – et personne n'en a parlé – de plus de 20% de l'eau et idem pour l'assainissement. C'est pour cela que je vous invite à la prudence sur les intentions que vous avez développées.

Vous nous parlez également de développer les circuits courts. Julien PARIS nous a interpellés tout à l'heure sur l'alimentation et parallèlement, vous nous dites que l'on réfléchit à une grande cuisine centrale. Soit c'est l'un, soit c'est l'autre, mais cela ne peut pas être les deux. Cela ne marche pas. Si on veut avoir une véritable ambition, je pense qu'il faut privilégier les circuits courts.

Rien n'est dit sur ce que l'on fait par rapport aux transports, concrètement. Qu'est-ce qu'on fait ? Il y a le débat sur la gratuité, mais il y a un débat qui, à mon avis, mériterait d'être tranché, c'est l'histoire des 3 kilomètres. On a nos collégiens et nos lycéens qui ne sont pas logés à la même enseigne. Ceux qui sont à moins de 3 kilomètres paient s'ils prennent le transport. Ceux qui arrivent des autres communes ne paient pas. Quand on parle de faire des choses concrètes, cela pourrait en faire partie.

On a parlé tout à l'heure des chemins pédestres. Sur les liaisons douces, on n'est pas top. Et je pense que dans ce budget, il manque vraiment une ambition environnementale parce que c'est une obligation pour demain.

Voilà un peu les remarques que je souhaitais faire, mais j'attire particulièrement notre attention sur le fait qu'il ne faut pas que les gens de l'Agglomération aient la double, voire la triple sanction.

Avec ce que vous allez proposer, je crains qu'ils aient les trois, si on compte la décision qui a été prise d'augmenter l'eau et l'assainissement de 20 et 23%.

Merci de votre attention.

**Monsieur le Président** : On prend toutes les remarques et puis, je vais participer à ce débat, bien évidemment.

**M. PARIS** : Merci Monsieur le Président. Effectivement, le document fait presque 50 pages. Le bilan est complet, mais alors, pour ce qui est de l'avenir, je ne veux pas reprendre ce qu'a dit notre collègue Alain BACHE, mais c'est assez menu. Donc, on va regarder ensemble le bilan puisque vous en avez mis assez.

La première question que je souhaite vous poser concerne le filet de sécurité. On apprend que trois communes l'ont sollicité et l'Agglomération. Est-ce que d'autres communes n'ont pas saisi cette occasion ou est-ce qu'elles ne rentrent pas dans les critères du potentiel fiscal ou financier ?

Ensuite, j'aime bien vous lire parce que chaque année c'est à peu près la même chose... Oui, la continuité, mais je ne suis pas sûr qu'il y ait l'efficacité. Vous faites une comparaison de l'Agglomération pour justifier les recettes par habitant en évoquant que le niveau élevé des compétences exercées par l'Agglomération est l'équivalent des métropoles. Notre Agglomération, par les multiples transferts, etc., est dans votre document comparée à une métropole.

Je ne suis pas certain que la typologie nombre d'habitants, économique, etc., soit tout à fait similaire. Il est intéressant que tout le monde entende que nous avons des recettes par habitant équivalentes à une métropole. Vous l'avez écrit comme ça, ou alors il faudra vous relire.

**Monsieur le Président** : C'est un peu caricatural. Je ne vous interromps pas.

**M. PARIS** : Cette différence s'explique par deux phénomènes : le niveau élevé des compétences exercées par l'Agglomération, soit l'équivalent des métropoles, ou les fusions et regroupements d'agglomérations qui donnent une population moyenne de ces agglomérations-là à 105 000 habitants, quand on est à 53 000. Ce sont vos points de comparaison pour justifier de vos ratios financiers.

Ensuite, vous nous expliquez que l'on ne peut pas comparer deux EPCI de la même strate parce que nous, nous avons un grand nombre de compétences, et notamment l'éducation que d'autres n'ont pas et je comprends pourquoi. C'est chaque année que l'on y a droit.

Ensuite, il y a un constat de la croissance moyenne des dépenses de 6,67% par an depuis 2009. La date est intéressante et on y reviendra peut-être un peu plus tard.

Je ne vais pas faire tous les ratios, mais pour les frais financiers, nous sommes à 23 €/habitant quand les autres Agglomérations sont à 7 €. On a trois fois plus de frais ici.

Ratio dépenses de personnel/dépenses réelles, on est à 51,6% quand les autres sont à 26. Deux fois plus. Vous expliquez que les charges de personnel sont élevées par les transferts et la mutualisation des services entre la Ville de Mont de Marsan et l'Agglomération, mutualisation qui, d'ailleurs fait que c'est la mairie de Mont de Marsan qui est perquisitionnée pour un sujet de

l'Agglomération. On s'en serait tous passé et peut-être qu'il serait bien que les services de l'Agglomération soient à l'Agglomération.

L'épargne brute est de 8,8% quand les autres ont un ratio deux fois meilleur.

Il y a un paragraphe qui, à mon avis, est intéressant et qui en même temps est quelque peu angoissant pour les élus que nous sommes aujourd'hui et pour ceux qui peut-être demain nous succéderont en 2026 : Les transferts de compétences entre 2015 et 2016 combinés aux baisses des dotations de l'État expliquent la faiblesse de nos épargnes. Nous disposons de faibles marges de manœuvre malgré tous les efforts déployés pour optimiser nos charges.

Qu'est-ce que cela veut dire et je vais arrêter d'énumérer tous les points qui sont nombreux pourtant.

On a l'impression que tout tombe du ciel, que l'on a des dépenses de fonctionnement qui augmentent comme ça, mais on ne sait pas exactement pour quelle raison. On a un endettement. Nous étions à endettement quasi nul en 2010 et nous sommes à 58 millions € en 2022.

Vous avez à assumer ce bilan, mais vos prédécesseurs aussi ont à assumer ce bilan, mais personne n'en parle jamais. Ce sont des choix qui ont été faits dans cette Agglomération et je ne veux pas mettre mal à l'aise Jean-Paul ALYRE qui est là et je pense aussi à Gérard APESTEGUY en son temps, qui ont été des élus, et Renaud LAHITETE et Alain VIDALIES dans le temps où il a été élu ici, qui avaient à l'époque alerté sur les choix qui étaient en train d'être faits et qui nous amènent aujourd'hui à une situation où, malgré tous les efforts, ma phrase préférée est quand même : « Le fait est qu'avec le nombre élevé de compétences à gérer, Mont de Marsan Agglomération est passé d'une collectivité de projets à une collectivité de gestion. » C'est quelque chose que je vous avais reproché l'an dernier.

Qu'est-ce que cela veut dire pour la suite ? C'est que cette Agglomération, dans sa structuration, par les compétences qui ont été inlassablement rajoutées les unes aux autres, empilées sans qu'il n'y ait aucun regard, aucune vision d'ensemble, aucune évolution des politiques publiques ou des choix faits - Je vous regarde Madame la Ministre, vous étiez présidente, vous et votre équipe -, eh bien, cela nous amène aujourd'hui à ce que, quels que soient les élus en charge de cette Agglomération, ils ne pourront rien faire. On ne pourra rien faire parce qu'elle est tellement endettée, si lourde par son fonctionnement qu'il ne peut jamais aujourd'hui y avoir de projets innovants.

Une Agglomération n'est pas une mairie. Je l'ai entendu récemment et j'ai trouvé que la formule était juste. Une Agglomération n'est pas une mairie. C'est vrai, d'abord parce qu'ici personne n'est élu sur un projet communautaire et d'ailleurs, personne n'est élu par les habitants. Indirectement, nous le sommes parce que nous sommes fléchés, mais enfin, personne n'a été élu pour siéger ici. Et donc, on n'a pas de projet ou de vision à défendre pour son Agglomération. Chacun défend un projet pour sa commune et parle de l'Agglomération, mais ici, nous ne pourrions pas développer de projets innovants pour les habitants. C'est pourquoi nous avons 49 pages sur le bilan et 1,5 sur les perspectives et dans les perspectives, que nous dit-on ? Alain BACHE l'a déjà dit et je ne vais pas le répéter, c'était suffisamment clair, on ne sait pas si on va augmenter les impôts, mais a priori, on va

les augmenter. Sur les tarifs de cantine, 50% seront supportés par les parents d'élèves, les usagers de ce service public et nous sommes radicalement opposés à l'augmentation des tarifs de cantine.

Que ce soit dit ici, nous voterons contre ce budget pour plusieurs raisons, mais notamment celle-ci.

Donc, aucun projet ne se dessine. On nous parle de choses assez génériques, sans savoir exactement quoi.

Un autre élément quand même, vous indiquez vouloir poursuivre le soutien sur le rôle d'attractivité et le développement du Théâtre de Gascogne et vous lui retirez 100 000 € de fonctionnement puisque le Théâtre de Gascogne n'a que très peu en investissement. Donc, c'est du fonctionnement, c'est-à-dire des spectacles qui ne seront peut-être plus faits, des animations culturelles qui ne seront peut-être plus faites du fait de cette réduction. J'ai du mal à imaginer comment on peut poursuivre le soutien à cette pépite culturelle que nous avons sur le territoire, sachant que notre territoire pourrait être davantage valorisé par rapport aux autres intercommunalités du sud-ouest par exemple, par la culture, par le musée, par les sculptures, par les concerts si on peut en faire malgré la jauge, le théâtre, etc.

Bref, ce qu'on lit, c'est que l'on ne peut rien faire à part des efforts, c'est à dire réduire davantage la voilure autant que possible pour tenter de s'en sortir.

Sur les impôts, je peux être très franc sur ce sujet. La théorie libérale explique qu'un bon impôt est un impôt supprimé. Quand on supprime les impôts, on finit par supprimer des services publics parce que le service public est financé par l'impôt.

Donc, je ne suis pas hostile par principe à ce qu'il y ait une évolution dans les impôts, à condition que l'impôt serve à développer des services publics. Là, l'impôt sert à réparer une situation budgétaire calamiteuse du fait du choix des élus communautaires, de la gouvernance communautaire. Dans ce cadre-là, il n'est pas possible, non seulement d'augmenter les tarifs de cantine, mais en plus d'aller chercher un effort supplémentaire sur les contribuables alors que c'est aux élus de rendre des comptes sur la mauvaise gestion.

**M. SAVARY :** Merci Monsieur le Président. Je vais être plus bref que mes prédécesseurs puisque beaucoup de choses ont déjà été dites. Je partage ce qu'a dit Julien en ce sens que la moyenne des investissements annuels que vous affichez est plutôt glorieuse sur la période 2009-2021, à 11,5 millions €, mais la réalité, c'est que ces investissements ont été mal séquencés. Ils ont été mal séquencés, notamment sur l'année 2011 et on a pris un virage qui était inquiétant à ce moment-là où on sortait d'une période de désendettement qui peut être contestée aussi.

A un moment donné, il faut qu'une intercommunalité investisse, ce qui signifie qu'elle a une certaine vitalité, un certain dynamisme. Néanmoins, passer d'un endettement proche de 0 à un endettement qui aujourd'hui est proche de 60, le gap est quand même faramineux. Et vous rajoutez à cela le transfert de la compétence scolaire qui avait été mal évaluée au niveau des charges et qui aujourd'hui nous amène dans une impasse.

Dans ce laps de temps et dans ce cadre-là, qu'est-ce qu'il est possible de faire aujourd'hui ? Pas grand-chose. C'est la réalité malheureusement. Il est possible de faire de jolis projets et il faut le

souligner quand il y a de jolis projets dans l'intercommunalité. Le Café Music fait partie de ces jolis projets. C'est bien pour cela que nous avons voté pour.

Il y a aussi d'autres jolis projets comme la STEP de Jouanas, mais on est sur la régie et sur des financements qui sont autres. D'ailleurs, les discussions sont en cours, mais on va sans doute être amené à isoler juridiquement et financièrement la régie pour en faire un EPIC puisque c'est un service public industriel et commercial et que, par nature, pour pouvoir continuer à fonctionner, la réglementation implique que ce soit un objet juridique et financier isolé. On va s'y conformer.

Une fois que l'on a parlé de ces deux réalisations, c'est chiche. Dire qu'il n'est plus possible de faire quoi que ce soit, pas tout à fait d'accord avec cela. Par contre, cela signifie qu'il faut faire des choix et peut-être décaler des investissements et je veux arriver à cette question-là.

Dans le plan pluriannuel d'investissements que vous affichez dans votre DOB, il y a des choses qui me perturbent un petit peu. On a parlé dans ce Conseil Communautaire de la partie environnementale. On a parlé de la charte que va signer l'Agglomération avec ce que porte le Conseil Départemental dans le cadre environnemental sur le territoire. C'est très bien, on peut s'en féliciter, on peut se dire que c'est très chouette, mais je note surtout que l'argent à décaisser de la part de l'Agglomération est très mince dans ce cadre-là. On peut tous se féliciter, se taper sur la bidoche, mais en réalité cela ne va pas nous grever beaucoup les finances.

L'autre sujet, c'est tout ce qui a été réalisé depuis quelque temps, la charte sur le climat, etc. Ce sont des choses intéressantes qui pèsent sur le fonctionnement, mais en investissement ce n'est pas énorme, à part les 6 millions € du SYDEC qui permettent de renouveler l'éclairage urbain.

Sur le reste, il n'y a pas grand-chose. Quand on prend le plan pluriannuel des investissements, je ne l'invente pas, c'est marqué dans le tableau, vous avez quand même pour 2023, de mémoire, 184 000 € de dépenses sur le développement durable et ensuite, de 2024 à 2026, on a un 0 pointé. C'est ce qui est marqué dans votre tableau.

Sur la partie développement économique de la même manière, qui est une des compétences principales de notre intercommunalité, mes chers collègues, on a également une somme qui est très faible. Sincèrement, on est en train de louper quelque chose. On passe à côté de sujets qui sont importants pour l'avenir de notre territoire : le développement durable, le développement économique. Je passe sur la faiblesse de l'investissement dans l'éducation où on se retrouve avec des montants financiers qui sont à peine au-dessus du million d'euros et c'est dommage.

Ce que je veux dire, c'est qu'à un moment donné, si on doit faire des choix - parce que j'ai conscience que la situation est difficile, mais je suis tout à fait conscient que c'est entièrement la faute des gouvernances passées également - je fais une proposition très simple. La route de Sabres qui va coûter 5 millions € sur les deux prochains exercices, pourquoi ne pas décaler ce projet-là de deux ans ou plus et avec cette manne financière de 5 millions €, faire d'autres choix avec ? C'est une proposition que je vous fais qui n'engage que moi, mais je vous la fais.

Pourquoi ? Parce qu'à un moment donné, s'il faut faire des choix, ce sont des choix qui seront douloureux, mais enfin je me répète, sur le développement économique et sur l'amélioration

énergétique ou en tous cas sur le développement durable, je ne me résous pas à ce qu'un montant de 0 € soit inscrit dans notre PPI.

Quelques propos pour terminer. Sur l'augmentation du versement mobilité de 0,05 point, soyons sérieux. Quand on vous a proposé d'expérimenter la gratuité pour les lycéens, par exemple, ça a été une fin de non-recevoir. Je me souviens même de débats en 2020 lors des élections où « attention, toucher au versement mobilité, vous ne vous rendez pas compte, c'est l'hôpital qui va payer, les entreprises, etc. » Là, on le fait parce qu'on est dans un contexte de contrainte. Il est dommage que dans un contexte de volontarisme économique, on n'ait pas pu expérimenter ce genre de choses puisqu'en définitive, c'est possible. La preuve.

Autre chose, la tarification de la cantine scolaire. Julien l'a dit, attention. Vous le faites, c'est votre choix. On sera contre. Maintenant, il y a aussi la question du bouclier énergétique. On vous demandera des chiffres plus précis, peut-être au niveau du budget, mais combien l'État va-t-il verser ? Pour la peine, l'augmentation des coûts de préparation des repas, vous l'avez indiquée dans les OB. Vous indiquez aussi que 50% de ce surcoût sera impacté sur la tarification. Maintenant, qu'est-ce que vous affectez comme part d'aide de l'État sur l'amortissement de ce surcoût pour la restauration scolaire ? Petit conseil, cette année essayez d'éviter d'oublier d'en parler aux conseils d'écoles avant la sortie de début juillet. Ce serait intéressant. Je vous rappelle que vous aviez oublié d'en parler l'année dernière aux parents d'élèves. Je pense que c'était un oubli.

Enfin, il y a un décalage, M. BAYARD, entre ce que vous nous dites à l'oral et ce qui est indiqué dans le DOB sur les impôts et la Dotation de Solidarité Communautaire. Dans le document, vous affichez l'hypothèse d'une baisse de la DSC de 700 000 € et en fait, vous avez changé d'avis et vous partez sur le même pot. Très bien. Je vous aurais conseillé de ne pas toucher à la DSC parce que je vous rappelle quand même que l'on a eu des débats endiablés l'année dernière dans cette enceinte où le pacte de gouvernance reposait aussi sur une contribution auprès des communes qui étaient en difficulté pour boucler leur budget et là, en l'espèce, en baissant cette DSC, vous mettiez des communes en difficulté. Vous aviez deux solutions : soit vous faisiez payer le prix de vos erreurs passées sur les budgets des communes et donc, sur les maires, soit vous faisiez peser le prix de ces erreurs passées aux administrés. Vous avez choisi les administrés. Très bien. On en rediscutera lorsque vous présenterez la hausse des taux.

Enfin, je voudrais terminer mon propos en jetant peut-être une bouteille à la mer. Je voudrais juste dire, et je m'adresse plus particulièrement aux conseillers communautaires des communes de moins de 10 000 habitants, que l'on vient de vivre un débat qui est assez délicat, qui est assez délétaire, on l'a tous dit, sur l'image que peut renvoyer la collectivité. On a bien conscience que certains élus ont choisi leur chapelle, ont choisi leur camp. Je ne vous demande pas de rallier notre groupe de l'opposition, parce qu'en plus, dans le cadre de l'intercommunalité, on est censés travailler en bonne intelligence tous ensemble, avoir des bonnes relations, ce que l'on arrive à faire la plupart du temps.

J'ai envie de vous dire, arrêtez de prendre part à ces guerres de chapelles. Arrêtez de rendre service à ceux qui ont créé la situation de blocage dans laquelle nous sommes et à ceux qui la font



perdurer. Dites-vous qu'il est possible de faire d'autres choses. Je viens de donner un exemple : reportons l'investissement de 5 millions € sur la route de Sabres et réfléchissons ensemble à ce que l'on pourrait faire pour valoriser cette somme-là.

Ce n'est pas une fatalité. A un moment, ce sont des choix budgétaires et la question peut se poser aussi, dans le contexte de finances contraintes que l'on vit actuellement, s'il n'y a pas des arbitrages que l'on pourrait faire qui permettraient de parler de développement économique et de développement durable qui sont deux choses qui sont assez faibles dans les chiffres que vous présentez et qui m'alertent un peu.

**M. DUTIN** : Je vais être bref. M. BAYARD, chaque fois dans vos rapports, vous devez rechercher les termes qui clôturent tout cela. L'année dernière vous aviez parlé de budget de combat. Vous voyez que je vous écoute. Vous ne dressez jamais le bilan de la terminologie que vous affublez à vos budgets. Sur le budget de combat, j'ai l'impression qu'il avait été un peu perdu.

Là, vous nous parlez de responsabilité, efficacité et continuité. Permettez-moi de commenter vos terminologies.

La continuité, oui vous avez raison, la continuité dans l'absence d'ambition et de vision. Pourquoi ? Parce qu'il faut mettre de la responsabilité dans le budget que vous établissez, mais pourquoi est-ce qu'il faut mettre de la responsabilité ? Vous oubliez de le préciser, mais c'est un peu normal puisque vous avez participé à un certain nombre d'équipes exécutives sur les dernières années, responsabilité parce que l'on prend un passif. M. ARA, dans d'autres lieux, me parlait de mes références au passé. Je vous avais dit que l'on n'allait pas rejouer Mitterrand et Giscard : « Vous êtes l'homme du passé et vous, vous êtes l'homme du passif », mais on a tout de même un passif.

Ce passif, effectivement, résulte de choix budgétaires et de politiques désastreuses qui ont été menées. Je crois qu'il faut balayer devant sa porte et le reconnaître. Les chiffres qui étaient évoqués tout à l'heure par Jean-Baptiste SAVARY et Julien PARIS sur l'endettement, cela correspond aux politiques désastreuses qui ont été portées et donc, ce passif qui a été créé par cet endettement qui est un endettement exagéré. Je pose des mots sur des chiffres qui viennent de nous être assésés.

L'efficacité. Reprenons l'efficacité dans le cadre de ces orientations budgétaires. L'efficacité dans quoi ? L'efficacité dans l'éducation, on en a parlé, non. L'efficacité dans la culture, non. L'efficacité dans le développement économique, non plus. L'efficacité dans l'énergétique, non. L'efficacité dans l'environnemental, non. On peut s'auto-congratuler comme vous le faites, s'applaudir, mais sans moi.

**M. ARA** : Merci Monsieur le Président. Excusez-moi, ce soir je ne suis pas en grande forme et je ne sais pas si ma voix portera jusqu'au terme de mon propos.

Je ne sais plus qui jouait entre Giscard et Mitterrand, le passif, le passé, peu importe. En tous cas, on en parle quand même très souvent, mais si on parle du passé, il faut en parler vraiment. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, l'historique de cette Agglomération, c'est une Agglomération qui n'exerçait aucune de ses compétences et on peut les reprendre là. Une Agglomération dont l'objet principal était de piller le budget principal de la Ville de Mont de Marsan, parfois par des actions

illégalles qui ont été condamnées, notamment des transferts du CCAS vers le CIAS, le paiement indu de la route de Pémégnan et tout un tas de millions d'euros qui filaient. C'est la réalité et il y a un jugement pour cela.

Si vous pensiez que c'était bien, il y en a d'autres qui pensaient que ce n'était pas le cas.

Ensuite, vous parlez de politiques désastreuses, mais lesquelles ? Vous parlez d'investissements qui ont été faits. Citez-moi un investissement qui n'aurait pas dû être fait, où l'argent a été gaspillé. Des équipements culturels ? Des équipements sociaux ? Des centres-bourgs ? Lequel fallait-il ne pas faire ? Quelle route ne fallait-il pas faire ? Quelle école ne fallait-il pas refaire dans les villages ? Est-ce qu'il ne fallait pas mettre en place la DSC ? A l'époque, vos prédécesseurs étaient contre. Maintenant elle est formidable. Oui, la DSC a été mise en place.

Concernant les choix qui ont été faits à l'époque, et tous les maires étaient d'accord, c'était une collectivité de solidarité où on a donné aux communes les moyens de continuer à investir chez elles. Sans la DSC, sans le transfert du scolaire, cela n'aurait pas été possible.

Après, on peut considérer que ce n'était pas à la collectivité de le faire, ce qui n'est pas mon cas. Vous parlez des dotations aux collectivités. Je suis désolé, mais à chaque fois que vous le direz, je le redirai, c'est à l'Agglomération comme à la Ville 2 millions € chaque année en moins dans nos caisses. Si nous avions 2 millions € en plus, ce serait bien. A l'époque, il se trouve que le groupe que vous représentez n'en disait rien. C'était bien parce que c'était les forces de progrès qui diminuaient de 12,5 milliards les dotations aux collectivités. 12,5 milliards, pas un mot. Aujourd'hui, ce n'est pas bien.

Il y a eu tout un tas de choses, mais il y a eu un choix de faire dans cette Agglomération des investissements indispensables dont vous ne remettez aucun en cause. Si j'ai bien compris, vous les auriez tous faits. C'était la médiathèque, c'était le pôle d'échange multimodal. Essayons de nous projeter un peu dans l'avenir.

La question pour moi et la seule qui compte, ce sont les intérêts des habitants. Je parle ici régulièrement d'un certain nombre de sujets qui, selon moi, ne vont pas et il n'est pas grave en démocratie de dire que selon moi, cela ne va pas. Je parle souvent de retards, de surcoûts, de dossiers qui n'avancent pas. Je ne vais pas tous les reciter ici, mais ils sont nombreux.

Je souhaite un débat budgétaire. Manifestement, il y a des changements. C'était la DSC ; maintenant, ce seraient les impôts. Bon, on verra à l'arrivée ce que ce sera. J'ai le sentiment que cela va continuer à changer parce que cela ne va pas. Comme il n'y a pas de confiance, les décisions ne peuvent pas être prises parce qu'on fonctionne à « si tu baisses ça, je ne voterai pas le budget. Si tu fais ça, je vais démissionner » et à l'arrivée, on n'y arrive pas. Les choix ne sont pas possibles.

Il n'y a pas de guerre de chapelles en fait. Il y a des gens qui croient que cela va et des gens qui considèrent que cela ne va pas. Les deux ont des raisons de le penser. Je dis à tout le monde quand même que par rapport aux années précédentes, vous avez tous reçu des alertes. Vous ne pouvez pas dire que vous considérez que tout va bien. Vous êtes interpellés. Vous êtes alertés par des gens qui vont mal et qui disent que ce n'est plus possible. Tous individuellement, nous sommes élus et

nous devons rendre ce compte-là aux citoyens. Vous ne pouvez pas dire que tout va très bien. En tous cas, vous pouvez le considérer, mais vous êtes alertés. Je crois que chacun doit avoir cette responsabilité-là en tête.

Je souhaite que le débat se passe en transparence, que les votes se passent à main levée, comme je le demande depuis des années. Je ne vois pas en quoi tout cela serait gênant. Ne donnons pas le sentiment à nos concitoyens que les choses se passent en coulisse, se passent par téléphone avec des promesses de postes ou autres parce que s'ils le savaient, ils seraient assez écœurés de ce qui se passe.

Soyons responsables, faisons les choses au grand jour et essayons de trouver des solutions parce qu'il y en a. Vous entendre dire : « On ne peut rien faire », cela me désespère. Si vous pensez que l'on ne peut rien faire, ne vous présentez pas aux élections. Je pense qu'il y a des choses à faire. Merci.

**M. PARIS** : En matière d'endettement, l'encours de cette dette diminue de près de 76% entre 2005 et 2010, soit un désendettement quasi-total. Le financement de l'investissement sur cette période, 10 millions € par an de 2005 à 2010, a été assuré exclusivement par de l'autofinancement et des ressources propres. Je viens d'entendre qu'il ne s'était rien passé avant le grand jour et la libération, mais il se trouve qu'avant la libération, il y a eu des années de gestion et que durant ces années, il y a eu 10 millions € par an d'investissement. N'arrivez pas ici en disant qu'avant vous, c'était l'obscurité et que vous avez allumé la lumière.

Je vous laisse le reste de vos propos. Je n'ai pas envie de perdre du temps.

J'avais d'autres questions sur les orientations budgétaires sur le futur, le présent et l'avenir. Vous évoquez sur le schéma d'enseignement supérieur la recherche de nouvelles filières, ce qui est intéressant pour notre territoire et le campus connecté qui fonctionne bien. Je voulais savoir si c'était en lien avec l'UPPA. On a déjà des partenariats sur le territoire, hors Kedge, l'école de commerce, je me doute que ce n'est pas l'UPPA. Je suppose que c'est Frédéric CARRERE qui le sait mieux que les autres. Pour les nouvelles filières, cybersécurité, santé, social, est-ce que c'est avec l'UPPA ou est-ce que c'est avec d'autres universités que ces filières sont recherchées ?

**M. CARRERE** : C'est en priorité avec l'UPPA, son IUT qui est sur Mont de Marsan et également des études d'offres de formation à distance, toujours avec le campus connecté avec d'autres universités, notamment l'université de Bordeaux.

**M. PARIS** : Sur la pose de panneaux photovoltaïques, vous évoquez des études sur les parkings et les toitures. Est-ce que cela concerne les bâtiments communautaires et si oui, lesquels ?

Vous évoquez la piscine. Je suppose que c'est la piscine de Mont de Marsan sur laquelle il est inscrit dans le DOB de l'Agglo que vous voulez poser des panneaux solaires sur le toit, mais est-ce que ce n'est pas un projet montois plutôt que communautaire ? Il y a aussi une piscine à Saint-Pierre-du-Mont si vous voulez investir.

**Monsieur le Président** : Qui est plutôt vertueuse sur le chauffage, d'ailleurs, à Saint-Pierre-du-Mont.

**M. BAYARD** : Je ne vais pas relire tout ce que je vous ai dit tout à l'heure. C'est un peu la réponse aux questions et aux interrogations que vous avez. Je me doutais bien que vous n'alliez pas me dire que ce budget était formidable, extraordinaire et qu'on avait raison de faire tout ce que l'on fait, mais il est bien parfois de valoriser ce que fait cette Agglomération et à travers vos propos, vous jetez le discrédit... Je le dis très naturellement et je pèse mes mots. Vous jetez un peu le discrédit sur tout ce que l'on fait. Pas forcément, vous, mais notamment, quand M. BACHE parle du manque d'ambition, je pense que le fait d'accompagner chaque jour nos enfants dans des écoles telles qu'elles sont, avec un service de qualité, quand on transporte des gens, quand on verse 1,3 million € au Théâtre de Gascogne, vous dites que l'on ne fait pas assez pour la culture... C'est vrai que l'on a baissé la subvention cette année, mais quoi qu'il en soit, on continue à verser 1,3 million € au Théâtre de Gascogne. On continue à faire fonctionner la médiathèque. Dans toutes les compétences que nous avons, nous sommes présents, nous sommes actifs et nous mettons les moyens nécessaires. Cette ambition s'exprime à travers l'exercice de nos compétences.

C'est vrai qu'il fut un temps où on investissait davantage. C'est vrai qu'il fut un temps où on a construit une médiathèque. C'est vrai qu'il fut un temps où on a construit un pôle d'échange multimodal. C'est vrai qu'il fut un temps où on a construit le pôle culturel de Saint-Pierre-du-Mont. On ne regrette pas tous ces investissements. Ils sont là, ils participent à l'attractivité de notre territoire, une attractivité qui a été construite à ce moment-là. C'est vrai que l'on a mobilisé des moyens pour que ces équipements soient construits, mais ils existent et ils rendent service à la population. Cette ambition passe aussi par un service de qualité qui est rendu à la population.

Je crois que tout le temps dénigrer ce que l'on fait, ce n'est pas rendre service à cette Agglomération. Ce n'est pas rendre service aux élus qui décident. Malgré ce que semble dire Mathieu, je pense au contraire que l'on fait des choix. La preuve en est que cette Agglomération continue à fonctionner. Elle exerce ses compétences. On continue d'investir. M. SAVARY l'a dit, on investit cette année encore une fois sur la réhabilitation du Café Music. C'est un bel équipement. On travaille encore pour la culture. Il ne faut pas dénigrer tout le temps.

Je peux comprendre que ce ne soient pas forcément vos choix. J'aimerais que vous m'expliquiez quels sont vos choix très simplement parce que chaque fois, vous chargez la barque en disant : « Il faut faire plus là, plus là, plus là, mais on est contre l'augmentation des tarifs, on est contre l'augmentation de la fiscalité » Vous ne l'avez pas dit M. PARIS. Vous êtes favorable à l'augmentation de la fiscalité... Vous ne l'avez pas dit ?

**M. PARIS** : Je vous ai dit que je n'étais hostile à l'impôt quand l'impôt finance le service public. Là, vous augmentez les impôts pour réparer des désastres budgétaires de différentes gouvernances.

**M. BAYARD** : Je considère que vous êtes un peu favorable à la fiscalité. C'est ce que vous essayez de nous dire sans trop le dire en le disant un peu. Peu importe.

**M. PARIS** : Je pense que l'impôt est important dans ce pays parce qu'il finance le service public.

**M. BAYARD** : Moi, je crois que l'on a un budget ambitieux quand on verse 280 000, voire 300 000 € de plus au CIAS pour exercer ses missions. Je ne vous ai pas entendu le dire. Vous auriez pu au moins saluer le fait qu'en matière de solidarité, nous sommes actifs.

Dire tout le temps « ce n'est pas bien, non, non, non... », ce n'est pas rendre service au débat non plus.

Je vais faire une petite parenthèse. J'adore quand vous parlez des transports en commun gratuits. J'adore cela. Je vous regarde, mais je regarde un peu là-bas. Quand je suis obligé de payer 26 € pour aller à Bordeaux en train... Excusez-moi, il y a une collectivité qui est le Conseil Régional qui pourrait faire également d'autres choix. Je crois que c'est une collectivité que vous soutenez. Ici dans cette enceinte, vous tenez le discours de transports en commun gratuits. J'aimerais qu'au Conseil Régional vous teniez exactement le même discours, ce que font d'autres Régions en France qui sont de la même sensibilité que la vôtre. Arrêtez de nous parler des transports en commun gratuits. Je m'en suis déjà expliqué avec le Conseil Régional qui est ici présent.

En matière de choix, il faut être aussi cohérent d'une assemblée à une autre. Je me fais un peu plaisir.

**M. PARIS :** Vous êtes un peu manichéen parce que je ne vous ai pas entendu dire que ce que faisait le Département en matière de gratuité des transports scolaires était une bonne chose. Vous vous étiez même présenté à l'époque contre cette majorité, donc contre ce bilan et contre cette proposition probablement. Ne soyez pas manichéen non plus.

**M. BAYARD :** S'il y a de bonnes choses faites par les autres, je suis capable de le dire.

**M. PARIS :** Vous jetteriez le discrédit et ce serait bien dommage.

**Monsieur le Président :** Je ne me suis pas exprimé. Beaucoup de choses ont été dites. Je n'ai pas de souci avec le fait que l'on acte que notre collectivité a intégré un certain nombre de services publics. Quand on dit qu'elle ressemble à une métropole, ce n'est pas dans sa configuration, mais plutôt dans le coefficient d'intégration fiscale, c'est-à-dire le nombre de compétences qu'elle a. On n'irait pas jusqu'à dire cela en termes de taille, mais enfin, on a une offre culturelle, Théâtre de Gascogne, Café Music, médiathèque et j'en passe, avec un mélange avec la Ville, que beaucoup de collectivités de notre strate nous envieraient. C'est en ce sens que l'on a des compétences qui ressemblent à une petite métropole, en tous cas dans les compétences.

On a fait un choix assumé de transférer la compétence scolaire. Je n'étais pas là, mais je l'assume complètement. Je suis arrivé au début. J'assume complètement ce choix-là parce que je pense que les élus qui étaient là ont assumé ce choix pour essayer de tirer vers le haut et avoir une harmonisation parce qu'il y avait quand même des choses qui n'étaient pas pratiquées de la même façon et les enfants, quel que soit leur site géographique, doivent pouvoir bénéficier du même service scolaire et périscolaire.

Il y a eu des évaluations avec plusieurs options. Il y a eu des choix de prendre telle ou telle option pour ne pas pénaliser telle ou telle commune. Il y a eu la DSC, pérenne, pas pérenne, pour de l'investissement et pour les communes qui commencent à être un peu dans le dur, cela devient du fonctionnement. Et on écoute et on travaille.

Est-ce que c'est la fiscalité, est-ce que c'est la DSC ? Une construction budgétaire est mouvante. Il peut encore se passer des choses entre maintenant et la prochaine fois. On entend que dans

certain cas, la DSC, même si au départ c'était quelque chose qui pouvait s'arrêter ou varier, peut pénaliser certaines de nos communes.

Je voudrais vous dire que les choix qui seront faits, notamment pour absorber les augmentations liées à l'augmentation des matières premières et autres, sont de ne pas faire peser la totalité de ces augmentations et d'essayer de faire le maximum pour les faire peser le moins possible sur l'utilisateur ou sur le contribuable. Il y aura certainement des augmentations, des choix qui seront faits en matière de fiscalité, mais c'est d'essayer de faire le maximum pour les faire peser le moins possible.

Dire que c'est une collectivité uniquement de fonctionnement, d'abord c'est une fierté d'avoir tous ces services-là, tout ce service public. On augmente le CIAS. Sur l'école, on maintient, sur la culture. Sur le développement économique, il se fait des choses malgré tout. Sur l'environnement, vous avez un chiffre sur une ligne, mais il faut savoir que tous les investissements que l'on fait sont placés sous le prisme de l'environnement. Quand on fait l'avenue de Sabres ou quand on va faire le centre de loisirs de Bougue, voire l'école Mistral, même si ce n'est pas dans la colonne environnement, il va falloir engager des choses qui vont générer des plus-values parce qu'il faudra être de plus en plus vertueux sur l'infiltration, l'isolation, etc. Tout cela rentre aussi dans cette case-là.

On investira aussi en matière de ressources humaines pour accroître les ETP avec un ETP de plus dans ces métiers-là.

Le Café Music, vous l'avez dit, la STEP de Jouanas.

L'avenue de Sabres, c'est un choix. C'est un choix que je souhaite porter aussi auprès des Montois. Ce n'est pas qu'un investissement pour les Montois, mais pour la totalité de l'agglomération. C'est une entrée de préfecture qui n'est pas vraiment digne d'une entrée de préfecture. C'est quelque chose qui a été imaginé il y a 40 ans ou plus et que l'on va réaliser et c'est une chose à laquelle la Ville participe grandement pour minimiser et respecter l'investissement de l'Agglomération. Ce sont des choix qui sont plutôt approuvés par les Montois et pas uniquement puisqu'il y a les gens de Campet, de Saint-Martin d'Oney, de Geloux qui vont la prendre avec plaisir.

Et puis, les pistes cyclables sont un investissement vertueux. Il va y avoir de la sécurité, des pistes cyclables, de l'infiltration d'eau alors qu'aujourd'hui, ce n'est pas le cas. On ne peut pas laisser dire qu'il n'y aura aucun investissement.

Après, on peut assumer complètement le fait que cette collectivité, contrairement à d'autres, soit beaucoup axée sur le fonctionnement puisqu'on a transféré 300 personnes environ sur le scolaire et je suis très fier de pouvoir rémunérer ces gens-là et de faire en sorte que les services soient présents. Et si demain on doit appuyer sur la gâchette fiscale au lieu d'appuyer sur la DSC ou sur d'autres sujets, ce n'est pas uniquement pour boucher un trou, mais pour pouvoir maintenir et continuer à développer et pouvoir être fier de payer ce service-là.

On ne fera plus les niveaux d'investissements du passé. On les cadence. Cela ne veut pas dire que l'on ne fait rien. Je parlais tout à l'heure des choix à faire dans le cadencement entre Mistral et le centre de loisirs à Bougue. Ce sont des choses importantes. On en fera moins.

Je ne peux pas laisser dire que tout d'un coup on abandonne la culture parce qu'on va rééquilibrer le fonctionnement du Théâtre de Gascogne qui, d'ailleurs, a restitué cette année 100 000 € dans son budget et qui a fait un festival Yeraz qui a eu une ampleur importante. Ce n'est pas quelque chose que l'on fait tout le temps. Je sais pertinemment que l'on va pouvoir continuer sur ce Théâtre à maintenir une programmation de qualité, en sanctuarisant l'itinérance. Je rappelle que c'est un équipement communautaire. Les villages sont aussi attachés au Gascogne Tour et à l'itinérance. Donc, on va faire les choses un petit peu différemment, mais on ne va pas baisser la qualité. On est sur un territoire où on ne peut pas dire que l'on diminue sur la culture. On est en train de recruter un Directeur sur la médiathèque pour des actions régulières sur la médiathèque. Le Café Music va sortir de terre avec un effort conséquent de l'Agglomération, mais aussi avec un fonds de concours très important de la Ville de Mont de Marsan. On ne peut pas laisser dire cela.

Sur le développement économique et l'enseignement supérieur, tous les choix que l'on va faire rentrent dans un travail de prospective qui est le Schéma d'Enseignement Supérieur. C'est à l'intérieur de cette prospective où tous les acteurs sont autour de la table que l'on fera les choix. Est-ce que c'est vers l'UPPA, vers le consulaire, vers Kedge ou autre ?

Sur le développement économique, on pourrait faire beaucoup plus. Ce sont des compétences qui sont partagées. On fait déjà pas mal. Il y a beaucoup d'aides sur le développement économique, des taxations. On fait attention à ne pas taxer les superficies de proximité, les moins de 400 m<sup>2</sup>.

Il y a la LGV avec une vigilance sur la LGV. J'ouvre la parenthèse. Vous avez dû entendre parler du Conseil d'Orientation des Infrastructures qui rend des conclusions. Ce n'est pas là-dessus que l'on décide, mais il y aura des positionnements. Vous m'avez donné mandat pour que nous engagions notre territoire sur un chantier où il y aura concomitance entre les deux fuseaux, c'est-à-dire Bordeaux-Toulouse et ensuite, on tourne à Captieux et on descend, et qu'il n'y ait pas un, deux, trois, dix ou quinze ans d'écart entre les deux. J'ai bien en tête ce mandat-là.

Il y a un peu d'émotion en ce moment parce que le COI rend des conclusions en ce moment. C'est au plus haut niveau que seront faits les choix. Nous serons très vigilants. J'ai fait un courrier en ce sens pour que le mandat qui a été donné respecte bien ces choses-là. Je n'ai pas envie que l'on se fasse avoir deux fois.

Oui, on investit moins, mais on investit encore et quand même, le vice-président BAYARD l'a dit, nous sommes assez heureux et fiers de pouvoir continuer à travailler sur les différents services que l'on rend à la population.

**M. A BACHE** : J'adore votre côté taquin, M. BAYARD, sauf que sur ces 26 €, vous ne payez même pas 20% du coût du trajet. C'est une réalité économique. Et dire que la Région ne fait rien sur les transports, 1 € pour les voyages scolaires. Cela coûte 1 €, quel que soit le trajet. Il y en a peu qui le savent.

La collectivité est obligée de faire à la place de l'État, là aussi, pour entretenir le réseau. Si l'État, via la SNCF, avait fait son travail, nous n'en serions pas là. Je rappelle que la Région va financer 900 millions € sur un plan rail de 1,4 million € ces prochaines années pour maintenir le réseau pour

pouvoir simplement faire circuler des trains. Sinon, pas de train, y compris pour venir à Mont de Marsan. Il faut que nous l'ayons à l'esprit.

Ensuite, c'est un débat d'orientations budgétaires. On vous dit que l'on ferait d'autres choix. Oui, il y a eu des erreurs de gestion, que vous le vouliez ou non. On aurait pu se passer des 1 million € que l'on paye pour la LGV Tours-Bordeaux. On aurait pu s'en passer.

On a partagé le projet de la STEP de Jouanas, mais si on n'avait pas piqué dans la caisse, on n'aurait pas été obligé de faire un emprunt à la hauteur où on a été obligé de le faire.

Il y a plein de choses sur lesquelles on pourrait se balancer des choses, mais qui sont des choses réelles.

**Monsieur le Président** : Je n'aime pas interrompre les gens. On n'a pas piqué dans la caisse. On a rendu aux Montois et aux Saint-Pierrois l'argent de l'eau des Montois et des Saint-Pierrois et d'ailleurs, on ne l'a pas fait pour partir en vacances, mais pour faire des investissements et des reports qui nous permettent aujourd'hui...

**M. A BACHE** : Ils vont supporter les impôts, etc. Attendez...

**Monsieur le Président** : Et la régie qui est magnifiquement gérée a tout à fait la capacité d'avancer sur un projet très subventionné et vertueux.

**M. A BACHE** : Je l'affirme avec force, on a piqué... vous pouvez dire ce que vous voulez. Cet argent était payé par les Montois dans le cadre de leur facture. L'argent de l'eau à l'eau. Pas autre chose. Et cela a permis de payer des choses à la Ville de Mont de Marsan sur des projets. On ne va pas y revenir. On aurait pu se passer de donner plus d'1 million € à un privé sur certaines choses.

**M. SAVARY** : Je ne vais pas faire le répète jacquot d'Alain, mais je peux vous dire que lorsque vous récupérez cet argent sur le budget principal alors qu'il était sur le budget de la régie, on est bien d'accord, vous le rapatriez sur le budget principal. Vous dites que vous le rendez aux Montois. Derrière, sur le nouveau budget annexe, vous refaites un emprunt dont les intérêts et le remboursement du capital vont impacter le tarif de l'eau. Donc, les Montois vont payer aussi le remboursement des intérêts du capital de ce nouvel emprunt. C'est factuel, vous ne pouvez pas le nier. Effectivement, je maintiens que les Montois payeront deux fois. Point barre.

Je continue. M. BAYARD, ce que je vous ai dit tout à l'heure, ce que l'on vous a dit, c'est que l'on vous faisait des propositions sur des marges de manœuvre financières. J'entends que vous dites que vous assumez le projet de Sabres, que vous voulez le faire à tout prix. Ok, c'est votre positionnement.

A ce propos, M. BAYARD, vous incarnez une permanence de la décision politique depuis des années et donc, vous incarnez aussi une permanence dans les erreurs de gestion qui ont été faites. Je m'excuse mon cher Hervé, c'est la réalité et c'est factuel également.

Ce que l'on vous dit, c'est que oui, il y a eu des erreurs qui ont été faites - on ne va pas rentrer dans le débat. M. ARA, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous sur beaucoup de choses. Je ne vous dis pas que nous regrettons tous les investissements qui ont été faits. Je vous dis juste que



beaucoup ont été faits trop rapidement et que maintenant, on se retrouve dans une belle panade financière.

Après, vous pouvez l'argumenter comme vous voulez, peu importe. Avec votre argument, j'ai envie de vous dire : allons-y, cramons encore de nouveau la caisse et finissons sous tutelle de la Préfecture des Landes suite à un rapport de la CRC. Si c'est votre souhait, cramons la caisse. Si la question est de regretter les investissements, je suis désolé, mais je vais proposer à M. DAYOT que l'on investisse dans tout et n'importe quoi, on va faire plein de beaux investissements, je ne les regretterai pas, mais par contre, la situation financière sera catastrophique, je peux vous l'assurer. Attention.

Ce que nous vous disons, c'est que l'on sait aujourd'hui que le contexte est tendu. On vous reproche que ce contexte soit tendu puisque c'est de votre fait. Maintenant, peut-être qu'il y a des arbitrages à faire. Je viens de vous donner un exemple. M. le Président souhaite aller au bout de son projet, je l'entends, mais nous sommes prêts à faire des propositions pour essayer de trouver des arbitrages parce que, encore une fois, oui il y a des choses qui sont faites sur le développement économique... Enfin, faire venir une école de management, style Kedge qui coûte cher sur le territoire, je ne suis pas certain que ce soit un très bon service que l'on rendrait aux jeunes qui voudraient étudier à Mont de Marsan ou sur le territoire de Mont de Marsan Agglomération. A un moment donné, si des jeunes ne sont plus en capacité d'aller payer un logement à Bordeaux pour aller en université, ce n'est pas pour se retrouver à devoir payer ici une école privée qui coûte bonbon, même si le logement est assuré par les parents. Il faudra que l'on soit clairs sur ce débat-là.

**M. PARIS :** M. BAYARD, vous êtes très fier du budget, mais quand je vous pose des questions sur l'investissement, vous ne me répondez pas. Je réitère.

L'étude sur les parkings et les toitures des bâtiments communautaires, lesquels ? La piscine montoise, est-ce que c'est un projet communautaire ou municipal ?

Un regret aussi, mais je parle au nom du Département, nous avons sur deux agglomérations, Maremne Adour Côte-Sud et l'Agglomération du Marsan deux projets de légumerie, un projet ici et un dans le sud du département et je ne vois rien dans les orientations budgétaires alors que c'est un projet innovant qui pourrait faire votre fierté, M. BAYARD, et qui ferait peut-être notre fierté commune. Je ne le vois pas dans les orientations budgétaires. Donc, je m'interroge. Il est vrai que sur MACS, le projet avance très bien et qu'à Mont de Marsan nous piétinons.

Est-ce que c'est votre volonté de ne pas le porter, et dans ce cas, il faut le faire savoir au Conseil Départemental pour que l'on trouve un autre territoire. Ou alors, vous souhaitez le porter et dans ce cas-là, il va falloir commencer à en parler et l'inscrire.

**Monsieur le Président :** Sur la stratégie ENR, quand on a parlé du plan sobriété, on vous a présenté grâce à nos services une stratégie court, moyen, long terme sur cet aspect-là. Elle a été déclinée au niveau de l'Agglo, mais peut-être pas suffisamment. J'ai entendu la remarque tout à l'heure de Patricia BEAUMONT. En tous cas, elle a été déclinée à l'échelle du bloc urbain et de la Ville sur quelles sont les toitures qui peuvent supporter ou pas du photovoltaïque. Il se trouve qu'après les

premiers échanges, on n'a pas tant que cela des bâtiments qui sont en capacité de supporter des écrans photovoltaïques. De mémoire, il y en a peu.

On peut l'envisager au niveau de la salle de gymnastique de Codibois, mais cela reste hypothétique. Par contre, il y a des parkings qui ont été identifiés sur le pôle culturel, sur Boniface, sur l'espace François Mitterrand, mais je n'en suis pas certain. Il y a des choses que l'on ne peut pas faire. Sur la Hiroire, c'est trop encaissé et il y a des arbres. Je sais qu'il y a des sujets qui pourront être abordés dans les différentes commissions pour voir où on en est.

En ce qui concerne notre piscine qui est un sujet municipal, mais qui ne sert pas qu'aux Montois, il y a véritablement un sujet. On ne pourra pas faire ce qui s'est fait sur la nouvelle piscine de Saint-Pierre-du-Mont, mais on peut essayer de trouver des solutions avec des boucles différentes de géothermie et regarder si on ne peut pas faire baisser la douloureuse sur notre piscine.

En ce qui concerne les grands projets, on ne financera pas une médiathèque, un théâtre supplémentaire comme on a pu le faire dans le passé. Je vous ai parlé des sujets qui sont liés au centre de loisirs, à l'école, au Café Music, à l'avenue de Sabres. Je trouve que ce sont des projets intéressants. Il n'y a pas que ceux-là.

On a abordé un sujet qui vous est cher, les circuits courts. Vous reconnaitrez que l'on a quand même permis à ce que cette expérimentation se fasse, preuve d'une certaine ouverture. Il y a un sujet qui est lié aux cuisines communautaires. J'avais été alerté par des élus, par M. DARRIEUTORT notamment, sur l'état de nos cuisines. Il faudra faire quelque chose sur l'état de nos cuisines. Si on ne fait plus du tout de cuisine centralisée, il faudra qu'on le voie ensemble, mais il faudra aussi qu'on le mesure et l'expérimentation que vous menez qui est vertueuse et qui fait l'unanimité doit quand même être éclairée par un bilan pour savoir si c'est duplicable ou pas. Je sais que c'est prévu, mais il faudra que l'on regarde cet aspect-là.

Cela veut dire que l'on ne ferme pas la porte à l'hôpital quand l'hôpital nous propose d'étudier des mutualisations bâtementaires avec un premier jet pour eux parce qu'ils ont une épée de Damoclès beaucoup plus importante que nous sur leurs cuisines, et la possibilité d'une modularité. On pourrait demain venir se greffer. Il ne sert à rien de faire deux unités de cuisines si on peut en faire une seule ou mutualiser. On s'inscrit dans cette logique pour avoir un coup d'avance au cas où on irait dans cette stratégie.

En ce qui concerne le bouclier tarifaire, mais je crois que M. BAYARD vous a répondu, on ne postule pas avec un dossier, premier arrivé premier servi. Cela se fait en fonction de critères d'évolution de l'épargne brute, de la part d'augmentation des matières premières à l'intérieur de l'évolution de l'épargne brute, qui font que, de mémoire, quatre collectivités ont été concernées. Je crois que Saint-Pierre-du-Mont est dedans. Je crois que l'Agglo est concernée. La Ville de Mont de Marsan ne l'est pas. Il y en a deux autres.

En ce qui concerne l'aspect analytique des choses ou budget annexe évoqué tout à l'heure par Alain BACHE, il ne me semble pas avoir bloqué la démarche en mettant un petit peu la charge de travail sur nos services, et je remercie Frédéric BEDIN et ses équipes de travailler pour savoir si on allait vers un budget annexe ou sur quel niveau d'analytique on allait.

Une première réunion a eu lieu. Il me semble qu'il y a eu des tours de table, des questions, des réponses. Personne ne peut dire ici qu'on est dans le flou. On avance progressivement. Est-ce qu'il faudra faire un budget annexe ? Attention aux conclusions hâtives. Tout à l'heure, M. le Maire de Bougue disait à juste titre que son école méritait quelques travaux. Je ne suis pas certain qu'une commune seule puisse porter ce genre de travaux. L'Agglo ou la solidarité des autres permet de faire des choses que l'on ne pourrait pas faire seul. Il sera important de le voir.

Faire un budget annexe pour faire un budget annexe, cela peut représenter des contraintes, embaucher des gens, alors que l'analytique un peu plus poussé nous permettrait peut-être de mesurer et de faire des choix pour le futur. Je pense que cette démarche est entamée. Ce n'est pas pour vous faire patienter et vous endormir. Le dossier a démarré.

**M. BAYARD** : Je pense que l'on n'a pas suffisamment parlé du contexte. Il faut quand même rappeler qu'en trois ans, on a quand même vécu deux crises majeures, à la fois une pandémie où notre pays a été à l'arrêt et maintenant, une démarche étendue en ce qui concerne l'énergie avec une inflation galopante qui est annoncée à 6, 7, 8% cette année. L'ensemble des collectivités subit cela. Ce n'est pas neutre ; cela représente quand même des coûts de fonctionnement plus importants à absorber.

Je crois qu'il ne faut pas l'omettre parce qu'on peut donner l'impression que l'on a un débat dans un contexte qui est normal, ce qui n'est pas le cas. Nous sommes dans un contexte qui est inhabituel, qui nécessite que l'on s'adapte, que l'on fasse de choix, c'est vrai, mais pour autant, nous sommes toujours là, notre collectivité est toujours là.

Quoi qu'il en soit, notre collectivité est toujours présente. Elle remplit ses missions du mieux possible. On continuera à le faire et je crois qu'il faut avoir foi en l'avenir, qu'il faut être enthousiaste, optimiste. En tant qu'élus, il ne sert à rien de porter des discours qui seraient trop pessimistes. Il appartient à chacun d'avoir une critique, mais je crois que c'est ensemble que nous avons à construire l'avenir de cette collectivité et il y aura encore des moyens pour que l'on puisse remplir nos missions normalement.

**Monsieur le Président** : On avance sur ETAL40 qui se concrétise et pas forcément sur la légumerie à court terme, mais le projet n'est pas abandonné.

Est-ce que les maires qui n'ont pas parlé souhaitent intervenir sur ce débat d'orientations budgétaires ?

**Mme DARRIEUSSECQ** : Je ne suis pas maire. Merci Monsieur le Président.

Je vous ai tous écoutés avec beaucoup d'attention. Il y a des choses justes qui ont été dites. Il y a des choses fausses. Je ne vais donner des bons points et des mauvais points. Je ne suis pas du tout là pour cela.

Je veux quand même dire à M. BACHE que la DGF ne diminue pas. La DGF augmente en 2023 de 320 million €. Elle est à 26,9 milliards, en augmentation de 320 millions €. Je parle de DGF générale. Je pense que c'est de celle-là dont vous parliez. Celle des collectivités varie en fonction du nombre d'habitants. Vous le savez très bien.

Vous dire également que la CVAE est diminuée par deux, tout simplement parce qu'elle est en voie d'extinction sur deux ans et qu'elle sera remplacée par de la TVA qui est un impôt dynamique. Cela devrait, d'une part, épargner nos entreprises et d'autre part, donner à la collectivité une somme dynamique qui sera certainement plus dynamique que la CVAE.

Dire également que toutes les dotations d'investissement pour les collectivités sont largement maintenues et ont été portées à des niveaux très importants, que ce soit la DSIL ou la DTER, et qu'il y a en plus cette année le Fonds Vert, et j'en ai entendu parler par Hervé BAYARD, qui s'élève à 2 milliards et ce sont autant d'opportunités pour les collectivités de pouvoir réaliser leurs projets. Vous parlez de tas de projets environnementaux, potentiellement, qui peuvent rentrer dans ce Fonds Vert et être potentiellement très aidés pour peu que d'autres collectivités intéressées dans ce sujet, notamment la Région, viennent abonder et faire en sorte que les communes et les intercommunalités puissent les réaliser.

Donc, je crois qu'il y a aujourd'hui des capacités financières qui existent et que l'État ne se dérobe pas et traite bien les collectivités dans leurs finances.

Vous avez parlé d'une situation qui était une situation difficile liée au passé. Il y a certainement une situation difficile. Je ne suis pas dans le présent ou du moins dans le présent actif dans cette collectivité depuis six ans. Cela fait un petit moment que je suis un peu tout cela en arrière. Vous parlez d'investissement. L'investissement n'est possible que si l'on arrive à maîtriser le fonctionnement. Vous le savez bien.

Le fonctionnement est élevé dans cette collectivité, mais il est élevé parce qu'en 2014, il y a eu la décision du gouvernement de M. HOLLANDE de diminuer, ce qu'a dit Mathieu ARA tout à l'heure, la DGF de 12 milliards d'euros, ce qui était une somme considérable retranscrite à l'échelle de notre collectivité. C'était à peu près 2 millions € de moins pour la Ville de Mont de Marsan sur son budget et 2 millions € de moins par an pour l'Agglomération sur son budget, ce qui est considérable pour des collectivités de notre strate et des collectivités sur un terrain avec un pouvoir fiscal relativement faible.

Je peux vous assurer que quand nous avons réalisé cette magnifique médiathèque qui est à côté, j'avais pris du temps pour réfléchir pour savoir si nous serions en capacité de pouvoir, sur le long terme, supporter les frais de fonctionnement. Le calcul prospectif qui avait été fait à l'époque, parce que tout était étudié de façon prospective, nous disait que oui. Malheureusement, nous n'avions pas dans notre viseur la diminution de la DGF de façon aussi violente et aussi brutale qui nous mettait en difficulté de fonctionnement. Vous comprenez bien que tout est venu de là.

Une fois que j'ai dit cela, je peux vous dire que je ne m'en suis jamais plainte tous les jours et que j'ai dit, c'est comme ça et nous allons continuer de travailler. Je n'ai pas pleuré et nous n'avons pas collectivement pleuré ici et nous avons tous travaillé avec cette nouvelle donne, toutes les communes comprises.

Et le travail qui a été réalisé, et vous le savez très bien, a été de fusionner un petit peu plus de compétences dans notre Agglomération. C'est ce qui nous a permis d'avoir un CIF plus élevé et de perdre moins de DGF collectivement et donc, de faire en sorte que notre collectivité puisse aussi

respirer et que nos communes respirent également. Cela a été un choix fait par tous les élus qui étaient là à l'époque et je trouve que c'était un choix qui était aussi un bon choix sur un plan politique, notamment en termes d'éducation parce qu'il n'y avait pas que de regagner de la DGF, mais il y avait aussi d'apporter un projet politique autour de l'éducation qui était de faire en sorte que tous les jeunes enfants de notre agglomération puissent avoir un service équivalent avec des équipements équivalents et que l'on puisse ainsi à l'échelle de ce territoire s'enorgueillir de ce type de politique et je crois que c'était à l'époque partagé par tous nos collègues.

Je vais vous dire une chose. Je ne regrette rien et je ne m'excuse de rien parce qu'il n'y a rien à regretter et il n'y a pas à s'excuser. Les arguments que vous donnez, Messieurs du parti socialiste, de la gauche locale et Messieurs du parti communiste, vous nous les servez tous les ans, tous les ans depuis 2008 que je suis là. Vous nous les avez rapidement servis. Donc, vous nous les servez tous les ans. Ces arguments ne sont pas de bons arguments.

Je suis fier de ce qui a été fait dans cette Agglomération, fier des infrastructures qui sont là parce que cela donne de l'attractivité à notre territoire et Hervé BAYARD l'a très bien dit et je l'en remercie. On peut être fiers collectivement de ce qui se fait sur notre territoire, fiers qu'il y ait un tissu culturel aussi important, fiers de pouvoir avoir un CIAS qui normalement fonctionne. J'imagine qu'il fonctionne toujours bien. A part que dans le CIAS, en termes de fonctionnement, on peut nous reprocher beaucoup de choses, mais on prend en charge un déficit souvent des services d'aide à domicile que nous ne devrions pas prendre en charge parce que ce n'est pas dans nos compétences. Seulement, si l'on veut que cela fonctionne chez les personnes âgées au quotidien, nous sommes obligés de prendre en charge ce déficit. Pour moi, c'est une vraie question. Cela fait des frais de fonctionnement supplémentaires, mais comme le disait Hervé BAYARD, ce sont tout simplement des services à la population. Les enfants, les personnes âgées, je crois que c'est important.

Ce qui pêche à mon sens, et j'en terminera là, dans ce débat d'orientations budgétaires, c'est effectivement la faiblesse que nous avons dans le développement économique où, bien sûr, c'est par l'économie que nous avons la richesse dans notre territoire. Notre développement économique a été mis sous l'éteignoir. On a une Agglomération dynamique, ce n'est pas le sujet, mais il faudrait que nous la développions davantage en termes d'emplois et en termes d'emplois diversifiés sur ce territoire, donc avoir des entreprises qui s'installent. Pour avoir des entreprises qui s'installent, il faut avoir du foncier. Pour avoir du foncier, il faut faire des réserves foncières et tout cela est une dynamique qu'il faut mettre en place dans l'optique de porter l'arrivée de la LGV qui se fera, je l'espère. Je ne sais pas dans combien de temps, pour tout vous dire, c'est quelque chose que je ne peux pas dire, mais qui doit faire partie des ambitions de ce territoire.

Donc, Messieurs de l'opposition des communes, puisque vous n'êtes pas dans l'opposition du Conseil Communautaire, mais dans l'opposition des communes de plus de 10 000 habitants et Mesdames, je pense que vous faites fausse route. Je pense que vous ne voyez pas ce territoire comme il est et je n'imagine pas très bien quelles seraient les avancées que vous proposeriez parce qu'en fait, vous n'en proposez pas.

Aujourd'hui, en dehors du développement économique et du développement durable où nous avons des choses supplémentaires à porter qui sont ici un peu trop basses dans la grille que je vois là, pour tout le reste je crois que les investissements sont là, ont été faits et si les investissements ont été faits, c'est que les équipements fonctionnent et si les équipements fonctionnent, c'est du service aux habitants et je crois que l'on peut collectivement être fiers de tout cela, tout comme je suis fière que nous ayons les plus beaux villages landais dans cette agglomération puisqu'ils ont été tous refaits et je crois que tous les maires qui étaient dans cette période-là en responsabilité ont été très heureux que l'Agglomération participe à ce développement de leurs communes.

**Monsieur le Président** : Merci. On essaye d'intervenir deux ou trois fois et de clore ensuite les débats. Il nous reste deux délibérations.

**M. SAVARY** : Merci Monsieur le Président. Je vous rassure Mme DARRIEUSSECQ, je ne suis pas là non plus pour distribuer les bons points et les mauvais points. Vous nous avez dit, « Messieurs les membres de l'opposition socialiste de la Ville de Mont de Marsan ». Madame la membre de l'opposition de la République en Marche de la Ville de Mont de Marsan, permettez-moi de vous répondre.

**Mme DARRIEUSSECQ** : MODEM.

**M. SAVARY** : Mille excuses, MODEM, mais vous êtes une composante de Renaissance. On connaît.

Petite précision. Si vous prenez la page 37 du débat d'orientations budgétaires et que vous regardez l'évolution des ratios épargne brute, épargne nette et épargne de gestion, vous pouvez de façon assez nette voir que la dégradation des taux d'épargne nette bruts et épargne de gestion ne date pas, comme vous le supputiez tout à l'heure, de l'époque de M. HOLLANDE. Je vous mets à l'aise, je ne partage pas tout le bilan de M. HOLLANDE. Soyez rassurée de ce point de vue-là. Cela commençait déjà à partir de 2011.

Après, on en vient donc sur la question des investissements qui sont réalisés. Vous assumez tout, c'est très bien. Donc, vous assumez également, à mon sens, le fait d'avoir investi trop vite, trop fort et, du coup, d'avoir dégradé ces ratios. Décorrigez la politique de baisse de la DGF de la politique d'investissement excessive et trop rapide que vous aviez faite à l'époque.

Puisque vous assumez tout, vous assumez donc également le surcoût de 1,5 million € du fait de l'arrêt de remboursement de votre participation pour la LGV Paris-Tours notamment. Vous assumez bien d'autres choses, mais ce sont des choses qu'il faut avoir à l'esprit également parce que ces 1,5 million €, à la fin comptent.

Quand vous nous dites enfin que nous ne proposons rien, vous avez dit à la fin de votre intervention que vous regrettiez le manque d'investissements sur le développement économique et la partie environnementale, cela nous fait un point commun. Je vous rassure, ce sera le seul.

**M. A BACHE** : Très brièvement. Madame la Ministre, je ne peux pas vous laisser dire cela. Avec ce qui s'est passé il y a quelques semaines ici par rapport au CIAS avec la MAT, vous ne pouvez pas dire que vous défendez... Il faut être honnête et il faut aller jusqu'au bout. Assumez ce que vous

avez fait, ce que vous avez guidé. Avec les propos qu'il y a eus, les comportements qu'il y a eus, les accusations qui ont été données, un peu de modestie sur cette question.

**Monsieur le Président** : On essaie de ne pas relancer le débat de la MAT parce que Mme HARAMBAT était bien tranquille. C'est la soirée d'Hervé BAYARD.

Est-ce qu'il y a des maires qui souhaitent prendre la parole ? Des vice-présidents qui ne se sont pas exprimés qui souhaitent prendre la parole ?

**Mme LABEYRIE** : Simplement, nous avons déjà débattu en conférence des maires et en bureau communautaire, mais il est important de porter les choix qui ont été faits lors de ces débats-là. L'Agglomération, c'est lourd en fonctionnement. Je ne vais pas le répéter, mais je le confirme. Les choix qui ont été validés, notamment de ne pas baisser la DSC, sont complètement assumés et le choix d'augmenter l'impôt a été également assumé. Si on peut ne pas aller au bout et que l'on trouve d'autres solutions, je valide aussi, mais je valide également le fait que l'on porte beaucoup de services à la population et que cela a un coût et que si on veut aller au bout et mener à bien ce budget, il faut bien prendre des choix et les assumer.

Je suis d'accord avec beaucoup de prises de parole précédemment. C'est tout ce que j'avais à ajouter. Merci.

**M. JG BACHE** : Juste un petit mot. Je vais m'adresser à Mme la Ministre. Je n'étais pas élu en 2017, mais il y a eu une décision d'un candidat qui s'appelait M. MACRON qui est notre Président actuellement et qui avait dit qu'il supprimait la Taxe d'Habitation. Je pense que j'étais un des seuls à ne pas applaudir. Aujourd'hui, nos villages ont une certaine dynamique au point de vue habitations. On construit et la Taxe d'habitation nous est compensée sur la base de 2017. On a la chance d'avoir ici beaucoup de lotissements et cette Taxe d'Habitation qui nous manque, elle nous manque définitivement.

Je voudrais dire que pour un village aujourd'hui, il est difficile de se passer de la Communauté d'Agglomération, il faut le reconnaître, et la Dotation de Solidarité, pour nous, est très importante et je souhaite qu'elle soit maintenue à 1,5 million €.

**Monsieur le Président** : Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Je considère donc que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu. Il faut voter sur le fait que le débat a effectivement eu lieu.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,  
A l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

**Vu** le rapport joint,

**Considérant** qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus,

**Considérant** que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

**Prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires au titre de l'année 2023 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ledit débat.

**- Délibération N° 2023/03-0040 (n°14)**

**Objet : Acceptation d'un fonds de concours de la Ville de Mont de Marsan pour le financement de l'aménagement de l'entrée Nord Ouest.**

Nomenclature Acte :

7.8 – Fonds de concours

**Rapporteur : Philippe CARRERE**

Mont de Marsan Agglomération, gestionnaire des voiries communales, souhaite ré-aménager l'entrée de ville de Mont de Marsan nommée « entrée Nord Ouest ». Cet axe est composé principalement des avenues Henri Farbos et Sabres. Les voiries et les trottoirs de ces avenues sont très dégradés.

La requalification de cette entrée de ville est nécessaire à la fois pour :

- améliorer le traitement paysager et la perception de cette entrée d'agglomération,
- améliorer les conditions de stationnement des usagers sur la voie publique,
- développer les modes doux et séparer les cheminements doux de la chaussée,
- réduire la vitesse des automobilistes et faciliter les traversées,
- améliorer la gestion des eaux de ruissellement de voirie par infiltration,
- et utiliser des matériaux pérennes et locaux.

Le montant total de la requalification de cet axe sur Mont de Marsan est estimé à 3 829 604,16 € HT :

- maîtrise d'œuvre : 345 674,16 € HT,
- travaux : 3 483 930 € HT.

Cette opération se déroulera sur 3 ans de 2023 à 2025.

Compte-tenu des enjeux de la requalification de cette entrée de ville, la Ville de Mont de Marsan souhaite attribuer un fonds de concours de 1 800 000 € (ce qui représente environ 47 % de l'opération) dont le versement s'échelonne sur la durée de l'opération. Les modalités de versement sont précisées dans la convention ci-jointe.



Par conséquent, il convient de conclure une convention portant sur l'attribution d'un fonds de concours de la Ville de Mont de Marsan pour le financement de cette opération réalisée par la communauté d'agglomération.

**Monsieur le Président** : Y a-t-il des remarques ? On a un peu abordé le sujet tout à l'heure. Ma voisine me parlait des 400 arbres.

**Mme BOURDIEU** : Je parlais des arbres, des mobilités douces, de cette fameuse piste cyclable qui sera une vraie piste cyclable. Ce projet est attendu par tous les habitants de Saint-Jean-d'Août et je crois qu'ils n'apprécieraient pas que l'on reporte ce projet. Cela fait presque 40 ans que l'on en parle.

**Monsieur le Président** : Ce projet fait l'objet, tout d'un coup, d'une attention qui se manifeste, notamment d'investisseurs pour acquérir, embellir ou faire des projets le long de cette route, avec la contrainte de plans d'exposition au bruit. Ce projet-là a peut-être permis de peser dans la balance quant à la menace qui pesait sur la fermeture du bureau de poste. Cela a été un argument parmi d'autres pour maintenir ce service de proximité qui, aux yeux de la Poste, qui est aussi la Banque Postale, était peut-être une antenne un peu moins rentable que par le passé et il y avait une petite menace là-dessus.

Je ne dis pas que nous sommes arrivés comme des sauveurs en disant : « On refait l'avenue de Sabres ; maintenez la Poste », mais cela a été un argument qui, je crois, a pesé dans le maintien de ce bureau de poste auquel nous sommes attachés.

Y a-t-il des remarques ?

**M. SAVARY** : Très rapidement. A aucun moment nous n'avons dit que nous étions contre ce projet. Nous avons juste proposé de le reporter de quelque temps pour essayer de dégager des moyens financiers pour faire autre chose.

Par contre, vous connaissez notre position sur les fonds de concours inversés. Attribuer des compétences à une Agglomération pour qu'au final ce soient les communes, sur leurs fonds propres, qui versent une subvention pour que la Communauté d'Agglomération assume ses compétences, nous trouvons cela assez particulier et assez dangereux pour l'équité de traitement des communes.

Donc, nous voterons contre ce fonds de concours.

**Monsieur le Président** : Il y a 5 voix contre et 1 abstention. Est-ce que je peux vous demander la raison de votre abstention ? Vous n'êtes pas obligée de me répondre.

**Mme BERGALET** : L'avenue a absolument besoin d'être refaite, mais je suis absolument contre les fonds de concours inversés. Ce qu'ont dit les autres, tout là-bas, est vrai. Excusez-moi, je suis fatiguée. Je me suis levée très tôt. Je suis allée faire un petit tour à Périgueux pour les villes et villages fleuris. Cela devient un peu difficile. Je n'admets pas que cet argent passe à la grosse ville alors que nous, les petits, on en a bien besoin.

**Monsieur le Président** : C'est bien un fonds de concours que la Ville de Mont de Marsan verse à l'Agglomération.

**M. CARRERE** : Pour rappel, je suis élu depuis 2015 et j'assiste depuis l'origine au Conseil Communautaire qui était d'abord communauté de communes. C'était une demande insistante de tous les maires qui souhaitaient participer au développement de leurs communes et pendant très longtemps, on nous a dit que l'on ne pouvait pas participer financièrement à des investissements en voirie puisque nous n'avions plus la compétence.

Donc, le dispositif nous a été ouvert pour nous permettre de participer, pour ceux qui le peuvent et qui le veulent, à financer des investissements complémentaires liés à des choses que l'on ne peut pas porter sur notre budget, qui pourraient être les voies douces, les pistes cyclables, les aménagements, les arbres remarquables et des choses de ce type.

C'est pour cela que Mont de Marsan a décidé – je ne défends pas Mont de Marsan – de participer à hauteur de 1,8 million € pour payer ces équipements-là qui, autrement, n'auraient pas eu lieu et il y aurait eu un aménagement de tapis. Pas sûr, mais sûrement.

Je rappelle juste pourquoi les fonds de concours inversés existent.

**Mme BERGALET** : Je veux dire quand même qu'il y a vouloir et pouvoir. Nous, nous ne pouvons pas.

**M. CARRERE** : Je l'entends facilement.

**Monsieur le Président** : La question est : parce qu'on ne peut pas, faut-il empêcher ceux qui peuvent ? C'est un débat philosophique.

**Mme BERGALET** : Je me suis abstenue. J'aurais pu voter contre.

**M. CLAVE** : Je ne suis pas contre les fonds de concours parce que cela permet aux collectivités qui en ont la capacité d'avancer, mais on prend le risque quand même d'avoir une Agglo à plusieurs vitesses et que ceux qui sont les plus fragiles avancent moins vite et restent toujours à la traîne. C'est ce qui est quand même gênant dans la démarche et ce n'est pas l'esprit communautaire du départ. C'est ce qui me gêne un peu. Je tiens à le dire et je suis d'accord avec vous, Messieurs de l'opposition socialiste montoise. Sérieusement, c'est bien pour ceux qui le peuvent, mais cela peut créer des problèmes sur le moyen terme.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,  
Par 47 voix pour, 5 voix contre (Mme Françoise CAVAGNE, Mme Céline PIOT, M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Frédéric DUTIN, M. Alain BACHE), 1 abstention (Mme Catherine BERGALET),**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

**Vu** les statuts de Mont de Marsan Agglomération, et notamment sa compétence librement choisie en matière de création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire,

**Vu** la délibération n°11-052 du Conseil Communautaire de Mont de Marsan Agglomération en date du 26 avril 2011 définissant l'intérêt communautaire pour la compétence voirie,

**Vu** la délibération n° 2023/03-0063 en date du 2 mars 2023 de la commune de Mont de Marsan relative à l'attribution d'un fonds de concours pour l'aménagement de l'entrée Nord Ouest,

**Vu** le projet de convention d'attribution d'un fonds de concours pour le financement de cette opération ci-annexé,

**Vu** l'avis de la commission « voirie et bâtiments » en date du 24 janvier 2023 qui a validé le principe du fonds de concours,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 27 février 2023 ,

**Accepte** le fonds de concours accordé par la Ville de Mont de Marsan pour le financement de l'aménagement de l'entrée Nord Ouest, à hauteur de 1 800 000 €, dont le versement s'échelonne sur la durée de l'opération,

**Approuve** le projet de convention ci-annexé,

**Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**- Délibération N° 2023/03-0041 (n°15)**

**Objet : Régularisation de la demande de garantie d'emprunt pour la réalisation de 28 logements sociaux par Domofrance à Mont de Marsan.**

Nomenclature Acte :

7.3.5 – Garantie d'emprunt

**Rapporteur : Hervé BAYARD**

Par une délibération n°2022070131 en date du 7 juillet 2022, le Conseil Communautaire a accordé une garantie d'emprunt à Domofrance pour la réalisation de 28 logements sociaux à Mont de Marsan comme demandé par la Caisse des Dépôts et Consignations avec qui Domofrance a contracté cinq prêts. Cette délibération ne répondant pas à l'ensemble des exigences imposées par

la Banque des Territoires, le Conseil Communautaire a de nouveau délibéré le 26 janvier 2023 (n°2023/01-0016).

Entre temps, le contrat de prêt n°132344, objet de la garantie d'emprunt, a été annulé et remplacé par un nouveau contrat n°138184. C'est pourquoi, il convient de régulariser à nouveau la garantie d'emprunt.

Le coût de l'opération est de 3 225 844 €. Le financement est assuré par :

- 158 164 € de fonds propres (soit 12,59 %),
- 57 000 € de subvention de l'État,
- 126 000 € de subvention de Mont de Marsan Agglomération,
- 1 628 680 € de subvention Actions Logements,
- 1 255 999 € d'emprunts à travers 5 prêts de la Banque des Territoires

**Les conditions pour les prêts sont :**

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
<b>Enveloppe</b>				
Identifiant de la Ligne du Prêt	5500638	5500637	5500639	5500640
Montant de la Ligne du Prêt	94 216 €	246 154 €	300 614 €	475 015 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	0,8 %	0,8 %	1,53 %	1,53 %
TEG de la Ligne du Prêt	0,8 %	0,8 %	1,53 %	1,53 %
<b>Phase de préfinancement</b>				
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois
Index de préfinancement	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur Index de préfinancement	- 0,2 %	- 0,2 %	0,53 %	0,53 %
Taux d'intérêt du préfinancement	0,8 %	0,8 %	1,53 %	1,53 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
<b>Phase d'amortissement</b>				
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Index <sup>1</sup>	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur Index	- 0,2 %	- 0,2 %	0,53 %	0,53 %
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	0,8 %	0,8 %	1,53 %	1,53 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DL	DL	DL	DL
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %	0 %	0 %
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	0 %	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 1 % (Livret A).

2 Le(s) taux indicat(ive) et/ou susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

Offre CDC (multi-périodes)		
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PHB	
<b>Enveloppe</b>	2.0 tranche 2020	
Identifiant de la Ligne du Prêt	5500636	
Durée d'amortissement de la Ligne du Prêt	40 ans	
Montant de la Ligne du Prêt	140 000 €	
Commission d'instruction	80 €	
Durée de la période	Annuelle	
Taux de période	0,52 %	
TEG de la Ligne du Prêt	0,52 %	
<b>Phase d'amortissement 1</b>		
Durée du différé d'amortissement	240 mois	
Durée	20 ans	
Index	Taux fixe	
Marge fixe sur Index	-	
Taux d'intérêt	0 %	
Périodicité	Annuelle	
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire	
Condition de remboursement anticipé volontaire	Sans Indemnité	
Modalité de révision	Sans objet	
Taux de progression de l'amortissement	0 %	
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	
Base de calcul des intérêts	30 / 360	

Offre CDC (multi-périodes)		
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PHB	
<b>Enveloppe</b>	2.0 tranche 2020	
Identifiant de la Ligne du Prêt	5500636	
Durée d'amortissement de la Ligne du Prêt	40 ans	
Montant de la Ligne du Prêt	140 000 €	
Commission d'instruction	80 €	
Durée de la période	Annuelle	
Taux de période	0,52 %	
TEG de la Ligne du Prêt	0,52 %	
<b>Phase d'amortissement 2</b>		
Durée	20 ans	
Index <sup>1</sup>	Livret A	
Marge fixe sur Index	0,6 %	
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	1,6 %	
Périodicité	Annuelle	
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire	
Condition de remboursement anticipé volontaire	Sans Indemnité	
Modalité de révision	SR	
Taux de progression de l'amortissement	0 %	
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	
Base de calcul des intérêts	30 / 360	

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 1 % (Livret A).

2 Le(s) taux indicat(ive) et/ou susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

Le montant à garantir par Mont de Marsan Agglomération serait de 50% des prêts, soit 612 999,50 €.

**Monsieur le Président** : Y a-t-il des questions ?

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,  
A l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5111-4 et L. 5216-1 et suivants,

**Vu** le Code Civil, notamment l'article 2305,

**Vu** le contrat de prêt n°138184 en annexe signé entre Domofrance (ci-après l'emprunteur) et la Caisse des Dépôts et Consignations,

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration de Domofrance du 25 mars 2021 portant sur l'acquisition du programme en VEFA auprès du promoteur avec un nouveau prix d'acquisition et inscription à Action Cœur de Ville,

**Vu** la délibération n°2022070131 en date du 7 juillet 2022 par laquelle le Conseil Communautaire a accordé une garantie d'emprunt à Domofrance pour la réalisation de 28 logements sociaux à Mont de Marsan,

**Vu** la délibération n°2023/01-0016 en date du 26 janvier 2023 portant régularisation de la demande de garantie d'emprunt pour la réalisation de 28 logements sociaux par Domofrance à Mont de Marsan,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines et affaires générales » en date du 27 février 2023,

**Considérant** l'offre de prêt de la Caisse des dépôts et consignations signé 5 septembre 2022 dont les conditions sont précisées ci-dessus,

**Considérant** l'intérêt que revêt la construction de 28 logements locatifs sociaux (18 PLUS/10 PLAI) au 10 Rue Pierre Lisse à Mont de Marsan,

**Accorde** sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 255 999 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 138184 constitué de 5 lignes du Prêt,

**Accorde** sa garantie à hauteur de la somme en principal de 612 999,50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt,

**Accorde** sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

**S'engage** dans les meilleurs délais, sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

**S'engage** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

**Abroge** la délibération n°2023/01-0016 en date du 26 janvier 2023 du Conseil Communautaire portant régularisation de la garantie d'emprunt à Domofrance pour la réalisation de 28 logements sociaux,

**Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**- Délibération N° 2023/03-0042 (n°16)**

**Objet : Avenant n°5 à la délégation de service public avec la Société Transdev du Marsan - Mise en place de renforts sur le service périurbain durant les fêtes de la Madeleine.**

Nomenclature Acte :

8.7-Transports

**Rapporteur : Marie-Christine BOURDIEU**

Par délibération n°2018100172 en date du 16 octobre 2018, Mont de Marsan Agglomération a délégué l'exploitation de son réseau de transport urbain à la société Transdev du Marsan pour une durée de 7 ans, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Transdev du Marsan met notamment en œuvre un réseau spécifique aux fêtes de la Madeleine pour le compte de Mont de Marsan Agglomération. Ce service a connu en 2022 une hausse de sa fréquentation de l'ordre de 57 % sur les lignes périurbaines par rapport à 2019. Cette

augmentation a été constatée sur certaines têtes de lignes des services desservant les communes rurales de l'agglomération dès le premier jour d'exploitation.

Par conséquent, afin de garantir un trajet retour en toute sécurité à tous, des véhicules ont du être ajoutés au cours des fêtes de la Madeleine.

Les moyens supplémentaires mis en œuvre ont entraîné un surcoût de 11 100 € HT, alors que la vente des titres de transport a permis de récolter 3 100 € HT de recettes commerciales.

**Monsieur le Président** : Des questions sur cette délibération ?

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,  
A l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** le contrat de délégation de service public approuvé par délibération n°2018100172 en date du 16 octobre 2018 confiant à la société Transdev du Marsan l'exploitation du réseau de transport urbain de l'agglomération,

**Vu** l'avis de la commission « aménagement du territoire et développement durable » en date du 27 février 2023,

**Vu** le projet d'avenant n°5 ci-annexé,

**Considérant** la nécessité de modifier certains éléments du contrat de délégation de service public suite aux obligations de sécurité incombant à l'agglomération,

**Approuve** les modifications du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport urbain conclu le 8 novembre 2018 avec la société Transdev du Marsan, comme détaillé dans le projet d'avenant n° 5 ci-annexé,

**Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**Monsieur le Président** : Merci beaucoup pour les échanges riches, variés et animés, comme d'habitude.



Trois informations. Nous serions en vigilance orange orages. Le carnaval est ajourné, comme ma protection fonctionnelle.

L'inauguration de la STEP Jouanas aura lieu le 22.

J'ai oublié de le faire tout à l'heure et c'est impardonnable, nous étions cet après-midi aux obsèques d'un de nos collègues qui est Pierre DUFOURCQ et je voudrais que l'on ait une pensée pour lui, pour ses proches, pour cet homme qui a consacré, je crois, presque 40 ans à un engagement sur son territoire, Grenade, le Pays Grenadois et au-delà au Département. C'est quelqu'un que j'ai eu la chance de rencontrer au début quand j'ai été élu ici et qui m'a marqué par sa malice, sa passion et son engagement. Je voulais qu'on lui dédie cette fin de réunion et que l'on ait une pensée pour lui et ses proches.

Je vous remercie et je vous souhaite une excellente soirée.

---

La séance a été levée à 22h06.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Président et le secrétaire de séance.

**Émilie LABEYRIE**  
Secrétaire de séance



**Charles DAYOT**  
Président

